



**7^e États
généraux
de la recherche
comptable**

Les Actes



Sommaire

| | |
|--|------------|
| Remerciements | 5 |
| Introduction | 7 |
| Actualités et prospective sur les thèmes des États généraux 2015 & 2016 | 12 |
| Cadre conceptuel : au-delà des traditions, une dynamique européenne ? | 12 |
| Performance : une convergence sur les indicateurs clés est-elle possible ? | 33 |
| Les enjeux de la transformation numérique pour la normalisation comptable | 51 |
| Contexte de l'économie du numérique : les nouveaux paradigmes | 51 |
| Impact du numérique sur l'information financière : nouvelle définition, nouvelle diffusion, nouvelle certification ? | 59 |
| L'information financière à l'épreuve de l'économie numérique : de nouveaux concepts pour de nouvelles transactions ? | 78 |
| Table ronde finale : L'intérêt public européen et les défis comptables de l'économie du numérique | 100 |
| Conclusion | 112 |

Remerciements

L'Autorité des normes comptables adresse ses remerciements à tous ceux qui ont contribué aux 7^e États généraux et à la réalisation de ces actes.

L'Autorité des normes comptables remercie également l'Académie des sciences et techniques comptables d'avoir mis ses moyens à sa disposition pour permettre une retransmission directe de cette journée en webinaire et remercie de leur présence tous les normalisateurs comptables étrangers :

- Christine-Ann Botosan du FASB (États-Unis),
- Françoise Flores de l'IASB,
- Liesel Knorr, présidente de l'IFASS,
- Atsushi Kogasaka et Yasunobu Kawanishi de l'ASBJ (Japon),
- Alphonse Kugeler du CNC (Luxembourg),
- Linda Mezon de AsSB (Canada),
- Peter Sampers du DASB (Pays-Bas),
- Ann Tarca de l'IASB,
- Andrew Watchman de l'EFRAG.

Introduction

Patrick de Cambourg

Président de l'Autorité des Normes Comptables

Bonjour à tous, et bienvenue aux experts du monde entier. Votre présence confirme que la recherche comptable est un domaine transfrontalier qui nécessite la participation de chacun. Nous avons placé ces États généraux sous le signe de la comptabilité et du numérique. Permettez-moi d'abord de vous dire un mot sur le statut de la recherche comptable telle que nous la voyons. Vous savez que l'Autorité des normes comptables a une triple mission :

- La première mission est d'établir les règles qui président à l'établissement des États financiers des sociétés en France, à l'exception bien sûr, des comptes consolidés des sociétés cotées sur un marché réglementé qui relèvent du régime européen d'homologation des IFRS;
- La deuxième mission consiste à contribuer à la normalisation internationale, et nous nous y attachons à la fois par nos contributions sur le plan européen, notre participation au forum de l'ASAF¹ et par les relations bilatérales que nous avons nouées avec un certain nombre de normalisateurs internationaux;
- La troisième et dernière mission est de stimuler la recherche en comptabilité. En effet, nous considérons que la recherche est un acte fondamental de la normalisation. Nous décrivons dans notre plan stratégique ce que nous appelons le cycle de la normalisation comptable : il commence par la recherche, puis se poursuit par l'élaboration du standard, suivie de son homologation en Europe, et enfin sa mise en œuvre. Avec l'évolution du monde des affaires et de la comptabilité, la mise en œuvre conduit à rechercher à nouveau et ainsi à redémarrer le cycle. Inutile de vous dire que dans ce dispositif, la recherche a un rôle fondamental. J'ajoute que les

1 - ASAF: Accounting Standards Advisory Forum.

concepts comptables, mais aussi l'appréciation de la qualité des normes, l'appréciation de la mise en œuvre des normes, les questions d'interprétation, les questions d'application sont des questions qui sont essentielles, et où l'apport des chercheurs est un apport clé. Nous avons donc une volonté forte depuis sept ans de faire en sorte que la communauté académique française soit la plus active et la plus féconde possible.

En Europe, comme en France, nous avons un raisonnement qui est un raisonnement en cascade. Nous avons des principes généraux, ici issus de nos lois constitutionnelles, nous les déclinons ensuite en règlements, puis intervient la mise en œuvre avec des documents qui ne sont pas obligatoires mais qui peuvent être assimilés aux « *guidances* » anglaises. Cette hiérarchie est très importante, elle marque l'Union européenne. Elle est aussi le choix d'autres juridictions, comme en Chine. Ce n'est pas nécessairement le même système que dans d'autres pays, mais il faut avoir en tête qu'en France, comme en Union européenne, notre culture est fondée sur des principes généraux déclinés en principes pratiques que sont les lois puis les règlements.

Nous avons un ordre du jour très complet. D'autant plus que nous avons voulu, sous l'angle du numérique, combiner à la fois le sujet lui-même et aussi une révision des thèmes de 2015 et de 2016.

Le numérique constitue une véritable modification de nos modes de pensée, toujours en évolution. La semaine passée lors de l'ASAF à Londres, j'ai découvert un nouvel angle de réflexion grâce à un de nos collègues américain, que je souhaite partager aujourd'hui avec vous : il s'agit de la perception du seuil de matérialité. Avec une vision très synthétique des choses, le seuil de matérialité représente 5 % d'impact, mais avec l'accès digital à l'information, ne devrait-il pas être de 0,5 % ? Puisque là où nous savions faire 2 scénarii pour une situation, nous sommes aujourd'hui capables d'en faire 50. Il est également possible de descendre à un degré de granulométrie encore plus fin, c'est-à-dire transaction par transaction, et cette réflexion ne cesse de m'interpeller.



La journée va se dérouler autour de quatre tables rondes et d'une table ronde de synthèse.

- La première table ronde fait écho à nos discussions de 2015 sur le rapprochement entre les démarches de cadre conceptuel de l'IASB, qui doit d'ailleurs publier très prochainement son cadre conceptuel définitif, et les critères européens, principes comptables de la directive. On dit trop souvent que la directive est un document qui n'a pas de fondement conceptuel. Notre vision est qu'elle inclut des principes comptables. Évidemment, dans le système que j'évoquais tout à l'heure, les principes comptables sont regroupés avec les règles puisque la directive est un document de synthèse. Nous avons demandé à deux spécialistes, Isabelle Grauer-Gaynor et Philippe Danjou de réfléchir à cette question. La réflexion sera abordée sous plusieurs angles. En premier, il ne s'agit pas bien sûr de se mettre en concurrence avec le cadre conceptuel de l'IASB. Lorsque ce papier a été demandé, l'idée n'était pas d'avoir un document en compétition. Autant en 2015, nous avons visité quelques principes un à un, il est clair aujourd'hui que la vision d'ensemble du dispositif est importante. A un moment donné, un principe de systèmes généraux a une cohérence d'ensemble et les différents choix s'équilibrent. Deuxième point : les chercheurs ne sont pas des législateurs. Cette proposition n'a pas pour objet d'influer sur la Commission ou le Parlement européen mais de stimuler un débat. Il ne faut pas confondre la forme et l'objectif : l'objectif poursuivi à travers ce document (qui se présente comme un tout mais qui n'a d'intérêt que dans l'interrelation entre les principes) est d'examiner toutes les nuances et les points de différences qui peuvent exister. Ceci est normal, nous avons deux cultures et donc des différences de perception. Il faut essayer d'établir des ponts, faire en sorte que les deux rives se rapprochent et que les communications aillent dans les deux sens.

- La seconde table ronde concerne le sujet de la performance. Le sentiment de l'ANC est que cette notion est très importante : il faut se tourner vers la création de valeur et la compréhension de la manière dont on crée de la valeur avant d'essayer de la mesurer.

Cet élément fondamental est débattu à nouveau car c'est un sujet important dans la normalisation aujourd'hui. Quels sont les types d'indicateurs possibles, dans quel cadre peut-on normaliser ce qui aujourd'hui ne l'est pas? Comment faire en sorte de disposer d'indicateurs acceptés de tous? Ce serait, à mon avis, un très grand progrès. C'est un exercice particulièrement difficile, surtout à l'époque de la digitalisation. Si nous n'y prenons pas garde, la digitalisation fera en sorte qu'il y aura des concepts et des indicateurs qui émergeront sans que nous le sachions par pure création digitale. Il suffit d'avoir des blogs hyperactifs pour que toutes ces notions bougent. J'ai eu l'occasion de dire récemment dans deux colloques que les *standards setters* risquaient d'être des prêtres dans des églises vides. Si nous voulons que cela ne soit pas le cas, il faut travailler à l'information non financière et aussi à ce que l'on appelle le *Wider Corporate Reporting*.

L'après-midi sera consacré à deux tables rondes au cœur du débat du numérique :

- La première a pour objet d'examiner les conséquences du numérique sur l'information financière telle que nous la connaissons. L'idée de frontières se perd avec un accès constant aux flux 24 heures sur 24. Le vieux document papier nous rassurait : il était audité et on disait « ça, c'est la bible ». Il possède aujourd'hui des références croisées dans tous les sens. L'information qui circule de façon régulière, a-t-elle la même qualité? Va-t-elle être dématérialisée comme l'ambitionne l'Europe? Nous sommes face à des défis véritables sur la manière de communiquer et la communication ne peut pas être neutre. Aujourd'hui les normes IFRS sont peu prescriptives quant au format de présentation, or nous ne savons pas numériser pour comparer sans avoir des formats. De plus, la taxonomie, qui n'est pas homologuée en Europe, risque et va sûrement être structurante par le biais des meilleures pratiques.

- La deuxième table ronde traitera des nouvelles transactions : l'économie numérique crée-t-elle de nouvelles transactions? On voit un écart considérable encore plus grand qu'avec les industries traditionnelles entre la *market cap* et la *book value*. Existe-t-il un

défaut de perception dans la capture des transactions ignoré par la comptabilité ? j'attends beaucoup de ce débat.

- Nous terminerons sur une table ronde générale : le directeur général de FISMA² nous fait l'honneur de venir. Nous débattons de ce thème sous l'angle de l'intérêt public européen puisque c'est un élément clé de notre dispositif comptable, même s'il n'existe pas de définition à proprement parler de l'*European public good*.

Je vous remercie encore de votre présence et vous souhaite une bonne participation.

Actualités et prospective sur les thèmes des États généraux 2015 & 2016

Cadre conceptuel: au-delà des traditions, une dynamique européenne ?

*Présentation d'un policy paper « Éléments pour un cadre conceptuel européen » par **Philippe Danjou** et **Isabelle Grauer-Gaynor***

*Débat: **Yasunobu Kawanishi** (ASBJ), **Liesel Knorr** (Chair IFASS), **Ann Tarca** (IASB), **Andrew Watchman** (EFRAG)*

*Témoin: **François Pasqualini**, Professeur de droit privé à l'Université Paris-Dauphine – « les cadres conceptuels à l'épreuve du numérique »*

Isabelle Grauer-Gaynor - Bonjour à toutes et à tous. Avant d'oublier je souhaiterais remercier l'ANC pour son soutien patient en matière de logistique et de bureautique. Vous conviendrez avec moi que pour un document portant sur un sujet aussi ardu, si la mise en forme n'est pas homogène cela ne facilite pas la lecture. On dit souvent que le format est aussi important que le fond. M. Danjou vous présentera notre travail de recherche sur le fond. Mais je souhaiterais en premier lieu aborder quelques éléments de contexte. Rappelez-vous, en 2015, comme M. de Cambourg l'a indiqué, nous étions juste à la fin de la période de commentaires sur l'exposé sondage de l'IASB sur le cadre conceptuel. Cela avait été aussi l'année au cours de laquelle la Commission européenne avait rendu son rapport sur l'évaluation du règlement 1606-2002 sur l'application des normes IFRS, après 10 ans de mise en œuvre. Nous avons alors fait

le point sur un certain nombre de sujets, sur les critères européens d'adoption des normes IFRS et leur compatibilité avec le cadre conceptuel IFRS et aussi sur de sujets plus spécifiques au travers de quatre tables rondes qui avaient porté sur le principe de prudence et la notion de conservatisme en comptabilité, sur la juste valeur, sur le principe de prééminence de la substance sur la forme et sur les mesures comptables de la performance financière. Par ailleurs, en Europe, certaines réflexions s'étaient stabilisées, notamment les principes comptables des sociétés n'appliquant pas les normes IFRS en raison de l'adoption de la directive comptable de 2013 et la directive de 2014 sur l'information non financière.

Dans le contexte actuel, des travaux continuent d'être menés sur le changement climatique, sur la transition énergétique sous l'égide du FSB³, mais également sur l'*integrated reporting*. Les sociétés cotées européennes savent qu'elles vont devoir passer, d'ici à 2020, à la digitalisation de leurs états financiers et c'est le thème central de la journée. Enfin, il est important de rappeler que la Commission européenne a précisé dans un document de mai 2016 ce que peut recouvrir la notion de biens publics européens et d'ailleurs elle formule des demandes sur ce sujet auprès de l'EFRAG qui doit le prendre en compte pour présenter ses recommandations d'adoption.

Ainsi, une norme doit être évaluée pour déterminer si elle ne met pas en danger la stabilité financière, si elle n'entrave pas le développement économique européen, son impact sur la compétitivité des entreprises européennes et si elle représente une valeur ajoutée pour l'Union notamment par les améliorations qu'elle apporte par rapport au texte existant, ou n'existant pas d'ailleurs, sur le sujet concerné. C'est la notion d'harmonisation. Sur la diapositive suivante, nous avons cherché à montrer qu'il y a un *continuum* des états financiers au rapport non-financier en passant par le rapport financier, et notamment la directive de 2013 qui s'aventure au-delà des seuls états financiers puisqu'elle traite du rapport de gestion. Mais on a pu voir également en IFRS les incursions

3 - FSB: Financial Stability Board.

ou les liens que l'IASB cherchait à établir entre l'ensemble du rapport annuel et les états financiers dans les derniers projets publiés. Nous voulions également montrer que les frontières entre ces différents éléments sont de plus en plus floues et notamment que les éléments non-financiers auront finalement des conséquences dans les états financiers et cette cohérence d'ensemble est importante.

En 2018, nous attendons le cadre conceptuel de l'IASB au cours du premier trimestre. Comme le précédent, il ne fera pas l'objet d'une adoption par l'Union. En Europe, nous avons une directive qui contient des principes explicites et implicites mais qui n'est pas à proprement parler un cadre conceptuel. Ainsi par exemple, la directive contient des objectifs sur la publication des états financiers, elle liste certaines des qualités requises pour les informations qui sont à y inclure, mais elle ne définit pas notamment ce que sont les actifs et les passifs. Elle ne définit pas non plus, à quelques exceptions près, les critères de comptabilisation, éléments qui logiquement sont nécessaires à la satisfaction des objectifs qui sont assignés à l'information. Nous avons déjà parlé également de la notion de bien public européen, qui nous semble être transverse à toutes les réglementations qui proviennent de l'Union.

Philippe Danjou - Nous allons vous présenter les objectifs de cette recherche qui répond à une demande de l'ANC dans la continuité des États généraux de 2015. Dans ce cadre particulier, l'idée était de stimuler la discussion sur des concepts-clés que nous pourrions avoir de manière plus explicite dans nos textes européens. La directive, qui contient un certain nombre de principes est probablement insuffisante pour permettre, si on le souhaitait, aller plus loin dans l'harmonisation européenne. 35 ans d'observation de l'harmonisation comptable en Europe depuis la première version de la quatrième directive en 1978 jusqu'à la version de 2013, montrent que nous sommes allés probablement jusqu'au bout de ce que nous pouvions faire sans avoir des principes plus explicites. Les États membres, qui ont voulu garder un certain nombre de points de vue particuliers, ne seront pas forcément d'accord sur tous les

principes fondamentaux d'où les nombreuses options dans la directive. Je crois que si nous souhaitons aller plus loin, il faudrait se mettre d'accord sur des concepts plus précis. L'idée est donc de stimuler cette discussion sur les concepts, en tenant compte bien sûr du travail fait à Londres par l'IASB qui a déjà défini l'essentiel des concepts.

Tout en tenant compte des contraintes que posent la directive, nous avons cherché à interpréter et nous avons proposé d'éliminer un certain nombre d'options qui sont clairement en contradiction avec le cadre conceptuel des IFRS, et qui sont peut-être, d'après nous, en contradiction avec l'objectif fondamental de l'image fidèle. En effet, ce principe d'image fidèle ne s'accommode pas très bien avec un certain nombre d'options que les États membres ont souhaité garder.

Une autre proposition est d'élargir le champ en sortant du cadre traditionnel qui invite à rester dans le domaine des états financiers, des comptes ou des notes aux états financiers et ce, sans aller vraiment plus loin. Nous pensons que l'évolution récente montre qu'il faudrait s'intéresser à ce qu'est l'environnement de l'information comptable, tout ce qu'il explique et toutes les conditions qui font qu'une information comptable est bien élaborée. Le gouvernement d'entreprise fait partie des conditions de l'environnement de l'information comptable et cela peut faire l'objet d'un sujet. M. de Cambourg l'a déjà dit, l'objectif n'est pas de proposer une alternative au cadre conceptuel des IFRS mais de favoriser la discussion autour des concepts.

L'idée est de se demander ce que nous pouvons proposer aux entreprises qui n'appliquent pas le cadre IFRS. Le cadre conceptuel restera quoi qu'il arrive. La directive et le règlement IAS n'imposent pas que les IFRS soient strictement identiques ou conformes à la directive. Ceci est stipulé dans le règlement de façon très claire : « il faut rechercher l'image fidèle à la lumière de la directive mais sans une stricte conformité ».

Essayons d'élaborer ces objectifs et de voir en quoi l'information financière, IFRS et non-IFRS, devrait respecter l'intérêt général.

Concernant la méthodologie utilisée, nous sommes partis du contenu des textes, dont nous n'avons pas changé les rédactions afin d'éviter toute confusion, et nous avons éliminé ce qui ne paraissait pas essentiel dans le cadre conceptuel IFRS ou dans la directive. Nous avons analysé les points de convergence et les zones de conflit. Nous avons ensuite proposé un certain nombre de solutions et nous avons ajouté des développements sur des sujets qui ne sont pas couverts, ni dans le cadre de IFRS, ni dans la directive, bien que cette dernière incorporera à partir de 2018 un état de performance non-financière. Il est d'ailleurs intéressant de voir qu'une directive comptable est le support d'une information non-financière; ce qui illustre bien qu'il y a une continuité.

Nous avons ensuite proposé une définition de la prudence, afin d'amplifier la discussion de 2015 en faisant attention à ne pas créer une divergence avec celle proposée par l'IASB. En revanche, nous avons étendu le champ d'application de la prudence à l'utilisation de l'information financière. Nous avons proposé de supprimer l'option « État membre » qui permet de ne pas tenir compte de la substance des transactions et de respecter la forme plutôt que la substance car nous estimons que ce n'est pas une bonne chose. Nous proposons que le bien public européen s'applique à toutes les normes comptables pour toutes les entités, même si sa traduction complète dans l'évaluation peut être différente. Nous proposons que les états financiers présentent un tableau des flux de trésorerie en présence d'une certaine complexité car cette information aiderait à la lecture et à la compréhension des comptes. En ce qui concerne la comptabilisation des passifs, nous proposons d'abandonner une option qui est dans l'article 6.5 de la directive. Cette option est une définition étendue des passifs et qui va au-delà à la fois de la définition du cadre conceptuel IFRS et de l'article 6.1 qui en est le principe de base. Ce principe de base de reconnaissance des passifs possède une option de prudence étendue qui nous paraît même excessive et qui ne répond pas à l'image fidèle.

Nous proposons, en ce qui concerne l'évaluation, de traiter la juste valeur comme étant un bon principe mais sous réserve qu'elle

soit utilisée à juste titre ; notamment lorsqu'elle répond au *business model* ou aux activités de l'entreprise et lorsque l'évaluation est suffisamment fiable pour que l'on puisse mettre des chiffres dans les comptes. Nous avons également proposé que la consolidation soit faite de telle façon que les entités d'investissement ne soient pas obligées de faire une consolidation par intégration globale mais puissent utiliser la juste valeur pour évaluer les placements de ces entités d'investissement.

En matière de présentation, nous proposons, – et c'est une idée qui est très forte en Europe –, de dire que la création de valeur se traduit mieux à la lecture d'un compte de résultat, et éventuellement des flux de trésorerie, qu'à la lecture d'un bilan. Ce dernier est la photo qui résulte de cette création de valeur, mais l'explication du processus de création de valeur est dans le compte de résultat. Nous pensons que dans la primauté des états financiers, le compte de résultat devrait recevoir un statut plus fort que celui d'aujourd'hui. Quand on regarde la réalité de la normalisation, il y a plus de travail fait sur les bilans que sur la présentation de la performance. Les analystes financiers trouvent qu'il y a un travail insuffisant de présentation des contenus de la performance de l'entreprise.

Ceci dit, il n'est pas possible de ne pas s'intéresser à ce que l'on met, ou pas, dans le compte de résultat. Nous nous sommes affrontés à cette difficulté et avons préféré exposer de façon neutre deux points de vue qui coexistent sans prendre de position.

Je voudrais faire remarquer que tout ce document est marqué « version 1 » sur chaque page. C'est donc bien un tout premier essai de rédaction. Si je faisais un parallèle avec le processus de l'IASB, on pourrait le comparer à un document de recherche.

Comme tout premier exercice de rédaction, il y a un certain nombre d'expressions qui ne sont pas assez précises ou sont peut-être un peu floues ou qui n'ont pas forcément bien traduit la volonté des auteurs. Il y a du travail qui est encore nécessaire, j'espère que la table ronde va nous permettre d'identifier les points qui manquent de clarté et d'affiner notre pensée ainsi que notre plume.

Débat

Andrew Watchman – Je vais commencer par féliciter les auteurs pour ce document très intéressant et propice à la discussion. Avant de vous parler de son contenu, je souhaite aborder en premier l'objectif même de ce document.

Dans la note de couverture du document, il est indiqué que l'absence d'un cadre conceptuel global européen est une lacune dans le processus d'adoption des normes par l'Union européenne. L'EFRAG y joue un rôle important puisque nous sommes le conseiller officiel de la Commission européenne et je pense que le processus actuel fonctionne plutôt bien, même s'il faut constamment chercher à l'améliorer.

L'adoption des normes se fait au regard de l'analyse de la notion de bien public européen telle que définie par le *non-paper* de la Commission européenne. Même si cette notion n'est pas suffisamment développée, il y a néanmoins des critères de fond qui constituent la base d'une analyse très rigoureuse réalisée par l'EFRAG. Avoir à disposition un cadre conceptuel européen et l'intégrer à ce processus donneraient un peu le sentiment d'un système où l'IASB élabore des normes sur la base de son cadre conceptuel, qui sont ensuite évaluées à l'aune d'un autre cadre différent. Il me semble que nous nous trouverions alors dans une situation assez difficile et problématique.

Sur le fond, il y a selon moi six préoccupations européennes clés :

- La question du *stewardship*;
- Le rôle de la prudence dans les normes de *reporting*;
- La question des états financiers des comptes sociaux et leur interaction avec les états financiers consolidés;
- Le besoin de définir les critères d'évaluation (juste valeur ou coût historique) et des critères de sélection entre les différentes méthodes ?
- La différence entre le résultat net et l'OCI⁴;
- Et puis enfin la place du *business model* dans les normes de *reporting* financier.

4 - OCI: Other Comprehensive Income.

Le document présenté contribue largement au débat sur tous ces sujets mais va parfois au-delà de l'équilibre que la Commission européenne appelle de ses vœux. Par exemple, sur la notion de prudence, j'ai pu compter que ce mot apparaissait 49 fois. Je peux comprendre que certains ne sont pas satisfaits de la façon dont l'IASB gère la prudence, en parler 49 fois, est-ce une façon de compenser ? Philippe l'a évoqué lorsqu'il a pris la parole. Je note également qu'il est proposé dans le texte de comptabiliser le bénéfice qu'une fois la transaction terminée. J'interprète alors que les méthodes non-polémiques comme la comptabilisation des produits en fonction de l'avancement ne seraient pas autorisées : ce n'est peut-être pas l'intention des auteurs d'ailleurs, mais certains termes devraient être précisés.

Liesel Knorr – D'abord, je souhaite commencer en félicitant les auteurs de ce document. C'est un travail remarquable, dense et tout à fait louable. Cependant, l'objectif de ce document semble être un peu ambigu et problématique : tout en le revendiquant comme un document de recherche, il semble que vous avez l'objectif de rendre légal cette proposition de cadre conceptuel dans l'Union européenne et cela pose problème. Je pense effectivement que c'est important d'avoir un cadre commun pour toutes les sociétés, en revanche les sociétés cotées et non cotées ont des caractéristiques différentes. Un cadre commun est toujours difficile à élaborer. A ce stade, je pense qu'il serait plutôt judicieux d'afficher un objectif même si nous n'en sommes qu'aux prémices.

Au travers la lecture des différents chapitres, je vous livre mes remarques : le texte ne fait pas référence partout à l'information financière, il serait peut-être plus clair de dire s'il s'agit d'un cadre pour la présentation des informations financières ou s'il va au-delà. Peut-être qu'évoquer explicitement l'information financière serait plus pertinent.

Dans le premier chapitre, vous parlez du *reporting* extérieur/intérieur en précisant que les deux notions devraient être évoquées ensemble. Vous savez que l'Union européenne a vécu ce débat

houleux lors de l'adoption de la norme IFRS 8 et qu'il y a d'ailleurs toujours des débats sur ce sujet.

Le chapitre sur le maintien des capitaux pourrait, à mon avis, être abandonné : le cadre de l'IASB ne se penche pas réellement sur cette question. Les propos sur les règles de distribution des dividendes vont, à mon avis, au-delà de la présentation de l'information financière. Le document ne traite pas de la question de solvabilité des actifs nets alors que c'est un sujet important à couvrir tout particulièrement dans l'Union européenne où il y a un droit des affaires et des sociétés. Or, si la norme juridique et la pratique ne vont pas dans le même sens cela pose problème.

L'ambiguïté du texte apparaît également dans l'utilisation de l'auxiliaire « devoir » dans les parties relatives à la présentation des états financiers en reprenant la terminologie utilisée dans la directive. Si l'objectif est de susciter le débat, il faut éviter d'être prescriptif.

Il pourrait être également intéressant de débattre à nouveau du processus d'adoption et de la notion d'intérêt public européen afin d'avoir un processus plus solide. La question du *reporting* de la performance reste également un sujet de débat.

Enfin, certaines nouvelles idées font jour, notamment sur l'information non-financière et la question de la numérisation des informations. Cependant, les propositions du papier restent très générales alors que ce sont des sujets où il y a beaucoup à bâtir et où la stimulation à travers le débat international peut apporter beaucoup.

Yasunobu Kawanishi - Il est difficile pour moi de faire un commentaire pour savoir si oui ou non il faut un cadre conceptuel européen. Je vais plutôt vous soumettre quelques éléments de réflexion sur le cadre conceptuel japonais. L'ASBJ, le normalisateur comptable japonais, a été créé en 2001 en même temps que l'IASB. Nous sommes convaincus du besoin d'un cadre conceptuel car il est tout à fait utile pour communiquer et montrer notre différence par rapport aux autres normalisateurs.

Nous avons créé un groupe de travail constitué principalement d'universitaires afin de résumer notre vision des principes comp-

tables généraux japonais. Ce résumé a été publié en 2004, puis l'ASBJ a décidé de lancer un projet formel en décembre 2006 avec comme objectif de publier un document officiel. Mais, notre conseil a décidé d'en rester au stade de la discussion : en effet, à l'époque la Commission européenne était en train de mener une évaluation d'équivalence pour voir si les GAAP japonais étaient proches des IFRS et s'il était possible de les utiliser sans les amender par rapport au marché européen.

Nous craignons alors qu'avoir un cadre conceptuel différent pourrait avoir des conséquences négatives sur le travail de cette évaluation. Suite à cette revue réalisée en décembre 2008, la Commission européenne a décidé que la proximité était suffisante, ce qui est une bonne chose, mais nous ne savons pas si le fait de ne pas avoir publié notre cadre conceptuel a aidé ou pas.

Concernant les propositions qui figurent dans le document, il y a deux points de vue qui sont proches des points de vue japonais :

- Tout d'abord, nous sommes entièrement d'accord sur le sujet de la performance pour dire que le compte de résultat est le document le plus important. Concernant les OCI, comme je vous l'ai dit l'année dernière, nous sommes d'accord avec la deuxième proposition : l'OCI résultant d'un écart de valorisation entre deux méthodes d'évaluation doit être systématiquement recyclé.

- Concernant l'utilisation de la juste valeur, nous pensons qu'il faut être très prudent lors de l'utilisation de cette méthode d'évaluation.

Nous avons compris que ce document est au stade de recherche et nous allons suivre avec un grand intérêt la suite des travaux.

Ann Tarca - L'IASB est très intéressé par les différents travaux des auteurs et nous partageons cet objectif d'améliorer l'harmonisation des normes comptables pour les sociétés non cotées à travers l'Europe. J'ai bien compris que nous avons une grande diversité et nous devons poursuivre ces efforts.

De la même manière, dans ce document nous avons pu souligner quelques difficultés par rapport à la directive. Comme indiqué par les précédents orateurs, c'est un document à portée très large, à un

premier stade de recherche. Au fur et à mesure que cette recherche se peaufinera, nous allons pouvoir mettre l'accent sur ces différents sujets. Là encore, il faut voir s'il s'agit d'un cadre pour les comptes financiers, ou bien si cela va au-delà.

Quelles sont mes réactions par rapport au cadre conceptuel de l'IASB ? Si ce cadre devait devenir officiel, le processus d'approbation en Europe pourrait être rendu un peu plus compliqué. L'IASB est sur le point de publier un document sur le cadre conceptuel et nous avons eu des contributions très riches de la part des différentes parties prenantes en Europe et des autres pays dans le monde. Les six sujets mentionnés par l'EFRAG ont été discutés lors de l'élaboration du document final. C'est un cadre conceptuel qui reflète un consensus général sur les principes et les concepts. Dans le domaine de la comptabilité internationale, nous devons travailler ensemble et veiller à ne pas créer des normes qui seraient en concurrence les unes avec les autres. Un certain nombre de questions ont pu être abordées, je pense notamment à l'importance de la question de la performance, soulignée par l'IASB.

Je tiens à préciser que le fait de donner les définitions en premier des actifs et des passifs dans le cadre conceptuel de l'IASB ne veut pas dire que les éléments du bilan sont plus importants que les autres. Il s'agit juste d'une problématique de présentation des définitions. Pour l'IASB, tous les états financiers sont d'égale importance : ils contiennent tous des informations très utiles et pertinentes pour la prise de décision.

Concernant la question de l'évaluation, nous reconnaissons la nature mixte de ce modèle dans ce cadre conceptuel, et choisir une mesure plutôt qu'une autre reflète là encore la pertinence des informations que l'on peut produire. Et là encore, il s'agit d'évaluer cela au cas par cas ce qui a le plus de sens.

Avons-nous besoin d'harmonisation comptable complémentaire dans ce domaine ?

Andrew Watchman - En effet, il est question d'harmonisation des systèmes de normes européens qui s'appliquent aux comptes sociaux des différentes entreprises. A l'heure actuelle, nous avons la directive comptable, qui s'est traduite par un certain nombre de mesures harmonisées mais appliquées de manière différente dans les différents États membres.

Nous avons déjà parlé de la question du maintien des capitaux et de celle des régimes fiscaux et je pense que cela peut expliquer pourquoi nous avons de telles différences entre les systèmes comptables nationaux. Je pense donc qu'il faut aborder ces questions avant de parler d'harmonisation.

Ann Tarca - Cette harmonisation internationale provient justement de différentes sources. Nous avons vu tous les normalisateurs qui ont mis de côté leurs préférences nationales afin de travailler sur ces normes internationales. C'est un travail impressionnant, qui représente une amélioration importante pour les préparateurs et les différents investisseurs financiers. L'harmonisation des normes comptables permet de supprimer plusieurs freins et de travailler de manière plus efficace. Nous avons réussi à accomplir de grands progrès et j'espère que ce travail va se poursuivre.

Liesel Knorr - Il faut définir ce qu'on entend par harmonisation et vers quel niveau d'harmonisation complémentaire tendre. Nous avons vécu ce mouvement vers la définition de normes comptables internationales dans les années 2000, notamment à partir de 2005 en Europe. Désormais, nous savons que chaque pays a un bagage culturel historique et qu'il est illusoire de viser à une harmonisation parfaite de ces normes. Nous pouvons bien sûr en débattre entre nous, mais il existe d'autres acteurs importants dans ce domaine comme l'IASB. L'existence d'un référentiel international permet aux régulateurs de travailler dans d'autres régions, même si

toutefois, une certaine concurrence entre les régions et entre les normes demeure.

Yasunobu Kawanishi - Il est en effet très utile d'avoir des normes cohérentes mais c'est un objectif difficile à atteindre. Communiquer sur ces différences à l'échelle mondiale et tenter de les résoudre est un véritable défi qu'il va falloir relever.

Le cadre conceptuel actuellement en place a-t-il besoin d'évoluer ?

Liesel Knorr - Il me semble en effet qu'il y a besoin d'évolution car les transactions évoluent et il est nécessaire d'avoir un cadre qui puisse s'adapter à ces évolutions, notamment en prenant en compte les impacts liés au numérique et aux informations non-financières.

Andrew Watchman - Je suis tout à fait d'accord et j'ajouterai que ce cadre conceptuel doit rester un document vivant, même s'il n'est pas appelé à évoluer en permanence. Comme il s'agit de normes, il faut garder malgré tout un objectif stable dans un horizon stable.

Ann Tarca - Nous avons déjà eu beaucoup d'évolutions, mais je suis d'accord avec les intervenants précédents. Le cadre conceptuel n'est pas gravé dans le marbre et doit pouvoir évoluer dans le temps. Pour illustrer ce point, les discussions en cours sur le projet Dettes/ Capitaux propres vont nous amener à revoir la définition des passifs et aura une influence sur le cadre conceptuel. Néanmoins, nous ne voulons pas avoir trop d'évolutions trop rapidement. L'accent mis sur ce document me surprend toujours : il sert de référence en permanence pour l'élaboration des normes mais au final, seules les normes sont prescriptives. En conclusion, le cadre conceptuel doit être fort pour pouvoir guider le normalisateur et les différents acteurs internationaux.

Yasunobu Kawanishi - Je suis d'accord avec ce qui vient d'être dit. J'ajouterais que l'information financière est supposée répondre aux besoins des utilisateurs. Ces besoins évoluent mais pas au quotidien, mais on se doit de les prendre en compte.

Quel pourrait être le contenu cible du cadre conceptuel ?

Ann Tarca - C'est un domaine qui fait l'objet de beaucoup de discussions. L'idée de réinventer les normes comptables est souvent au cœur du débat, les gens aimeraient pouvoir repartir de zéro. Je pense qu'il faut trouver un juste milieu.

Certaines décisions ont été prises par rapport au cadre conceptuel. Je prends l'exemple du maintien des capitaux : c'est un domaine qui n'a pas connu d'innovation depuis longtemps. Nous avons ainsi pu nous fonder sur l'existant. Le cadre est une réponse à certains changements que nous avons pu voir en pratique sur le terrain et dans les mentalités. Il est également question d'améliorer l'existant mais il faut veiller à ne pas réinventer la roue.

Andrew Watchman - Je suis impatient d'entendre les différents avis sur le sujet de la numérisation du reporting. Je suis surpris par la suggestion de communiquer les informations internes des entreprises (notamment celles relatives aux questions des rémunérations). Pour moi, ces informations sont spécifiques à une entreprise donnée et pourraient porter préjudice à la société si elles étaient communiquées.

Je pense qu'il faut débattre sur le bien-fondé dans le cadre conceptuel du critère de l'intérêt public européen. Il s'agit d'identifier des critères pertinents pour réaliser une analyse de risques des nouvelles normes afin de savoir si elles sont plus utiles que les anciennes normes. Inclure dans le cadre conceptuel des critères tels que l'impact sur la stabilité économique, la croissance économique et la concurrence ne me semble pas relever de la compétence et des moyens du normalisateur comptable. Cela reviendrait à transférer en quelque sorte une responsabilité du secteur public vers

le secteur privé. Cette évaluation n'est-elle pas du ressort des banques centrales ou d'autres organes européens en charge de cette responsabilité ?

Philippe Danjou - Ce document est un premier projet et je reconnais qu'il manque certaines nuances. Nous sommes partis du constat qu'en Europe, qu'au-delà des 8000 entreprises cotées, il existe plusieurs millions d'entreprises non cotées, petites, moyennes et même grandes qui s'adressent aux mêmes marchés. Pour ces entreprises, devons-nous avoir des principes comptables qui sont fondamentalement différents ? Dans notre analyse, nous considérons que les principes de base (de reconnaissance et d'évaluation) doivent être les mêmes, par contre, le contenu des informations financières publiées peuvent varier en fonction de la taille des sociétés. Ce point est ouvert à débat, mais nous pensons devoir établir des principes qui doivent, dans la mesure du possible, être les mêmes.

Ensuite, nous nous sommes demandés pourquoi une distinction est nécessaire entre les principes IFRS et ceux appliqués en Europe. Ici aussi, le débat est ouvert mais il me semble que les principes IFRS restent la référence ; nous devons définir certaines nuances, mais nous n'avons pas besoin d'avoir une grosse différence par rapport aux normes internationales.

Concernant la question des bénéfices réalisés posée précédemment par Andrew, il me semble que ce concept n'est pas défini et qu'il serait intéressant de savoir ce qu'il représente exactement notamment pour les transactions qui ne sont pas réalisées en une seule fois. Lorsque les transactions et prestations sont réalisées sur la durée, la notion de bénéfices réalisés devrait être éclaircie car il est dans ce cas très difficile de se limiter à un point de vue fondé uniquement sur la trésorerie.

Isabelle Grauer-Gaynor - Sur le sujet des liens entre informations internes et informations externes, nous constatons une diffusion de plus en plus importante d'indicateurs par chaque entreprise. L'IASB est en train de définir les éléments au sein d'un bilan et d'un

compte de résultat. Là encore, il s'agit d'un domaine qui nécessiterait davantage de réflexions : que devons-nous inclure dans le cadre conceptuel ? Uniquement des éléments comptables ? Quelle serait la portée d'un tel document ?

Liesel Knorr – La directive européenne comporte déjà un chapitre sur le rapport de gestion. Depuis un certain temps, de nouveaux éléments ont été ajoutés aux rapports de gestion par voie réglementaire, notamment sur les informations liées aux rémunérations des dirigeants ou aux subventions reçues. L'idée de l'utilisateur des comptes a beaucoup évolué, et l'IASB doit se pencher de nouveau sur cette question. Selon moi, le rapport de gestion fait plutôt partie de l'ancien cadre.

Ann Tarca – Lors de la dernière réunion du Board de l'IASB, il a été décidé en effet de mettre au programme de recherche une mise à jour du *Management commentary practice statement*. La frontière entre le contenu des états financiers et les autres documents constitue un point de débat important et le sujet de savoir si cela doit être intégré au cadre conceptuel est en discussion. En général, ce type d'information est normalisé par des législations locales et nous devons analyser s'il est possible d'avoir une position d'ensemble, cohérente avec les législations en place. C'est aussi pourquoi, en 2010, nous n'avons pas voulu donner un caractère obligatoire à ce *Management commentary practice statement*.

Yasunobu Kawanishi – La notion d'intérêt public n'est pas très claire dans notre pays et il n'est pas fait directement référence à cette notion. Toutefois, il me semble qu'un cadre conceptuel doit contenir les deux points suivants :

- Les entreprises visées par le cadre conceptuel et les principes de comptabilisation ;
- Et une terminologie bien définie et comprise par toutes les entreprises qu'elles soient comprises dans le champ d'application ou non.

Andrew Watchman - Un autre sujet de débat est la question des destinataires des états financiers. Nous avons les destinataires et nous avons le contenu. Si les destinataires changent, on pourrait attendre une incidence sur le contenu. Si cette définition des destinataires doit être élargie et étendue à toute la société, il serait bon d'analyser les conséquences. C'est un vrai sujet de débat.

Philippe Danjou - Pour nous, les destinataires vont au-delà des investisseurs financiers. Les états financiers des entreprises sont utilisés en interne, par la direction notamment. Ensuite, lorsque la direction communique sur sa situation à l'extérieur, nous sommes convaincus qu'il faut un certain niveau de transparence et d'homogénéité. Pour cela, il faut avoir une évaluation objective de la performance. L'idée de passerelle entre les informations relative à la performance, est intéressante. Il faut que les indicateurs-clés soient liés au rapport de gestion. Nous avons beaucoup parlé d'indicateurs non-financiers. En tout état de cause, nous avons besoin de clarté et de savoir si nous avons une mesure de la performance qui est différente en interne de ce que l'on présente en externe.

Témoignage de François Pasqualini

Comme vous avez pu le constater, le sujet qu'il m'a été demandé de traiter est formulé dans la version anglaise du programme sous une forme interrogative et c'est de cette question que je vous propose de partir. La réponse ne saurait être directe, car pour savoir si le numérique est un test pour les cadres conceptuels, il faut d'abord se demander quel modèle comptable répondrait le mieux à l'économie numérique. Et ce n'est qu'une fois cette question tranchée que l'on pourra s'interroger sur la substance d'un cadre conceptuel de l'économie numérique.

Deux modèles comptables retiendront évidemment notre attention : le modèle européen et le modèle international. Une approche trop rapide pourrait conduire à dire que le modèle international

s'identifie à l'économie numérique car, comme elle, il repose sur les idées de mondialisation, de globalisation et de désétatisation. Comme elle, il marque un bouleversement de la hiérarchie des normes juridiques en prônant une société contractuelle, reflet du mythe du droit sans État. Toutefois, les comptables le savent bien et les juristes le savent également parfaitement, les apparences sont parfois trompeuses. La contractualisation est synonyme non seulement de désétatisation, mais aussi et surtout d'individualisation. Or, si le modèle comptable est lui-même conventionnel, comme l'a affirmé la Cour de justice de l'Union européenne dans l'arrêt GIMLE d'octobre 2013 et comme la doctrine l'avait démontré dès le début des années 1990, le modèle correspond aussi à un essai de conceptualisation de la représentation comptable d'une réalité qui butera forcément sur l'infinité des individualisations. Il ne s'agit plus de représenter des réalités naturellement diverses, mais de représenter les individualisations contractuelles de ces réalités.

Les normes comptables internationales pèchent ici par excès d'abstraction et offrent une méthode sans doute inappropriée. Elles prétendent offrir une réponse technique à chaque question posée et retiennent un mode d'expression de la qualité comptable qui n'est pas dérogoire. En se parant des habits de la scientificité, elles adoptent une conception encyclopédique de la représentation comptable qui heurte de plein fouet la diversité caractéristique du modèle numérique. Le modèle comptable européen, en revanche, à cet égard présente certaines qualités puisqu'il repose sur un critère qualitatif défini à l'aide d'un standard juridique, l'image fidèle, dont l'expression est fondamentalement dérogoire. Il présente ainsi une faculté d'adaptation, certes ultime, qui emprunte la voie d'une personnalisation exceptionnelle de la représentation comptable. Cela dit, son rayonnement est limité par son champ politique qui fait de lui un modèle toujours étatisé. C'est dire que l'ère numérique appelle un compromis entre la géométrie du modèle international et l'expression de la qualité du modèle européen. Des auteurs ont appelé de leurs vœux un tel compromis, mais n'ont guère été entendus jusqu'à présent. Il est vrai que la comptabilité a

pris une dimension nouvelle puisqu'elle est aujourd'hui considérée comme l'un des instruments de l'influence par le droit, elle est donc politiquement sensible. A l'heure de la mondialisation, elle est entrée dans les stratégies de domination.

Imaginons néanmoins qu'une conciliation soit possible. On comprend aisément que le modèle comptable issu de cette conciliation devra inclure une dimension technologique nouvelle marquée par le retrait de l'homme face à la machine. Le système que constitue la comptabilité devra s'adapter par exemple à la *blockchain* dont les incidences sur la comptabilité et les comptables seront nombreuses tant du point de vue de l'établissement des comptes de synthèse que de celui de leur révision. Une *blockchain* est une base de données qui conserve la trace de transactions réalisées entre des agents économiques. Chaque *blockchain* est constituée d'un ensemble d'ordinateurs chargés de valider les transactions. Lorsqu'une majorité d'ordinateurs a validé les conditions nécessaires à sa réalisation, l'opération est dénouée et enregistrée par la *blockchain*, lui ajoutant un bloc supplémentaire. Chaque bloc représente ainsi une opération qui a été validée et réalisée. Le fonctionnement d'une blockchain s'apparente donc à une « démocratie informatique » : c'est le vote des ordinateurs qui décide de la validation d'une transaction, sans repère géographique ou étatique.

Une *blockchain* pourra produire et certifier la régularité d'un bilan et d'un compte de résultat, sa fonction d'enregistrement lui permettant d'accomplir une tâche se rapprochant de l'expertise comptable, tandis que sa fonction de validation pourrait asseoir une prétention de révision comptable, mais dans un sens inédit. En effet, il ne s'agirait plus d'un contrôle *a posteriori* effectué sur la base de sondages en vue d'une certification ultérieure, c'est-à-dire de la reconnaissance finale d'une qualité, mais d'un examen systématique *a priori* conduisant à une validation au cas par cas selon une règle majoritaire préétablie. La mission changerait ainsi non seulement de forme, mais aussi de nature puisqu'elle se rapprocherait de l'autorisation préalable comprise comme une condition essentielle et bloquante. Il ne s'agirait donc plus d'apprécier mais

de valider, action qui n'a naturellement pas la même portée, et qui n'impliquerait pas le même régime de responsabilité.

En revanche, le caractère binaire de la réponse d'un ordinateur ôte pour l'instant toute nuance à son raisonnement. Ainsi, il lui sera impossible de construire une annexe (tout au plus pourra-t-il exposer la méthodologie de validation des opérations qu'il a appliquée) ou de déroger aux règles comptables classiques dans l'optique d'obtenir une image fidèle des comptes. Son fonctionnement par algorithme l'en empêche. De plus, il n'a pas accès à toutes les informations d'une entreprise qui constituent le contexte des transactions, comme l'état d'avancement d'une négociation ou la perspective d'une opération de restructuration. Les événements futurs ne seront soumis au système de validation de la *blockchain* qu'ultérieurement. L'ordinateur les ignore donc.

Toutefois, il ne faut pas voir dans ce constat un argument de nature à justifier le rejet de la solution retenue par le modèle européen, car la limite de l'informatique est certainement appelée à disparaître d'ici cinq ou dix ans et n'est de la sorte pas suffisante pour écarter l'idée d'une expression dérogatoire de la qualité comptable. La réflexion que je propose regarde l'avenir. En effet, les progrès de l'intelligence artificielle font dès à présent apparaître une capacité des ordinateurs à saisir les nuances. Les machines commencent à quitter le monde du binaire en quelque sorte. C'est évidemment là que le cadre conceptuel entre en jeu. Selon les termes d'un auteur, le cadre est une charte ayant la nature d'une « métanorme » qui précise les objectifs assignés à la comptabilité, les principes considérés comme fondamentaux et les qualités que doivent avoir les informations comptables.

Ainsi compris, le cadre non seulement conservera toute sa raison d'être dans une économie digitalisée, mais sera certainement indispensable pour déterminer les principes et les qualités d'une représentation comptable, qui portera non plus sur la réalité d'une entreprise appréciée abstraitement, mais sur une individualité contractuelle. Simplement, sa rédaction devra utilement associer comptables et informaticiens, normalisateurs et ingénieurs, tandis qu'il se présentera

différemment des cadres conceptuels que nous connaissons ou avons pu connaître. Il devra constamment faire preuve de souplesse pour répondre aux exigences de l'individualisation et préférera les définitions raisonnées dans une logique de comparaison et de rapprochement aux définitions spéculatives essentiellement rhétoriques. La question sera aussi celle de son lien avec le droit, c'est-à-dire qu'il conviendra de s'interroger à nouveau sur la relation entre la qualification comptable et la qualification juridique. La revendication de la juridicité sera plus que jamais à exclure car l'observation comptable ne portera pas sur un phénomène économique, mais sur l'organisation contractuelle de l'entité économique. En d'autres termes, il faudra non pas réfléchir en faisant abstraction des solutions juridiques, mais au contraire préciser les éléments juridiques qui seront intégrés dans la représentation comptable. Il appartiendra à la charte conceptuelle d'être désormais moins conceptuelle.

Si l'on revient à la *blockchain* en tant que vecteur économique individualisé, le cadre conceptuel devra s'intéresser aux critères matériels de validation d'une transaction afin qu'ils soient calqués sur des principes connus et non abstraits, qui sont avant tout du prêt. Si l'on regarde la chaîne comme un acteur du processus comptable, le cadre devra participer à l'encadrement des méthodes de validation adoptées, par exemple en définissant le pourcentage de votes d'ordinateurs à partir duquel une transaction doit être validée pour valoir certification comptable.

Ces propos ne sont que des idées que j'ai essayé de classer devant vous. Ce sont des idées qui sont, je le crois, très importantes pour les enjeux de la comptabilité de demain et assurément la réflexion est passionnante.

Performance : une convergence sur les indicateurs clés est-elle possible ?

Présentation des papiers de recherche de :

Thomas Jeanjean (Professeur à l'ESSEC)

et **Isabelle Martinez** (Professeur des Universités à l'Université de Toulouse) « *Using pro forma to predict future cash-flows: the impact of income statement presentation* » et de

Marvin Wee (Professeur à l'Australian National University of Canberra) « *The value relevance of IFRS earnings totals and subtotals and non-GAAP performance measures* ».

Débat: **Françoise Flores** (IASB), **Frédéric Gagey** (Air-France KLM), **Jacques de Greling** (SFAF), **Eric Bouron** (CSOEC)

Témoin: **Christine Botosan** (FASB)

Présentation du 1^{er} papier de recherche

Isabelle Martinez - Nous tenons, en premier lieu, à remercier l'ANC et son Président de nous avoir conviés à ces États généraux et d'avoir financé cette recherche. L'étude porte sur les indicateurs alternatifs de performance et plus spécifiquement sur les résultats non conformes aux IFRS, que nous appelons résultats non-IFRS ou résultats ajustés. Ces indicateurs sont publiés volontairement dans les communiqués de presse, et plus spécifiquement, nous cherchons à connaître leur utilité dans les décisions d'investissement en tenant compte des autres sources d'information à disposition des investisseurs pour estimer les résultats récurrents ou les résultats liés à l'exploitation de l'entreprise. La publication de résultats intermédiaires, dans le compte de résultat tel que l'EBITDA⁵ ou le résultat opérationnel sont-ils également utiles pour les investisseurs ? La question de recherche est donc la suivante : la capacité prédictive de ces résultats non-IFRS

5 - EBITDA : *earnings before interest, taxes, depreciation and amortization.*

varie-t-elle en fonction du niveau de désagrégation de l'information du compte de résultat ? Ces résultats ajustés ont-ils la capacité de prévoir les flux de revenus futurs de l'entreprise ?

L'objectif principal des états financiers étant de fournir de l'information utile aux investisseurs, le résultat net comptable est un agrégat essentiel puisqu'il est audité et permet la comparabilité dans le temps et entre les entreprises. Cependant, pour certains, notamment les analystes financiers et investisseurs avertis, cet indicateur souffre de limites, car il ne permet pas de distinguer les éléments récurrents de ceux qui ne le sont pas. Pour aider à bien comprendre la formation du résultat, les entreprises disposent au moins de deux possibilités.

Tout d'abord, elles peuvent, *via* un compte de résultat par nature, c'est-à-dire désagrégé, publier des indicateurs intermédiaires tels que l'EBITDA ou le résultat opérationnel. *A contrario*, un compte de résultat par fonction sera dit agrégé puisqu'il ne fait pas apparaître de résultats intermédiaires.

L'autre possibilité pour les entreprises est de publier volontairement via des communiqués de presse des résultats ajustés dit résultats non-IFRS, dont l'objectif est de présenter les résultats récurrents de l'entreprise. Pour ce faire, les entreprises procèdent à des corrections par rapport aux résultats nets comptables, à savoir enlever les effets de transactions non-récurrentes ou non-liées à l'exploitation. Ces résultats ajustés sont emprunts de biais, puisqu'ils ne sont pas audités et non comparables ni dans le temps, ni entre entreprises. Pour limiter ces biais et face à la prolifération de ces résultats ajustés, plusieurs recommandations ont été émises pour inciter les entreprises à plus de transparence par exemple l'IFAC⁶ en 2014 ou encore l'ESMA⁷ en 2015.

Sur la base de la littérature académique, les résultats sont controversés, puisque d'une part les travaux montrent que ces résultats ajustés peuvent être utiles aux investisseurs, dès lors qu'ils permettent au dirigeant de diffuser des informations privées. Des auteurs montrent que ces résultats ajustés sont plus pertinents finalement que le

6 - IFAC : International Federation of Accountants.

7 - ESMA : European Securities and Markets Authority.

résultat net comptable pour la prise de décision d'investissement. Cependant, ces résultats ajustés relèvent de choix discrétionnaires de la part des dirigeants et peuvent ainsi être utilisés de manière opportuniste ou stratégique afin de diffuser une image plus favorable de la performance de l'entreprise. La question de la pertinence de ces indicateurs ajustés est donc toujours d'actualité.

Thomas Jeanjean – Notre étude repose sur un échantillon d'entreprises françaises (l'ex SBF 250 qui s'appelle maintenant « *CAC all tradable* ») sur une période qui s'étend de 2007 à 2015. Cela représente environ 2800 observations. L'étude empirique a mis en évidence l'utilisation par 15 % de l'échantillon d'un résultat non-IFRS publié dans un communiqué de presse, allant de 10 % en début de période à presque 30 % à la fin de la période étudiée avec des écarts significatifs selon les secteurs d'activité.

L'étude est basée sur une méthodologie consistant à comparer le résultat d'une année et le *flux de trésorerie* de l'année suivante voire des deux ou trois années qui suivent. Nous évaluons ainsi l'utilité d'un résultat en fonction de son association avec des flux de trésorerie futurs. De manière assez cohérente avec la littérature antérieure, on constate que les ajustements ont une utilité prédictive sur les flux de trésorerie futurs. Pour vous donner juste un fait : en moyenne 100 euros de résultat IFRS se traduisent par quasiment 80 euros en moyenne de flux de trésorerie une année plus tard. Quand on prend 100 euros d'ajustement entre les résultats IFRS et non-IFRS, on s'aperçoit que ces ajustements sont eux-mêmes associés avec des flux de trésorerie futurs ; ce qui signifie qu'ils ont un contenu informatif. En revanche, leur contenu informatif est beaucoup plus faible que le résultat net : en moyenne, 100 euros d'ajustement se traduisent par 10 euros de *cash-flow* futur. Nous nous apercevons ainsi que l'essentiel de la capacité prédictive du résultat non-GAAP se retrouve dans le résultat IFRS. Les ajustements proposés par les managers permettent de prédire dans une moindre proportion les flux de trésorerie futurs. Ce résultat n'est pas surprenant. Par contre, dans cette recherche, nous avons montré que ces résultats non-IFRS n'étaient utiles que

dans les cas où nous avons des comptes de résultat relativement agrégés; sans sous-totaux. En effet, quand il y a un niveau de détails relativement important, les résultats non-GAAP ne permettent pas de mieux prévoir le flux de trésorerie futur que le résultat lié aux IFRS.

C'est un élément qui nous semblait intéressant car il montre qu'il y a une interaction entre le format et la structuration du compte de résultat et la pertinence des résultats non-IFRS pour prévoir les flux de trésorerie futurs.

Présentation du 2nd document de recherche

Marvin Wee - Je remercie l'ANC de nous avoir invités à présenter notre papier qui a été financé par KPMG et l'IAAER⁸ dans le cadre du programme de recherche de l'IASB. Ce travail de recherche a été mené sur une période de trois ans au cours de laquelle nous nous sommes intéressés à la pertinence et à l'utilité informationnelle des totaux et sous-totaux des comptes de résultat IFRS par rapport aux informations non-GAAP. Nous avons constaté que les indicateurs des résultats non-GAAP sont utilisés de plus en plus par les sociétés. Il existe une très grande variété d'indicateurs non-GAAP avec des ajustements du résultat, de l'EBIT⁹ ou de l'EBITDA. Nous nous sommes demandé dans quelle mesure ces indicateurs étaient clairs et comment les comparaisons entre entreprises étaient alors possibles? L'objectif de l'étude est de comprendre la motivation des dirigeants à choisir tels ou tels indicateurs et d'analyser l'utilité informationnelle de ces résultats non-GAAP.

L'étude examine les indicateurs spécifiques publiés par les entreprises et l'association d'une part entre les indicateurs de résultat IFRS et le cours de l'action et, d'autre part, entre indicateurs non-IFRS et le cours de l'action. Ce qui nous a amené à proposer trois axes de recherche principaux:

- Le premier axe a été de comparer deux groupes de sociétés, l'un présentant des résultats GAAP et l'autre des résultats non-GAAP en

8 - IIAAER: International Association for Accounting Education & Research.

9 - EBIT: Earnings Before Interest and Taxes.

liaison avec l'évolution du cours de l'action. Nous sommes partis de l'hypothèse que si une société présente des résultats non-GAAP, cela veut dire que les résultats GAAP ne sont pas associés au cours de l'action et que par conséquent cette information n'est pas utile.

- Le deuxième axe a porté exclusivement sur les entreprises qui produisent des résultats non-GAAP et de leur lien avec le cours de l'action. En partant de l'hypothèse que les résultats non-GAAP sont utiles, on s'attend à trouver une corrélation. De même, les ajustements positifs réalisés entre le résultat GAAP et le résultat non-GAAP sont *a priori* corrélés avec le cours de l'action alors que les exclusions ne le sont pas *a priori*.
- Le troisième axe concerne les sous-totaux eux-mêmes afin de déterminer s'il est plus pertinent de faire des ajustements au niveau de l'EBIT, de l'EBITDA ou du résultat net.

L'étude porte exclusivement sur les données des rapports annuels d'entreprises de huit pays, sur une période de neuf ans et non sur les communiqués de presse. Nous avons regardé les indicateurs non-GAAP à tous les niveaux, que ce soit au niveau des résultats d'exploitation (EBIT ou EBITDA) ou du résultat net en faisant également une étude de corrélation avec les cours des actions sur les différentes composantes d'ajustement (comme les impôts, dépréciations et amortissements). De façon schématique nous étudions un modèle d'utilité informationnelle de chaque élément.

Le résultat de l'étude montre un niveau de corrélation identique entre les deux groupes de sociétés. On peut alors légitimement se demander à quoi sert la présentation complémentaire de résultats non-GAAP? Au sein des sociétés qui présentent des informations non-GAAP, les ajustements réalisés sur le résultat net n'apportent pas d'information complémentaire. Par contre, les ajustements faits sur des sous-totaux opérationnels semblent informatifs. Par ailleurs, la qualité des prévisions et des rapprochements a une incidence également sur l'utilité informationnelle. En revanche, si vous avez beaucoup d'analystes qui suivent la société, les exclusions réalisées n'apportent pas d'utilité informationnelle complémentaire.

En conclusion, si une société procède à un ajustement, son contenu informationnel est différent en fonction de l'indicateur ajusté.

Débat

Frédéric Gagey – Le premier constat est que le résultat net en tant que tel donne une information aux analystes financiers, notamment à tous ceux qui comparent le revenu par action au cours de bourse. Si tous les analystes ont cette approche, le reste de la littérature devrait démontrer que toute autre information n'est pas utile. Cependant, les normes IFRS ont des faiblesses car il est difficile de résumer en quelques chiffres toute la vie d'une entreprise (par définition, un ensemble extrêmement complexe). Il y a donc une vraie incitation pour la direction à faire plus que présenter seulement un seul résultat net.

Pour illustrer mon propos, je vais prendre l'exemple typique d'un portefeuille de couverture. Dans le passé, lorsqu'il y avait des évolutions de la valeur temps sur le portefeuille de couverture, les écarts étaient comptabilisés en résultat net : par exemple, prenons le cas d'une compagnie qui a un collar sur le pétrole. Le prix est à 100, le collar est 80/120. Si le prix du pétrole passe à 80, il y a une perte comptable du fait de la valeur temps. Or, rien n'a changé pour la compagnie, qui va continuer à payer son pétrole parce qu'elle est dans le collar. Au fil du temps, la valeur temps va s'estomper et on aura des profits alors que rien n'a changé. On sent bien que si une compagnie s'en tient, avec l'ancienne norme, à seulement parler de son résultat net sans évoquer l'impact de son portefeuille de couverture, elle transmet au marché une information qui n'est pas complète. D'ailleurs les normes IFRS sont en train de corriger ce problème. Ce simple changement de la norme illustre bien qu'un résultat net, bien que totalement en ligne avec les normes, ne fournit pas forcément une information complète.

J'appelle plutôt à un alignement sur au moins un des soldes intermédiaires qui, à mon sens, devrait être un EBIT courant. Je pense que les entreprises doivent informer le marché sur plus d'éléments que le seul résultat net, et je suis plutôt heureux de voir que d'après les papiers, les informations non-GAAP ou non-IFRS apportent quand même quelque chose au marché. Il me semble que même s'il faut

laisser une certaine liberté aux entreprises pour commenter ce qu'il y a en plus du résultat net, il faudrait que les normes IFRS évoluent pour donner une définition stricte et acceptée par tous d'au moins un solde intermédiaire de gestion dans un compte de résultat par nature et non par fonction.

Jacques de Greling - Je vois deux raisons essentielles pour comprendre l'origine du sujet non-GAAP : la première est le fait que la norme IAS 1 n'est pas très prescriptive et que, dans ces conditions, faire des comparaisons est difficile. La deuxième raison s'explique par la suppression du résultat exceptionnel et donc de la nécessité pour les entreprises d'expliquer leur performance. Quelques fois, cette tentative d'explication est un peu trop positive, ce que j'appelle de la « comptabilité botox », mais lorsque c'est bien expliqué, elle peut être utile. D'ailleurs, les analystes ont fait, à de nombreuses reprises, des commentaires sur les agrégats non-GAAP et la SFAF a répondu à la consultation de l'ESMA sur ce sujet. Il est donc important d'avoir des sous-totaux pertinents avec une plus grande désagrégation du résultat. Les deux études montrent qu'une bonne désagrégation, surtout du résultat opérationnel, apporte de la valeur pour les analystes financiers. Je trouve que mettre en lumière ces deux effets est une contribution très positive de ces deux études.

Françoise Flores - Je voudrais remercier et féliciter les universitaires pour leurs travaux car la recherche est très importante pour informer les normalisateurs. Je vais effectivement rejoindre les précédents orateurs en indiquant que la lecture de ces deux papiers était extrêmement intéressante.

En partant des pratiques telles que les entreprises les ont développées et en mettant en évidence les besoins d'une information plus détaillée et d'une information d'indicateurs de performance supplémentaires, ces études confortent l'IASB dans ses projets en cours. Je voudrai signaler, malgré tout, que la norme IFRS actuelle laisse la responsabilité aux entreprises de définir les détails et les sous-totaux qui lui sont pertinents. Cependant, on s'aperçoit

que cette liberté a permis la multiplication d'indicateurs non-GAAP.

L'IASB travaille dans deux directions qui sont complémentaires. La première consiste à déterminer un ou des sous-totaux supplémentaires qui soient comparables et la deuxième consiste à regarder s'il y a moyen de faciliter la définition d'indicateur de performance qui pourrait être incorporé au compte de résultat ou communiqué dans l'information relative au compte de résultat si besoin. De même, l'IASB regarde comment aider à obtenir davantage de détails pour répondre aux besoins clairement identifiés par les investisseurs.

Eric Bouron - Je vais abonder dans le sens général. La réglementation a un certain nombre d'avantages puisque cela évite les tentations de manipulations ou de présentations fallacieuses. Sur les agrégats complémentaires, je fais un parallèle avec les soldes intermédiaires de gestion (SIG) français qui mettent en avant ces agrégats opérationnels avec une définition qu'il me semble important d'avoir et de formaliser pour éviter toujours des manipulations ou des ajustements non conformes ou non conventionnels.

Vous considérez tous que le format actuel du compte de résultat est insuffisant. Pour mesurer la performance des entreprises, faut-il garder la possibilité quand même de présenter un compte de résultat par fonction ?

Eric Bouron - IAS 1 propose les deux pour l'instant. Il me semble que le compte de résultat par nature est plus pertinent pour notamment un suivi du flux de trésorerie. Nous aurions, et je parle au nom des instances professionnelles, une préférence pour ce type de résultat, même si accessoirement une information par fonction peut donner des indications de gestion.

Jacques de Greling - Du côté des investisseurs français et américains (CFA Institute), il y a une forte volonté de présenter l'information par nature. Une information par fonction dépend finalement des choix

fait par la société : le coût des ventes vu de l'extérieur est souvent quelque chose d'assez difficile à appréhender d'autant plus qu'il y a également un problème de granularité. Ainsi, par exemple, sur le *Dow-Jones* industriel le coût direct des ventes (COGS) représente en moyenne 70 % de la structure de coût d'un groupe. Comme ce coût est présenté sur une seule ligne, Il est alors extrêmement difficile pour un analyste de faire son travail. Comme mon prédécesseur l'a évoqué, dans une présentation par nature, il y a un lien très fort avec les autres états financiers et notamment le tableau des flux de trésorerie. C'est pour cela les analystes financiers sont si attachés à une présentation par nature. Le fait que l'EBITDA soit si pratiqué dans les agrégats non-GAAP résulte aussi de cette demande. Pour illustrer ce point, je vous livre l'anecdote d'un collègue travaillant au sein de l'un des *Big Four* dans le département transaction qui m'a expliqué qu'à chaque fois qu'il travaillait sur un dossier avec une présentation par fonction, son premier job consistait à reconstruire une présentation par nature.

Frédéric Gagey - Air France KLM a choisi de publier un compte de résultat par nature et ne changera pas. Même avec une présentation par nature, les comparaisons ne sont déjà pas faciles et le lien avec le tableau de flux de trésorerie quelquefois compliqué. Par exemple, pour une compagnie qui loue beaucoup d'avions, la composante « intérêts » des loyers opérationnels est classée au-dessus de l'EBIT ; ce qui vient réduire la marge opérationnelle. Par contre, pour une compagnie qui détient en pleine propriété ces avions, la composante « intérêts » fait partie de la dette, donc sous l'EBIT et va venir gonfler la marge opérationnelle. Par cet exemple, on voit bien que même en définissant précisément cet agrégat, la comparabilité n'est pas automatique. Celle-ci devient indescriptible avec une présentation par fonction. J'ajouterais même, que l'évolution des métiers avec l'arrivée du digital dans l'interface clients rend les fonctions vente ou communication complètement imbriquées et extrêmement difficiles à séparer. Je soutiens donc une présentation par nature.

Françoise Flores – Nous n’ignorons pas que l’information par nature prescrite actuellement par l’IASB reste insuffisante. Il est important de prendre en compte vos remarques dans le cadre du projet actuel et faire en sorte que davantage de détail soit donné. Nous devons veiller à éviter qu’un coût des ventes donné soit une boîte noire.

Cela dit, à ce stade, l’objectif de l’IASB n’est pas d’aller vers la suppression de l’option de présentation par fonction, parce qu’il nous semble que cette possibilité correspond pour un grand nombre d’entreprises à la manière dont elles appréhendent leur propre performance. C’est une chose de reconnaître que l’information donnée par un compte de résultat par fonction est insuffisante, cela en est une autre que de priver toute une population d’entreprises d’une présentation cohérente avec la manière dont elles perçoivent leur performance (par exemple l’indicateur marge brute est très largement utilisée). L’objectif est de faire en sorte que les investisseurs s’y retrouvent en étant capables de faire des projections sur de meilleures bases.

Faut-il imposer un nouveau format de compte de résultat avec des sous-totaux pour permettre une meilleure comparabilité ?

Françoise Flores – C’est effectivement une des composantes du projet de l’IASB. Une première orientation prise par le *Board* est de définir un EBIT car c’est un indicateur bien connu, même s’il s’appellera peut-être autrement puisqu’il aura une définition IFRS. L’objectif avec cet indicateur est de donner un point de départ comparable. Nous envisageons même de proposer un ou deux indicateurs supplémentaires, de façon à se rapprocher davantage de ce qui pourrait être un résultat opérationnel.

Nous nous interrogeons également sur la notion d’élément récurrent versus élément non-récurrent ? Ce sujet fait débat dès qu’on parle de performance. Aucune décision n’est prise pour le moment et l’idée est de se diriger vers un encadrement de la pratique si aucun accord sur la définition n’est trouvé.

Jacques de Greling - Pour un utilisateur externe, la notion de coût direct des ventes (COGS) est très difficile à utiliser. N'oubliez pas que l'information financière prend en grande partie son sens avec la possibilité de comparaison. Si vous ne pouvez pas comparer un COGS d'une entreprise à l'autre, ce qui est malheureusement le cas, vous êtes très vite désarmés.

Il y a peut-être des pistes de compromis possibles. Il faut aussi veiller à ce que l'information par nature soit aussi donnée avec la même régularité que l'information donnée par fonction. Si, comme c'est le cas aujourd'hui dans beaucoup de groupes, il y a quelques éléments d'une présentation par nature une seule fois par an, cette information ne permet pas de suivre une entreprise au jour le jour. Il faut des éléments financiers permettant aux analystes de suivre très régulièrement ces éléments par nature tout en donnant une approche par fonction.

Frédéric Gagey - L'idée n'est pas non plus de corriger une situation dramatique en démultipliant les informations publiées. Nous reconnaissons juste que la pratique des analystes est d'aller au-delà du résultat net à partir des tableaux annexes afin de déterminer un résultat proche du résultat opérationnel sur lequel il pourra appliquer une valorisation par multiples. Je ne voudrais pas que l'on déduise de nos échanges qu'il faut commencer à redéfinir en dix mille normes chacun des éléments du compte de résultat. Je suis plutôt à défendre l'idée que l'existence d'une norme simple et rigoureuse permettant la vraie comparaison de cet ajustement ou de ce solde intermédiaire opérationnel amènerait une information plus pertinente que le seul résultat net.

Par ailleurs, il faut garder la liberté de l'entreprise de communiquer au-delà du strict cadre IFRS sur ses coûts unitaires ou sa recette unitaire. Ce sont des éléments aussi importants pour l'analyste que les éléments liés au seul compte de résultat et globalement, le système actuel marche.

Jacques de Greling - Je ne demande pas que tout soit normalisé, mais seulement de l'information qui me permette de comprendre ce qui s'est passé. N'oublions pas que l'Union européenne est passée aux IFRS pour permettre une plus grande comparabilité entre les entreprises. Or, ce n'est pas complètement le cas, ce qui explique l'émergence de ces indicateurs non-GAAP. Si l'IASB arrive à combler ce petit déficit de comparabilité de la norme IAS 1, ce sera certainement très bénéfique pour les utilisateurs.

Eric Bouron - Dans l'environnement actuel où il y a de plus en plus de transparence souhaitée, il serait bienvenu d'avoir des indicateurs plus formalisés et normalisés. Finalement les SIG à la française pourraient être une bonne évolution de ces indicateurs intermédiaires.

Françoise Flores - Dans nos réflexions de normalisation, nous nous heurtons à la diversité des entreprises et des secteurs. Plus nous remontons dans le compte de résultat, plus nous nous heurtons à cette diversité et à ces spécificités. D'ailleurs, notre projet a démarré en laissant les institutions financières de côté de façon à voir si sur l'ensemble des autres entreprises nous arrivions à définir une présentation commune qui pourrait servir de base. Nous envisageons aussi, de manière non obligatoire, de voir si des formats par secteur pourraient être proposés à titre indicatif.

Frédéric Gagey - Il sera difficile d'imposer strictement un format aux entreprises. La norme ne pourra pas tout prévoir et devra, de fait, laisser la liberté aux entreprises de commenter des variations de lignes exceptionnelles. Selon moi, il ne s'agit pas de manipuler, mais plutôt d'éclairer sur des événements importants qui ne peuvent pas être résumés en seulement quatre états.

Je souhaite illustrer ce sujet par un exemple typique dans mon groupe : nous avons renégocié cette année avec les pilotes de KLM un accord sur les fonds de pension. L'évolution de l'actif de pension a été comptabilisée en autres éléments du résultat global (OCI) pendant des années et l'impact du changement va

être pris en résultat. Le résultat net va être impacté de manière importante alors même que le résultat opérationnel est bon. Il est clair que nous devons permettre au lecteur attentif de corriger les niveaux des résultats nets sans se focaliser sur le résultat d'exploitation car il y a eu cet événement particulier. Demain, l'application de la norme IFRS 9 aura des impacts sur l'évaluation du portefeuille de *couverture*. Nous sommes obligés d'expliquer ces choses-là à l'analyste et à l'investisseur et aucune norme ne nous empêchera de le faire. Par contre, il semble nécessaire de normaliser un solde intermédiaire représentant une pratique générale utilisée par les analystes.

Thomas Jeanjean - Pour des chercheurs, il est toujours très difficile de dire ce qu'il faudrait faire ou ne pas faire. Nous avons observé dans notre étude qu'il y a effectivement beaucoup de variances entre les différents secteurs. Ce qui prouve bien que, selon le secteur industriel, il y a des demandes d'information plus ou moins importantes et que les entreprises y répondent. Nous avons également observé dans l'étude peu de régularité dans les indicateurs alternatifs utilisés en début de période. Ce comportement a ensuite évolué avec une plus grande régularité de publication en fin de période; ce qui est révélateur d'un engagement implicite des entreprises sur la permanence des informations publiées en phase également avec les recommandations des régulateurs de marché.

Frédéric Gagey - Je suis d'accord avec la régularité de l'information. Prenons par exemple la communication sur les coûts unitaires: jamais nous n'arriverons à normaliser les coûts unitaires et il est très probable que la définition de coût unitaire d'Air France - KLM est très différente de celle de Lufthansa ou de British Airways. Par contre, l'analyse pertinente est le trend de l'indicateur propre à chaque compagnie. L'investisseur ou l'analyste serait fâché si une fois, on lui donne le coût unitaire hors pétrole, en prenant seulement l'impact du prix du pétrole sans la couverture parce qu'il est négatif, et l'année d'après quelque chose de complètement différent.

Je souhaite partager un autre exemple sur l'importance dans la communication de la permanence des indicateurs : nous avons publié au cours de l'année 2017 en complément du coût unitaire habituel un coût unitaire excluant l'intéressement et la participation aux bénéfices des salariés pour nous aligner sur la pratique de Lufthansa. Cela paraissait normal car il y a une certaine rationalité économique entre l'intéressement et la profitabilité de l'entreprise. Cet élément nous semblait pertinent à exclure pour s'intéresser uniquement à l'évolution des coûts structurels. Nous avons été étonnés car le marché s'est demandé s'il était réellement légitime d'apporter cette correction.

Jacques de Greling - Je vous rejoins sur la pertinence des informations dans le temps.

Marvin Wee - La transparence est extrêmement importante. Dans nos travaux, nous nous sommes intéressés aux réconciliations publiées entre les indicateurs et je pense que dès qu'une entreprise arrive à publier des informations de qualité, réconciliables avec les normes, nous pouvons lui faire confiance. C'est une information très utile.

Pour faire le lien avec le thème de la journée « comptabilité et numérique », considérez-vous que l'utilisation du format électronique clôt le débat sur la nécessité d'imposer des sous-totaux dans le compte de résultat ?

Frédéric Gagey - Non.

Jacques de Greling - J'ai tendance à croire que malheureusement la solution informatique ne répond pas à ce débat.

Françoise Flores - L'IABS a publié en début d'année un document de réflexion sur les évolutions possibles des informations annexes. Un des points de réponse à cette consultation est la déception de

beaucoup des commentateurs de voir le peu de place laissée à la dimension digitale. Ce sujet va donc être intégré à nos réflexions.

Néanmoins, le projet est une initiative globale sur une meilleure communication financière dont l'objectif principal est d'identifier comment chaque entreprise peut communiquer sa spécificité sur des bases comparables. Il est donc trop tôt pour vous donner la position de l'IASB sur le digital, mais je peux au moins vous livrer la manière dont j'y réfléchis personnellement. Au-delà du fait que la dimension digitale permet de mettre à disposition des données, d'augmenter les capacités d'analyse des analystes, je n'en suis pas à voir une perte de pertinence aux états financiers dans leur ensemble et au fait qu'ils représentent pour les investisseurs un point de référence.

Il est possible d'espérer, à travers la dimension numérique, des informations mises à disposition à travers les normes, d'une façon bien spécifique par les entreprises et en ayant des analyses qui peuvent en tirer bien meilleur parti.

Eric Bouron – Nous avons une expérience française qui s'appelle le fichier des écritures comptables (FEC) et qui sert aux contrôles de l'administration fiscale et aux auditeurs. Il ne suffit pas ni pour valider la pertinence d'une performance d'entreprise, ni pour identifier des agrégats. Cela compléterait l'information, mais pas d'une qualité suffisante pour permettre aux investisseurs de qualifier la qualité d'une entreprise.

Frédéric Gagey – Je peux comprendre la difficulté de l'analyste qui suit 25 entreprises et qui doit saisir manuellement toutes ces informations. Avoir la capacité de rentrer automatiquement toutes les informations d'une entreprise dans sa base de données en téléchargeant simplement la plaquette préparée par l'entreprise faciliterait grandement la tâche des analystes. Mais c'est, selon moi, aux analystes de développer leurs propres outils et non aux entreprises de s'adapter en investissant dans des outils informatiques compliqués.

Témoignage de Christine Botosan

J'ai beaucoup apprécié les différents commentaires précédents et je pense que nous avons beaucoup de thèmes en commun. Tout d'abord, selon les restrictions d'usage, je tiens à préciser que j'exprime ici mes propres points de vue et non ceux du FASB.

La question posée aujourd'hui concerne une éventuelle convergence entre quelques indicateurs clés. Cette convergence n'est possible qu'à condition d'avoir un accord autour de deux sujets très importants. Tout d'abord, nous devons être d'accord sur les objectifs des informations financières. Il me semble qu'il existe un consensus général sur l'objectif de fournir des informations utiles aux utilisateurs des états financiers qui leur permettent en particulier d'évaluer les flux de trésorerie futurs, la valeur d'une entité ou la performance de ses dirigeants.

Mais ensuite, nous avons besoin de progresser sur les hypothèses économiques sous-jacentes aux principes comptables utilisés pour l'établissement des différents états financiers. Dans ce domaine, elles ne font pas l'objet d'un consensus très large et cela nous empêche d'atteindre cette convergence.

Je souhaite illustrer mon propos par un exemple d'hypothèses économiques et vous montrer comment ces hypothèses peuvent nous aider à mieux comprendre la structure globale des états financiers. Ce jeu d'hypothèses comporte trois aspects : le principe de continuité d'exploitation, la valeur intrinsèque de l'entreprise (*valuation identity holds*) et l'utilisation des ressources. Le premier aspect n'appelle pas de commentaire particulier mais je souhaite approfondir les deux autres. La valeur intrinsèque de l'entreprise peut être approchée par la valeur de ses actifs, elle-même équivalente à la valeur du financement de ces actifs. Les moyens de financement peuvent eux-mêmes être décomposés entre des droits résiduels et non résiduels. L'existence de droits résiduels nous permet d'estimer ce qu'il reste une fois les autres droits éteints et ainsi de vérifier cette définition de la valeur intrinsèque de l'entreprise. L'utilisation des ressources est basée quant à elle sur la valeur d'utilité attendue (*expected*

utility), un concept économique observé depuis plus de 2000 ans. Dans notre monde actuel, on peut parler de valeur d'un actif, de flux de trésorerie mais l'utilité est basée sur la manière dont on utilise l'objet ou l'actif et non sur l'objet lui-même. Les économistes parlent de prévision de flux de trésorerie généré par un actif basé soit sur une valeur d'usage soit sur une valeur d'échange. Les flux de trésorerie vont varier en fonction du choix qui est fait entre les deux valeurs.

Quand nous parlons de valeur d'échange, les économistes utilisent le terme d'utilité apportée par l'actif. En l'occurrence, les flux de trésorerie générés par un actif ne sont pas propres à une société. Vous pouvez imaginer par exemple une quantité de platine utilisée par une société pour créer un bien qui est vendu sur le marché. Il importe peu de savoir à qui appartient ce platine. En revanche, lorsque vous prenez une situation dans laquelle une entreprise utilise une once de platine, c'est l'utilité que procure cet actif pour l'entreprise qui importe. Les flux de trésorerie attendus sont donc spécifiques à l'entité qui utilise cet actif et dépendent du processus de production et de la stratégie de tarification.

Quelles sont les implications pour la structure de nos états financiers ? Reprenons l'exemple du platine : il peut être valorisé soit en retenant la juste valeur correspondant au prix du marché soit en retenant la valeur d'utilité pour l'entreprise (les flux de trésorerie futurs générés par ce platine ne vont pas être basés uniquement par le platine lui-même, mais également par les flux de trésorerie générés par le produit créé à partir du platine).

Cela nous aide à comprendre l'utilité des différents éléments du résultat, du coût unitaire rapporté au chiffre d'affaires, ou du niveau d'investissement nécessaire dans l'entité pour assurer la production sur la base de l'activité historique. Dans cet exemple, le bilan ne sera pas suffisant pour déterminer la juste valeur des actifs, les utilisateurs auront besoin d'informations de qualité provenant du compte de résultat. Ce sont ces sources d'informations qui permettent aux utilisateurs de prévoir les flux de trésorerie futurs et ainsi définir la valeur intrinsèque de l'entreprise.

Quelles sont alors les implications pour la structure du compte de résultat ? Pour que les utilisateurs puissent comprendre la capacité de l'entreprise à générer des flux de trésorerie, il est important que la structure du tableau de trésorerie soit reflétée dans le compte de résultat. Nous avons ainsi trois parties dans le tableau des flux de trésorerie et dans le compte de résultat dont le résultat opérationnel. Il est très important d'avoir une désagrégation parce que nous avons besoin d'information pour pouvoir prévoir les flux de trésorerie générés par les actifs.

Pour revenir maintenant aux différents échanges sur le résultat non-GAAP. La demande existe tout particulièrement lorsque les informations publiées sont insuffisantes et ne permettent pas aux utilisateurs de faire leurs analyses; notamment lorsqu'il manque une séparation claire entre la valeur d'échange et la valeur d'utilité et les activités de financement de l'entreprise. Comme nous avons une confusion difficilement perceptible entre ces catégories, les utilisateurs se tournent vers l'entité pour obtenir plus d'informations. Par ailleurs, lorsque les sous-totaux sont trop agrégés, les utilisateurs souhaitent plus de détails afin de distinguer les éléments variables, fixes et non-récurrents.

Les parties prenantes sont également en demande d'indicateurs non-GAAP. Plusieurs chercheurs ont fait référence à ce comportement opportuniste. Notre objectif consiste à répondre aux besoins des investisseurs alors que les informations fournies aux parties prenantes restent dans une autre catégorie. C'est précisément au régulateur de normaliser ces informations.

Les enjeux de la transformation numérique pour la normalisation comptable

Contexte de l'économie du numérique : les nouveaux paradigmes

Présentation par **Véronique Torner**,
membre du Conseil national du numérique (CNNum)

J'interviens cet après-midi en tant que membre du Conseil national du numérique. Je dirige, par ailleurs, une PME de 150 personnes qui est spécialisée dans le numérique. Je vais commencer par vous rappeler ce qu'est le Conseil national du numérique. Je crois qu'il y a des personnes qui viennent de l'étranger et qui ne connaissent peut-être pas cette institution française. C'est un conseil qui, aujourd'hui, permet d'apporter un éclairage au gouvernement sur l'impact des technologies du numérique sur notre société et notre économie. Il existe depuis 5 ans et est composé de 30 membres : 15 hommes et 15 femmes qui sont tous bénévoles et portent tous une expertise et un regard particulier sur le numérique. Les membres sont divers : certains viennent du monde de l'entrepreneuriat, d'autres du monde de l'investissement ou encore du monde associatif. Hier, certains d'entre vous ont peut-être noté qu'un nouveau décret est paru sur le Conseil national du numérique : une nouvelle promotion vient d'être nommée ce matin, à qui je souhaite bonne route. Cette nouvelle promotion a confirmé les missions du Conseil national du numérique, à savoir conseiller le gouvernement et le parlement sur l'impact du numérique, avec un focus sur la transition numérique. Il souhaite également élargir son influence au niveau européen. Aujourd'hui,

la France ne peut pas être un acteur majeur du numérique s'il n'y a pas une stratégie européenne en place.

Pour commencer, j'ai fait le choix de vous présenter les travaux réalisés depuis ces deux dernières années au Conseil national du numérique. Cela éclaire de façon intéressante les enjeux qui sont liés au numérique. Il y a d'abord l'entrée en vigueur de la loi pour une république numérique qui a eu lieu en octobre 2016. Cette loi pour une république numérique s'est appuyée en grande partie sur un rapport qui a été fait par le CNNum qui s'appelle *Ambition Numérique*. Ce rapport a fait un certain nombre de préconisations, notamment :

- Sur la neutralité des réseaux qui est l'un des fondements importants du numérique ;
- Sur la loyauté des plateformes ;
- Sur la portabilité des données, un sujet également critique dans un environnement européen et international ;
- Sur l'open data, en particulier l'ouverture et la transparence, car l'avenir numérique repose sur la confiance et la confiance se base sur la lisibilité et la transparence.

Ambition Numérique a donc été un des premiers rapports à aboutir à une loi.

Nous avons également publié deux autres rapports en 2016. Le premier porte sur la transformation numérique de l'ESR, l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Ce rapport est le fruit de nombreuses auditions auprès d'experts et d'un certain nombre d'acteurs. Nous étudions ce qui se passe en Europe et au niveau international, mais la véritable signature du CNNum est d'organiser de grandes consultations nationales à travers une plateforme où chacun peut s'exprimer sur les sujets. Cela avait été fait bien évidemment pour *Ambition Numérique*. Cela a été fait également sur l'enseignement supérieur et de la recherche. Sur ce sujet, le rapport n'a finalement pas abouti à des recommandations mais plutôt à un référentiel qui aide aujourd'hui toutes les institutions de l'ESR à avoir des outils leur permettant d'engager leur transformation numérique.

Le second rapport de 2016 porte sur la transformation numérique des PME. Vous n'êtes pas sans savoir que les PME françaises accusent un véritable retard dans leur transition numérique. Nous sommes souvent, sur un certain nombre de critères, les moins bien placés, alors que c'est un enjeu majeur pour notre économie. Ce rapport a donné un certain nombre de préconisations et aujourd'hui, une mission a été confiée à Philippe Arraou, que beaucoup d'entre vous doivent connaître puisque c'est l'ancien président du Conseil supérieur de l'ordre des experts comptables, pour identifier les pistes de mise en œuvre de ces recommandations.

En 2017, nous avons publié trois rapports principaux :

- Un premier rapport porte sur la libre circulation des données en Europe. L'idée est de faire émerger un environnement de la donnée ouvert favorable à la concurrence et qui permette la diffusion des capacités d'innovation.
- Un deuxième rapport porte sur la loyauté des plateformes. Aujourd'hui, nous avons une très grande dépendance économique vis-à-vis d'acteurs qui sont de très grandes plateformes. Malheureusement, nous nous rendons compte qu'il y a peu de lisibilité sur ces plateformes, que ce soient les algorithmes de prise de décision ou sur les règles de conditions générales de ventes. Cela crée un manque de transparence et des difficultés pour les acteurs économiques. Le CNNum a beaucoup travaillé pour proposer un cadre d'analyse et pour expérimenter une évaluation publique et transparente des pratiques des plateformes.
- Le dernier rapport qui est en cours d'élaboration et qui a fait l'objet d'un compte-rendu à mi-parcours publié la semaine dernière, porte sur l'intelligence artificielle. Il est réalisé en partenariat avec Cédric Villani, qui a pour mission de donner une feuille de route à la France sur l'intelligence artificielle. Je conclurai cette introduction par l'intelligence artificielle puisque c'est l'un des sujets clés qui certainement disruptive le plus aujourd'hui notre société et notre économie.

En matière d'intelligence artificielle, à mi-parcours de ce rapport, deux éléments clés ont été révélés :

- L'importance des données ;

- Le bouleversement que l'intelligence artificielle génère dans le monde du travail et le fait qu'il faut que nous réfléchissions aujourd'hui à trouver un équilibre, une complémentarité entre l'homme et la machine.

Pour revenir au numérique, il bouscule aujourd'hui notre vie au quotidien, notre société, notre économie. Nous voyons bien que le numérique n'est pas qu'un sujet technologique, c'est un sujet sociétal, économique et politique. Ses caractéristiques couvrent trois paradigmes :

- Sa rapidité de croissance : des entreprises que nous appelons les GAFA (Google, Apple, Facebook, Amazon) ont des capitalisations boursières élevées alors qu'elles existent pour certaines depuis une vingtaine d'années. Elles dépassent des capitalisations boursières d'entreprises qui sont séculaires. Nous voyons qu'en l'espace de très peu de temps, des entreprises ont réussi à bouleverser le monde économique et à fragiliser des entreprises qui étaient en place depuis plus d'un siècle ;

- La concurrence internationale : le numérique par définition est sans frontière et, du coup, expose toutes les entreprises à une concurrence internationale. Même si le numérique par certains côtés permet de développer des relations de proximité, globalement son terrain de jeu est l'international ;

- L'innovation est multiforme. Cette innovation est vraiment au cœur du réacteur de la transformation numérique. Nous ne pouvons pas envisager aujourd'hui qu'un acteur qui a une ambition sur le numérique n'intègre pas dans sa stratégie l'innovation. Je ne parle pas que d'innovation technologique, mais je parle aussi d'innovation en matière de modèle économique.

Nous allons faire un petit focus sur les plateformes parce qu'elles sont les entreprises qui symbolisent le mieux aujourd'hui le numérique et ce côté pharmacologique du numérique : à la fois potion et poison. Les plateformes auxquelles nous faisons référence sont les GAFA qui sont déjà sur le marché européen, ainsi que les BATX, les plateformes chinoises regroupant Baidu, Alibaba, Tencent, Xiaomi, qui y arrivent. Nous avons des entreprises qui sont très importantes,

très dominantes et qui créent en Europe une forte dépendance de toute notre économie. Il est intéressant de voir leur modèle économique basé sur l'intermédiation. Ces géants du numérique jouent un rôle ambivalent, d'où l'usage de la métaphore pharmacologique. D'un côté, ces plateformes concentrent une grande partie de ce que le numérique apporte de meilleur : elles contribuent de façon majeure à la diffusion des connaissances, à la mise en relation des personnes, à l'ouverture des possibles au niveau individuel et collectif, et bien évidemment, elles apportent des gains de productivité souvent en proposant des services qui sont très compétitifs voire gratuits. D'un autre côté, ces poignées d'acteurs incontournables centralisent entre leurs mains un pouvoir considérable qui leur permet de prendre l'ascendant sur les individus, les entreprises et les institutions. Bien évidemment, cette nouvelle forme de prééminence de ces acteurs, dopée par un marketing puissant et par l'internet, interroge notamment le Conseil national du numérique sur un certain nombre de sujets. D'abord, nos schémas classiques de régulation ont du mal à encadrer ces acteurs. Nous le voyons par exemple avec la procédure anti-trust qui oppose aujourd'hui Google à la Commission européenne. Ensuite, nos modes de protection sociale sont clairement disruptés avec l'arrivée d'Uber sur notre marché et l'impact généré sur le code du travail et sur nos modèles fiscaux. Nous voyons là que le numérique n'est pas qu'un sujet technologique mais pose des problématiques qui sont de nature plus politique et des problématiques de souveraineté pour la France.

Il me paraissait intéressant de partager avec vous aussi cette dimension politique du numérique. Pendant longtemps, ce sont les infrastructures physiques (les routes, les ponts, les ports) qui ont permis aux États d'organiser les territoires et de déployer une certaine souveraineté politique. Aujourd'hui, ce ne sont plus les infrastructures physiques, mais ce que nous appelons les « infostructures » qui finalement concentrent et organisent une grande partie du pouvoir et de la valeur.

C'est intéressant aussi de voir que le statut de l'Europe, qui a aujourd'hui une très grande dépendance vis-à-vis de ces plate-

formes, est un peu particulier : sur le plan international, vous avez des pays qui s'en sortent mieux que nous, acteurs européens, par rapport à cette dépendance, et qui ont réussi à développer des écosystèmes numériques plus locaux et moins dépendants de ces grandes plateformes. Je pense au Japon, au Brésil, à la Corée du Sud, à la Russie, ou même encore l'Indonésie. Il y a un sujet pour que l'ensemble des acteurs européens essaye de s'organiser sur le numérique, se structurer et reprendre une certaine souveraineté.

Alors pour finalement préserver cette souveraineté, quelques pistes de réflexion sont actuellement à l'étude avec le Conseil et le Gouvernement :

- La capacité de l'État à lever des ressources financières pour l'action publique ;
- La capacité des entreprises à produire et à récupérer la valeur économique ;
- La capacité des pouvoirs publics à réguler et à piloter les transformations à l'œuvre ;
- La capacité des personnes à défendre leurs droits fondamentaux. Evidemment, lorsque nous parlons des droits, des valeurs et de l'éthique, c'est très différent que vous vous placiez aux États-Unis, en Chine ou en Europe où nous sommes particulièrement sensibles aux données privées et à notre vie privée.

Je voulais vous parler de l'intelligence artificielle parce que ce sont les technologies qui arrivent aujourd'hui et qui sont en train de disrupter massivement tout notre univers. Aujourd'hui, quand nous parlons d'intelligence artificielle, c'est le sujet qui fait le buzz et qui effraie tout le monde. L'intelligence artificielle s'est beaucoup développée dans la reconnaissance des images avec des impacts majeurs dans tout ce qui est application médicale, dans le secteur automobile avec la voiture autonome, et dans la reconnaissance de la voix associée à du langage naturel. Sur ce dernier point, vous avez aujourd'hui des développements de robot conversationnel. Il y a aussi le développement d'assistant personnel, pour donner un chiffre, Amazon Echo a réalisé 6 millions de ventes en 2016.

L'intelligence artificielle n'est plus un fantasme mais une réalité. C'est du *soft IA*. Nous voyons que sa courbe de développement sur les 10 à 15-20 prochaines années va être très importante. Pour pouvoir faire de l'intelligence artificielle, il faut des données, d'où les informations que je viens de partager avec vous. Si nous voulons que la France et l'Europe génèrent des champions sur le secteur de l'intelligence artificielle, il faut que nous soyons en capacité de générer de la donnée. Le sujet de l'IA ne porte pas sur la problématique technologique d'algorithmie. Aujourd'hui, quasiment toutes ces grandes plateformes utilisent des algorithmes en *open source*, sur du code qui est ouvert, lisible et modifiable. L'enjeu n'est pas sur les algorithmes, puisque n'importe qui peut les réutiliser, mais sur la masse de données et la puissance de calcul. La guerre de l'IA se passe au niveau de la donnée. Il faut s'organiser en Europe pour constituer des bases de données importantes.

Certains sont pessimistes et pensent qu'il est déjà trop tard, que nous n'avons pas réussi à faire des géants du numérique, des plateformes et donc que nous n'avons pas ces bases de données. Non, rien n'est trop tard, nous pouvons nous organiser. Il y a des initiatives intéressantes: par exemple, pour essayer de concurrencer Google, un moteur de recherche européen existe qui s'appelle Qwant, je vous invite à le regarder et à l'utiliser. Vous avez des initiatives intéressantes d'entreprises portées par Transdev, la SNCF, Blablacar, qui essayent de constituer des jeux de données sur tout ce qui est transports et qui permettent de pouvoir être une bonne base pour faire de l'intelligence artificielle. Nous voyons bien que si nous ne travaillons pas sur le fait de pouvoir avoir des jeux de données importants, – et vous voyez que l'Europe aujourd'hui est une cible importante pour les acteurs asiatiques ou américains –, nous allons être dépendants demain, juste consommateurs de solutions et non pas producteurs, ce qui entraîne un risque de perte de souveraineté.

L'intelligence artificielle bouleverse aussi notre perspective sur l'emploi. Cela a fait débat pendant la campagne présidentielle, avec à la fois des gens qui portaient une vision très optimiste et d'autres très négative. Aujourd'hui, il n'y a pas réellement d'études

qui chiffrent clairement ni la destruction d'emplois ni la création d'emplois générée par ailleurs par le numérique. Ce qui est certain, c'est qu'il y aura des destructions d'emplois, des transformations d'emplois et peut-être des créations d'emplois, mais les chiffres sont difficiles à déterminer. Repenser l'emploi d'une autre manière est un enjeu essentiel. L'intelligence artificielle va arriver et va remplacer des emplois en automatisant des tâches à faible valeur ajoutée. Le secteur de la comptabilité va être également impacté par l'intelligence artificielle en automatisant un certain nombre de tâches. L'enjeu de la formation repose sur la réflexion des nouvelles modalités de formation, l'évolution des contenus ainsi que sur une formation tout au long de notre vie. Il faut créer un continuum sur la formation pour être capable d'accompagner ces grands bouleversements qui ne sont pas que technologiques.

Impact du numérique sur l'information financière : nouvelle définition, nouvelle diffusion, nouvelle certification ?

*Présentation d'un policy paper par **Pierre Teller**
(Maître de conférences à l'Université de Nice)*

*Débat: **Martine Charbonnier** (AMF), **Alain Deckers**
(Commission européenne), **Agnès Lepinay** (MEDEF),
Peter Sampers (Dutch Accounting Standards Board)*

*Témoin: **Phil Fitz-Gerald** (FRC Lab) – étude sur
« a framework for a digital reporting »*

Pierre Teller – Bonjour à toutes et à tous. Avant toute chose, je souhaite remercier l'ANC, qui a soutenu cette étude. Le sujet porte sur l'impact de la numérisation de l'information financière sur la normalisation comptable. Dans ce contexte, cette numérisation fait partie d'un mouvement de transformation plus global de l'économie et on peut identifier au moins trois forces qui y contribuent :

- La globalisation des échanges ;
- La financiarisation de l'économie ;
- La dématérialisation de beaucoup d'activités.

Ces forces se sont développées séparément dans un premier temps puis ont fini par converger et par avoir une action combinée qui s'est révélée très disruptive. Cette mutation a naturellement fini par toucher l'information financière en minant certaines des bases du modèle comptable traditionnel, patrimonial, comme, par exemple, la difficulté de la prise en compte des actifs immatériels ou la notion même de continuité de l'exploitation. Ainsi, quand nous sommes dans des secteurs nouveaux où la majorité des nouvelles entreprises ne sont pas créées pour durer mais simplement pour être rachetées rapidement par des entreprises plus grandes, on peut se demander si cela a encore un sens de parler de continuité de l'exploitation ?

Les choses changent et l'information financière change aussi. Son périmètre est également modifié avec un *reporting* de plus en plus large, de plus en plus étendu. Nous voudrions aussi une information de plus en plus fréquente; que veut dire la notion de temps réel? Est-ce possible? Tout le monde attend également une information plus facile à obtenir et à consommer, grâce aux technologies.

Quelles sont les implications pour le normalisateur comptable? Nous pourrions nous dire que c'est avant tout un problème technique qui concerne d'autres institutions et d'autres acteurs. Cependant, nous nous sommes rendu compte que si le normalisateur reste à l'écart des réflexions sur la normalisation et sur la préparation d'un passage à une information digitale, une partie de la sémantique des normes risque de lui échapper. C'est une des conclusions de notre étude: l'élaboration des normes comptables est une chaîne avec de nombreux maillons et différentes institutions concernées. Si l'un des acteurs ne remplit pas son rôle, le vide créé sera mécaniquement comblé par un autre qui n'aura ni la légitimité ni parfois les compétences de le faire. Ce n'est pas une conséquence inévitable de la numérisation de l'information, du passage à un monde digital, mais c'est un risque.

Notre étude s'est largement basée sur ce que nous avons vu aux États-Unis au moment de la généralisation du langage XBRL¹⁰. Pour rappel, XBRL est un langage numérique qui est dédié à l'information financière et à son stockage, un langage dit structuré car chaque élément d'information est inséré par principe dans une balise définie à l'avance. Le sens des balises est connu et partagé au moyen de taxonomies qui sont des dictionnaires de balises. Ce langage est devenu obligatoire pour les sociétés cotées aux États-Unis progressivement sur plusieurs années, avec pour objectif affiché par la SEC de faciliter l'automatisation des processus de collecte et l'accès à l'information directement par un plus grand nombre d'acteurs qu'auparavant et d'améliorer la comparabilité des données. Les États-Unis ont été précurseurs et depuis, les projets

10 - eXtensible Business Reporting Language.

XBRL se sont multipliés. En Europe, le projet en cours est prévu par la directive transparence qui a mandaté l'ESMA pour définir un reporting dématérialisé à compter de 2020 pour tous les comptes consolidés au format IFRS.

Quels enseignements peut-on tirer de la pratique aux États-Unis ? La première question est de savoir si l'utilisation d'un langage structuré comme XBRL et la taxonomie sous-jacente n'allait pas imposer des contraintes supplémentaires sur les états financiers voire une modification implicite des normes. Est-ce qu'il n'y a pas un conflit conceptuel entre une comptabilité basée sur des principes comme les IFRS et l'utilisation d'une taxonomie prédéfinie ? Nous verrons que les résultats empiriques ne sont pas très concluants. Notre point de vue est que XBRL est un langage neutre, souple de par sa conception qui peut être adapté aux deux référentiels, tout dépend l'usage qu'il en est fait.

L'autre problématique concerne les extensions qui sont des balises qui n'appartiennent pas à la taxonomie de référence. Une des caractéristiques de ce langage est que chaque émetteur est libre d'émettre, de créer de nouvelles balises à volonté si celles-ci sont jugées plus pertinentes que les balises de référence. C'est évidemment un problème : est-ce qu'en améliorant la pertinence des états financiers nous n'allons pas dégrader la comparabilité des données ? Cette question fait débat et la réponse dépend énormément du point de vue adopté : pour une utilisation limitée à des comparaisons entre quelques entités ou des questions très spécifiques, cela ne pose pas trop de problème et avoir des extensions est plutôt un avantage. Par contre, l'extension pose problème dès qu'on parle de collectes de données massives et d'automatisation de la collecte. Pour l'Union européenne, l'ESMA recommande de décrire quelle est la balise de la taxonomie de référence la plus proche. Ce sera peut-être une façon, en sacrifiant un peu de détails, de retrouver la comparabilité perdue par l'insertion des extensions. Ce point ne pourra être vérifié qu'après 2020.

La deuxième partie de notre étude est consacrée à une revue de littérature des travaux académiques sur l'initiative XBRL aux

États-Unis. Les résultats sont un peu contrastés avec malgré tout une majorité de travaux montrant une amélioration de la comparabilité des données et une amélioration de la transparence. Les travaux qui se sont intéressés à l'année de transition, l'année de passage à XBRL, ont constaté une dégradation de la comparabilité sur ces premiers exercices, liée notamment à des mauvais choix de balises. Ces problèmes se sont corrigés au cours du temps mais montrent que la transition et l'adaptation sur les premiers exercices peuvent être problématiques. Certains travaux se sont intéressés à la perception par les marchés financiers des données au format XBRL. Le constat est identique mais un peu plus positif. Cela entraîne une information plus transparente et une réduction de l'asymétrie d'information.

Je vais conclure rapidement en évoquant deux séries de questions qui restent à débattre :

- Quelle stratégie doit être adoptée par les normalisateurs nationaux, maintenant que l'information numérique est devenue la norme au niveau mondial ? Quelles sont les actions possibles au niveau national ? Faut-il étendre l'utilisation de ces nouvelles technologies à d'autres acteurs, voire à toutes les entreprises ? Certains pays ont opté pour cette voie sur un champ d'application plus large que les états financiers. Il existe actuellement des projets en Belgique, au Royaume-Uni, en Italie, aux Pays-Bas... Ces pays-là ne vont-ils pas avoir un avantage compétitif en ayant mieux préparé leur transition vers une information complètement dématérialisée ?
- La deuxième question porte sur le périmètre de l'information financière ? Tout concourt pour une information financière de plus en plus large et étendue, puisqu'aussi bien les techniques que les pratiques évoluent dans ce sens-là. A moyen terme, de plus en plus d'éléments seront intégrés dans les états financiers. Nous allons baliser et taguer des éléments de plus en plus précis, notamment les annexes, et pas seulement les informations financières. Enfin, avec une information financière qui sera de plus en plus facile à diffuser, à communiquer et à échanger, une question revient ponctuellement dans les travaux académiques : est-ce qu'un *reporting* en temps réel est atteignable ? Pourquoi attendre ?

Débat

Martine Charbonnier – En tant que représentante de l'AMF, je tiens à préciser que nous n'avons pas spécialement demandé le *reporting* européen en XBRL. Nous avons plutôt milité pour que ce *reporting* numérique ne s'applique pas à l'ensemble des entreprises cotées sur le marché réglementé mais soit réalisé dans une approche plus progressive. Cela étant dit, la directive en a décidé autrement, puisqu'un certain nombre d'acteurs ont considéré que ce *reporting* électronique devenait indispensable. En tant que régulateur, nous participons aux travaux de l'ESMA. L'ESMA devait faire une analyse coûts-bénéfices de la mise en œuvre du reporting électronique et cette analyse a été extrêmement complexe, puisque l'amplitude des coûts varie suivant que nous considérons nécessaire de refaire tout le système d'information ou seulement ajouter un module complémentaire. Nous voyons que l'analyse coûts-bénéfices n'est pas simple et dépend des paramètres pris en compte. Le champ d'application de ce projet est donc les états financiers consolidés, et dans un premier temps les états financiers primaires pour lesquels nous allons nous référer à la taxonomie IFRS avec des extensions possibles qui restent à définir.

Aujourd'hui, un certain nombre d'entreprises ont fait des tests sur la mise en place de ce *reporting* électronique. Globalement, les entreprises qui l'ont testé, dont seulement trois entreprises françaises, disent que c'est faisable mais considèrent que les logiciels doivent devenir un petit peu plus simples. En tant que régulateur, nous estimons que l'utilisation de ces nombreuses données sera progressive sur plusieurs années, puisqu'il faut le temps de constituer la base de données. Nous pouvons facilement imaginer que cela pourrait avoir un impact structurant sur l'analyse financière. Tout cela dépendra, évidemment, des extensions. Cela dit, aujourd'hui les analystes financiers vivent avec des indicateurs alternatifs de performance, et nous ne sommes pas loin de la notion d'extensions. Nous essayons de faire en sorte que tout converge.

Agnès Lepinay – Je voudrais d’abord dire que le sujet de la transformation numérique des entreprises est pour le MEDEF un enjeu essentiel. Nous y sommes très impliqués dans tous les domaines et nous sommes parfaitement conscients des enjeux qui sont liés à la constitution des bases de données et à l’utilisation de ces données. Cela étant dit, ce n’est pas forcément le premier objectif des entreprises que de se focaliser sur les bases de données à constituer, et force est de constater que très souvent c’est sur elles que retombe tout le fardeau de l’alimentation de ces bases de données.

Les entreprises ne peuvent pas s’opposer par principe à la transmission numérisée de données. Elles voient bien que le monde change et que, de même, les *process* internes sont de plus en plus dématérialisés. Le sujet n’est pas là, mais les questions débattues sont les conditions dans lesquelles elles se le verraient imposer d’une part, et de l’autre, le délai dans lequel ceci devrait se faire.

Je voudrais revenir sur la question des entités concernées. De façon paradoxale, les PME pourraient y voir un avantage plus immédiat si cette obligation était assortie de contreparties. Je ne parle pas du tout de XBRL, soyons clairs mais de la transmission dématérialisée. Comme nous l’avons vu lors de la mise en place de la DSN¹¹, si les entreprises voient une simplification immédiate des informations à transmettre aux différentes parties prenantes et aux interlocuteurs étatiques, cela ferait sens pour elles. Aujourd’hui, une entreprise doit transmettre des informations non seulement via sa liasse fiscale, mais également à la Banque de France, à l’INSEE, un peu partout.

Pour revenir aux sociétés cotées et aux travaux de la Commission, le problème est un peu différent. Très honnêtement, ces sociétés ne voient pas aujourd’hui ce que cela leur apporterait directement. Cela peut même constituer des difficultés de mises en œuvre et des contraintes d’après les dires des entreprises qui ont fait le test de l’ESMA : elles doivent se plonger dans la taxonomie pour éviter les risques de contresens importants et les entreprises ayant participé aux tests ont été aidées d’un expert. En phase de mise en œuvre,

¹¹ - *Déclaration Sociale Nominative.*

les entreprises seront seules à essayer de traduire la taxonomie en question. Par ailleurs, il est vrai que les indicateurs alternatifs de performance ne sont pas non plus pris en compte aujourd'hui par la taxonomie. Vous disiez, Mme Charbonnier, que les analystes savent vivre avec, j'irai plus loin, je dirai qu'ils les apprécient, cela constitue une part importante de la communication financière des entreprises et donc reste aussi un sujet.

Enfin, la forme imposée et le calendrier posent beaucoup de problèmes: XBRL n'est pas *facile d'utilisation* et il n'est pas très avant-gardiste. Aujourd'hui, les personnes qui utilisent de l'information dématérialisée sont habituées à voir des choses beaucoup plus modernes, des graphiques, des tableaux, or tout ceci n'est pas possible avec XBRL à ce stade. Même si ce n'est pas l'objectif; cela en limite vraiment l'intérêt.

Alain Deckers - Je voudrais commencer par élargir un peu le cadre. Je trouve intéressant dans le papier présenté les deux volets abordés: d'une part, la numérisation de l'économie et d'autre part, la dématérialisation de l'information financière. Il y a des liens entre les deux naturellement, mais la numérisation de l'économie va bien au-delà de la dématérialisation de l'information financière. Vous avez abordé notamment la question des actifs immatériels qui sont de plus en plus importants dans notre économie et qui posent clairement un problème de comptabilité. L'évolution des *business models* peuvent aussi avoir des conséquences en termes de comptabilité et d'information financière. La décentralisation de l'économie assez importante porte atteinte à des concepts fondamentaux de l'économie et à la définition même de l'entreprise. Le concept de la nature de l'entreprise remonte à un papier de Ronald Coase, un économiste britannique publié en 1937, et qui définit l'entreprise comme fondée sur les coûts de transaction. Ceux-ci sont fondamentalement bouleversés par la numérisation de l'économie et par la désintermédiation du secteur financier. Avec l'émergence de technologies comme la *blockchain*, le système actuel des chambres de compensation qui ont un rôle très important du point de vue de

la stabilité du secteur financier pourrait disparaître dans 10 ans. Et même, je peux concevoir un système financier où la grande majorité des activités de transactions se feront de pair à pair. Si nous avons des agents intelligents, autonomes, avec une puissance de calcul suffisante, certains intermédiaires financiers risquent de se retrouver hors-jeu. Ce sont des conséquences potentiellement très fortes, qui pourraient modifier de manière assez fondamentale le fonctionnement de notre économie, et naturellement cela doit être reflété dans l'information financière et la comptabilité.

Pour revenir au deuxième volet du papier, (la dématérialisation de l'information financière) cela pose beaucoup de questions. J'aime bien être un peu provocateur et je dis souvent que pour moi la manière dont nous gérons l'information financière aujourd'hui n'est fondamentalement pas différente de celle que nous avons inventée au XIX^e siècle. Il s'agit toujours d'un rapport annuel, plutôt rétrospectif, généralement publié en format papier ou parfois PDF ; ce qui reste du papier sous une autre représentation. Tout est devenu beaucoup plus compliqué qu'au XIX^e siècle, mais le paradigme reste identique. La dématérialisation de l'information financière pourrait changer de manière très radicale ce paradigme. Le concept même d'un rapport pourrait disparaître à terme. La question de la fréquence de l'information se pose aussi. L'information financière est un outil, mais pas un objectif en soi. De même, augmenter la fréquence de l'information financière n'est pas un objectif en soi. Dans un contexte où nous sommes très attentifs à développer l'investissement à long terme, la prise en compte du financement durable, il ne s'agit surtout pas d'encourager une tendance vers le court-termisme. La question se pose aussi sur l'audit et la fiabilité de ces informations dématérialisées. Aujourd'hui déjà, la majorité des investisseurs consomment l'information financière au moins en partie de manière dématérialisée. Et cette tendance semble inexorable. Nous ne pouvons pas déboucher sur une situation où les utilisateurs qui consomment de l'information dématérialisée ont un niveau de protection moindre que ceux qui consommeraient l'information de manière plus traditionnelle. La question de l'audit et du contrôle

légal de ces informations se posent donc aussi. Nous pouvons aussi poser des questions sur le rôle même des normes comptables : si l'information devient disponible de manière presque immédiate et universelle, les normes comptables, dont celles sur la présentation, ont-elles encore un sens ? Il y a beaucoup de questions qui se posent sur l'impact de la dématérialisation de l'information financière. A ce stade, je ne prétends pas avoir des réponses à toutes ces questions.

Concernant le projet ESEF¹² déjà évoqué, l'ESMA est en train de le développer et nous comptons le mettre en œuvre progressivement. Nous commençons par les comptes consolidés et les états financiers primaires avant de traiter les données annexes. Nous n'envisageons pas à ce stade de l'appliquer aux comptes sociaux. La directive transparence couvre toute une série d'informations réglementées et, comme évoqué par Mme Lepinay, les mesures de performances alternatives ne sont pas couvertes par le champ de l'ESEF. A terme, nous pourrions envisager d'étendre une approche basée sur une information structurée à la grande majorité des informations réglementées. L'autre volet est la disponibilité de cette information. En Europe, nous avons une approche décentralisée, qui fait que chaque État membre met en place ses propres bases de données (les OAM) et celles-ci ne communiquent pas entre elles. Cela permet aux intermédiaires comme Bloomberg de combler le vide, de retraiter ces informations et ensuite de les revendre. Nous menons pour l'instant un projet pilote, qui s'appelle le EFTG *European Financial Transparency Gateway*, qui repose sur une utilisation de technologie *blockchain* et qui permettrait de mettre en réseau toutes ces bases de données européennes. Ce projet allié à l'introduction de l'ESEF et donc à la structuration de l'information, devrait permettre une meilleure utilisation, plus de transparence et une réduction des asymétries d'informations.

Cet aspect est un élément d'un cadre beaucoup plus large qui vise à la réutilisation de l'information. Il est vrai qu'aujourd'hui les entreprises sont sollicitées par un nombre très important

12 - ESEF : *European Single Electronic Format*.

d'acteurs. Si nous pouvons mettre en place un système reposant sur des informations structurées qui permet d'avantage de réutilisation de l'information, que ce soit dans le contexte de la comptabilité, de la fiscalité, des statistiques ou des exigences prudentielles, nous pourrions vraiment présenter un avantage de simplification pour les entreprises. Personnellement, c'est l'objectif ultime que je vise. Mais naturellement, tout cela est très compliqué et prendra forcément du temps.

Peter Sampers – Nous avons une grande expérience aux Pays-Bas : le programme numérique de notre gouvernement est de tenter de créer une démarche à guichet unique en matière de *reporting* pour toutes les agences gouvernementales. Ce programme est basé sur XBRL et depuis l'année dernière, les plus petites sociétés doivent déposer leurs informations financières auprès des chambres de commerce. D'ici à 2020, les plus grandes entreprises vont devoir faire de même. Jusqu'à présent, il y a plusieurs milliers de *reporting* faits en ligne, dont plus de 88 000 sur le site des chambres de commerce. Il n'y a plus un seul document rempli manuellement par ces entreprises. Cette année, nous allons essayer de passer à la deuxième étape du projet avec 8 500 sociétés de taille moyenne.

A ce stade, les principales réticences soulevées par les entreprises sont relatives aux coûts et aux contraintes techniques. En pratique, nous n'avons pas eu connaissance de gros souci technique mais les entreprises reconnaissent supporter des coûts de mise en œuvre et elles se sont fait aider par des intermédiaires. Cela ne change pas pour le moment la façon dont nous fixons nos normes comptables. En tout état de cause, nous sommes en train de travailler sur la validation de la taxonomie des normes comptables néerlandaises.

Il me semble que nous sommes encore face à deux défis : le premier concerne la possible intégration de ce nouveau *reporting* au système interne de l'entreprise afin de réaliser des économies d'échelles et obtenir un système plus efficace. Le deuxième concerne la remontée des informations qualitatives et la manière de paramé-

trer l'outil. Il s'agit de bien veiller à ce que la technologie ne doit, en aucun cas, dicter les paramètres. Nous apprenons au fur et à mesure.

Allons-nous vers plus de reporting ? Du « reporting on demand » éventuellement ? A quelle fréquence ? Tous les jours, tous les mois, tous les ans ?

Martine Charbonnier - Tous les jours n'est vraiment pas souhaitable. Je pense qu'il faut faire une distinction quand nous parlons d'économie numérique s'agissant de sociétés cotées ou non cotées, car la réaction ou la sanction du marché est immédiate dans le cas de sociétés cotées. Quand nous sommes dans un univers plus fermé, si nous utilisons un système dématérialisé pour transmettre à l'administration fiscale, je ne dis pas que nous avons forcément le droit à l'erreur, mais la réaction n'est pas immédiate. C'est un point important dans les différents aspects qui ont déjà été évoqués. Je ne suis absolument pas favorable à une mise à jour des informations tous les jours car il me semble nécessaire d'avoir un temps de digestion de l'information ; ce qui est aussi plus cohérent avec l'idée de renforcer l'investissement sur le long-terme. Je crois que les projets actuels n'induisent pas nécessairement plus de *reporting* mais ils induisent un *reporting* un peu différent.

Nous avons réfléchi côté français sur le sujet du document de référence car certaines sociétés cotées voulaient pouvoir l'actualiser de manière numérique. Sauf que les sites internet des émetteurs n'ont pas de *track chain*. Il faut quand même que nous, régulateurs, et les investisseurs puissions voir quelle information a été modifiée, actualisée afin de garder la confiance dans les informations publiées. N'allons peut-être pas trop vite et n'ayons pas une volonté d'avoir des informations nécessairement tous les jours.

Agnès Lepinay - Je voudrais aussi rappeler que les entreprises, les sociétés cotées et les autres ne peuvent diffuser qu'une information vérifiée et cela prend du temps de contrôler cette information. Par ailleurs, il a été rappelé précédemment que le sujet est aussi celui

du contenu de l'information et notamment de cette part croissante des actifs immatériels qui constituent l'entreprise. Même si la valeur d'un marché serait le bon outil, nous ne savons pas encore très bien aujourd'hui comment l'évaluer et la comptabiliser. Nous sommes très prudents au MEDEF et nous considérons que cela fait partie des informations qui devraient plutôt se situer dans l'annexe car elles sont très volatiles. Imaginez-vous ce que pourrait donner une information en temps réel, avec en plus des éléments de plus en plus immatériels, quelle serait les conséquences sur la valorisation d'entreprise ? Peut-être que finalement cela serait tellement volatile que cela pousserait les investisseurs à s'intéresser au long terme.

Peter Sampers - Accélérer la fréquence n'est peut-être pas le meilleur moyen d'améliorer nos systèmes. J'ai passé une grande partie de ma carrière en entreprise et c'est vrai qu'il y a eu à un certain moment une sorte de concurrence entre les sociétés pour sortir les comptes le plus vite. Cette course entre les entreprises s'est calmée depuis, je ne vois plus d'efforts dans ce domaine. Il y a plutôt une attention accrue sur le contenu des états financiers, des informations non financières à communiquer et des informations sur le développement durable. Il me semble qu'il y a une réelle tentative de donner davantage d'informations pertinentes pour se démarquer plutôt que de donner des informations très limitées, très vite. Et en effet, quand nous pensons à la création de valeur à long terme, la valeur ajoutée de chiffres d'affaires mensuels reste assez réduite.

Sur le sujet des coûts supportés par les entreprises, je n'ai pas de données spécifiques à vous communiquer. Pour les petites entreprises, le coût est assez réduit car ces travaux sont très souvent externalisés. Pour les entreprises plus importantes, nous n'entendons pas pour l'instant beaucoup de commentaires sur ce sujet.

Agnès Lepinay - Je voudrai ajouter quelque chose sur la charge et non du coût en tant que tel. La charge est importante et les entreprises qui ont tenté l'expérience nous disent qu'elles ne peuvent pas mettre un junior ou un stagiaire sur ces questions. Il faut des gens

qui comprennent bien les IFRS, il faut donc investir au risque de se tromper. C'est un exercice lourd, surtout à un moment où nous avons par ailleurs à mettre en œuvre un certain nombre de nouvelles obligations comme toutes les nouvelles obligations en matière d'abus de marché. Imaginez simplement ce que cela peut être pour des ETI ou des plus petites sociétés cotées.

Alain Deckers - Sur cette question de la fréquence, je rappelle qu'il y a quelques années nous avons éliminé de la directive transparence l'obligation de publier les rapports trimestriels : la Commission européenne et le législateur européen ne souhaitent pas accroître la fréquence de l'information. De manière plus large, la technologie n'est pas une fin en soi, elle doit être au service de la société et doit apporter des réponses à des objectifs qui sont fixés en dehors de toute contrainte technologique. Par contre, l'introduction de ce type de technologie permet de réduire encore les délais entre la date de clôture des comptes et la publication des rapports (un ou deux jours). Cela facilite aussi le processus de consolidation et peut même réduire les coûts d'audit puisque la disponibilité des flux et données structurés au sein des groupes peut faciliter la tâche de l'auditeur et réduire le nombre d'heures d'audit.

D'une manière plus large, je pense que l'enjeu de la technologie est un peu différent. Nous vivons aujourd'hui une véritable transformation dans le domaine de la transparence. Pourquoi avons-nous eu connaissance des documents de LuxLeaks ou des Panama Papers ? Parce qu'il est de plus en plus difficile de garder des secrets. Cette tendance ne peut que se développer et nous pourrions très bien être dans une situation dans quelques années où, même si les entreprises ne veulent pas rendre certaines informations disponibles, les investisseurs, d'une manière ou d'une autre trouveront le moyen de les obtenir. Par exemple, certains investisseurs utilisent déjà des images de satellites pour vérifier le flux de voitures sur les parkings des grandes surfaces et ainsi estimer leur niveau de ventes.

Si le reporting est automatisé, comment le certifier ?

Martine Charbonnier - Je crois comprendre, sans trahir de secret, que si nous allons vers ce reporting électronique, nous ne pourrons pas faire l'économie de l'audit des données, parce que nous imaginons mal qu'il y ait des écarts importants. Ce point n'a pas été prévu dans la directive transparence, mais je pense que pour la confiance des investisseurs, il est important qu'ils puissent s'appuyer sur des données certifiées.

Agnès Lepinay - C'est certainement un coût supplémentaire pour les entreprises. Je me réjouis pour l'économie en général, peut-être moins pour les entreprises, car beaucoup m'ont dit que cela allait créer une activité supplémentaire : celle de traducteur de comptes en XBRL. La question de la responsabilité n'est pas si simple à gérer puisque le choix des tags sur les indicateurs est basé sur du jugement. La difficulté sera de déterminer quelle est l'information qui fait foi *in fine*.

Alain Deckers - Nous avons fait la transition en Europe directement vers une technologie qui s'appelle Inline XBRL (iXBRL), contrairement à ce qui a été fait aux États-Unis, où le format XBRL traditionnel a été utilisé. Les impacts sont différents : dans le format XBRL traditionnel, il y a deux instances différentes (le rapport financier traditionnel, papier et le fichier électronique qui contient les données structurées). Avec la technologie iXBRL, les balises sont intégrées dans un seul et même fichier à partir duquel nous pouvons obtenir soit une visualisation traditionnelle des données soit extraire automatiquement les données vers une feuille de calcul ou une base de données d'analyse financière. Ce fichier fera foi, puisqu'à partir du 1^{er} janvier 2020, les émetteurs sont tenus de préparer leurs états financiers en format structuré conforme à la norme ESEF. C'était une première précision que je souhaitais apporter, parce que j'ai l'impression que parfois il y a confusion sur ce point.

Concernant le contrôle légal, je considère que, comme la directive exige à partir du 1^{er} janvier 2020 la préparation des états financiers en format ESEF, il s'agira d'auditer ce format. Il y a peut-être une transformation plus profonde qui concerne le rôle des auditeurs dans le futur. Les grandes entreprises se dirigent de plus en plus vers des techniques appelées *Audit Analytics*, *Big data*, etc. qui permettent en réalité un suivi en continu des transactions. Cela pourrait transformer de manière assez fondamentale le rôle des auditeurs. Je pourrai concevoir que dans le futur la profession d'audit soit fondamentalement différente de ce qu'elle est aujourd'hui. Aujourd'hui, nous avons des auditeurs qui ne contrôlent pas seulement des données mais aussi toute une série de contrôles internes, qui permettent de produire des données fiables. Dans le futur, je pourrai imaginer que les auditeurs deviennent des certificateurs d'algorithmes d'intelligence artificielle, et que ces algorithmes certifieront et vérifieront la fiabilité de l'information.

Peter Sampers - Aux Pays-Bas, nous avons établi un format spécifique pour présenter les informations. Pour XBRL, le format est considéré comme standard et permet à tout le monde peut récupérer les informations. Les données sont donc disponibles et certifiées par les commissaires aux comptes. Elles peuvent être ensuite exploitées par l'utilisateur comme bon lui semble, sous le format qui lui est propre avec ses propres logiciels d'analyse, sous sa propre responsabilité.

Témoignage de Phil Fitz-Gerald

Je souhaiterais remercier l'ANC de m'avoir invité aujourd'hui pour vous parler des travaux du FRC Lab dans le domaine de l'information financière numérique. Au sein du FRC, le laboratoire joue un rôle indépendant dont l'objectif n'est pas de définir des règles ou des recommandations mais d'explorer les différents comportements en matière de *reporting*. Nous étudions les données avec les utilisateurs, les investisseurs et également l'impact des informations numériques.

Nous avons lancé, il y a trois ans, une étude sur le *reporting* digitalisé car nous constatons que de plus en plus d'entreprises commencent à expérimenter de nouvelles applications sur leur site. Nous avons d'abord voulu savoir comment les investisseurs souhaitaient recevoir ces informations. Ils ont répondu qu'ils préféreraient les documents annuels sous format PDF et autres documents papiers car ils étaient disponibles en un seul lieu. En même temps, ils ont indiqué qu'ils n'aimaient pas beaucoup les applications développées car ils constataient des incohérences et que les informations disponibles étaient difficilement comparables.

Avec l'essor de la technologie et la réglementation accrue dans ce domaine, nous pensons maintenant qu'il est possible de développer un cadre commun utilisé par tous les investisseurs.

Notre démarche a consisté à analyser en premier le comportement des entreprises qui utilisent ces informations afin d'identifier comment elles préparent ces informations, comment elles l'utilisent et quelles sont les caractéristiques souhaitées pour ces documents. Ensuite, nous avons observé le comportement de ceux qui font circuler ces informations. Enfin, plutôt que de mettre l'accent sur les technologies elles-mêmes, nous avons défini un ensemble de caractéristiques pour les rapports numériques, en étudiant en particulier les technologies actuelles et futures et en faisant une cartographie selon les attentes. Nous avons étudié XBRL en premier, puisque c'est le langage choisi par la législation européenne pour son format électronique.

Ce langage numérique est actuellement utilisé dans 70 pays. Au Royaume-Uni, plus de 2,3 millions d'entreprises l'utilisent pour l'envoi de leur liasse fiscale. C'est un langage compatible avec le référentiel IFRS et les normes comptables britanniques et qui permet de lire électroniquement les informations financières. Les investisseurs ont maintenant besoin d'outils de restitution. Ceux-ci sont en cours de développement et nous sommes en train de faire un état des lieux afin de déterminer les plus efficaces.

Pour la mise en œuvre de ce format européen, nous proposons d'analyser en premier les données des états financiers eux-mêmes et ensuite les annexes. Pour étudier les caractéristiques de XBRL, nous avons décidé de tester ce format avec des données. Nous avons donc récupéré les données collectées au FRC sous le format XBRL, dans un format proche de celui retenu par la Commission européenne afin de voir comment les données pouvaient être analysées et interprétées par les investisseurs. Nous avons conclu que même s'il était nécessaire de progresser encore dans les logiciels de restitution, nous avons pu déterminer que cette technologie était bien établie, à un coût raisonnable par rapport aux autres technologies et compatible avec les systèmes utilisés par les entreprises actuellement. Côté investisseurs, ce reporting existe aux États-Unis depuis 8 ans et les données sont utilisées, nous en avons conclu que cette technologie était donc robuste et utile. Le défi de l'Union européenne est donc de la mettre en œuvre.

Nous avons également examiné d'autres technologies possibles pour la production des états financiers, comme la *blockchain*, l'intelligence artificielle et même la réalité augmentée avec comme objectif d'identifier dans quelle mesure les informations financières pourraient être communiquées de manière plus efficace. On peut se demander alors quelle sera la place du comptable demain ? Sera-t-il remplacé par un robot ? A mon avis, le reporting électronique via des données structurées permettra aux investisseurs de faire très rapidement leurs analyses chiffrées, mais le travail de compréhension de l'activité de l'entreprise, de sa création de valeur restera un travail humain. Ce sont les données liées à l'immatériel ou à l'intangible, à l'intemporel, qui sont les plus importantes, et non pas les données numériques qui seront faciles à analyser.

Public - Y-a-t-il une réflexion sur la responsabilité des entités sur l'information produite de façon électronique et sur l'exhaustivité de cette information. Y a-t-il une réflexion sur la manière dont un utilisateur traitera cette information, étant donné qu'elle sera partielle ?

Alain Deckers - La dématérialisation de l'information financière n'est qu'un outil et ne change fondamentalement rien. Par analogie, aujourd'hui dans une banque qui utilise un système de modèles internes, le *Board* n'a probablement pas la moindre idée du fonctionnement du modèle. Il dépend de toute une série d'experts, de contrôles internes qui font que le modèle reflète correctement les risques que la banque assume. Notre cas est relativement similaire et fondamentalement, le régime de responsabilité ne change pas. Ce sera au *Board* d'approuver les états financiers, sur la base de toute une série de contrôles internes. Puisque c'est le fichier dématérialisé qui fait foi et qui juridiquement est exigé en tant qu'état financier, c'est ce fichier qui doit être soumis aux mêmes obligations d'audit qui s'appliquent aux documents papiers. C'est à l'entreprise de mettre en place les contrôles internes et le système de gouvernance en interne pour que le conseil d'administration puisse approuver les états financiers, comme il le fait aujourd'hui.

Peter Sampers - Je suis tout à fait d'accord, d'autant plus que les dirigeants des entreprises se basent, déjà aujourd'hui, sur le système de contrôle interne mis en place avant de valider les états financiers et ils ne vérifient pas spécifiquement les documents mis en ligne.

Public - Quel sera l'impact du numérique sur l'enseignement de la comptabilité et de l'audit ? Les enseignants devront-ils aussi maîtriser des algorithmes pour les enseigner ?

Pierre Teller - C'est l'avenir qui le dira, certaines missions vont peut-être changer, mais je ne pense pas qu'un comptable devienne informaticien et qu'un informaticien ne deviendra pas comptable. Les deux univers devront apprendre à travailler ensemble

sans demander aux comptables d'enseigner la programmation informatique.

Public - La mise en place d'XBRL ne permettra-t-elle pas pour les utilisateurs d'avoir une réconciliation plus aisée entre les normes IFRS et les US GAAP ? Un tel algorithme ne devrait-il pas être développé par les autorités de marché ?

Phil Fitz-Gerald - Vous avez mis le doigt sur l'un des enjeux. Au Royaume-Uni, vous avez des sociétés qui publient aux États-Unis avec la taxonomie américaine, vous avez des sociétés britanniques qui utilisent une taxonomie britannique et d'autres qui suivent la réglementation prudentielle. C'est vrai qu'aujourd'hui les taxonomies utilisées sont toutes un peu spécifiques. Le FRC préconise de lancer un groupe de réflexion sur ce sujet afin d'aller vers plus d'harmonisation. Nous encourageons ceux qui sont chargés de normaliser ce sujet à veiller à ce qu'il y ait un mode cohérent de reporting. Nous comprenons que les informations sont compliquées à comprendre pour les investisseurs qui reçoivent des informations sous différents formats.

L'information financière à l'épreuve de l'économie numérique : de nouveaux concepts pour de nouvelles transactions ?

Présentation d'un *policy paper* par **Anne Jeny**
(Professeur en sciences de gestion à l'ESSEC)

Débat: **Claire Balva** (Blockchain Partner),
Jean Bouquof (CNCC), **Jerôme Julia** (Observatoire de l'immatériel), **Jérémie Lerondeau** (KPMG),
Fabrice Pesin (Médiateur national du crédit)

Témoin: **Linda Mezon** (Canadian Accounting Standards Board)

Anne Jeny - Bonjour à tous, je tenais tout d'abord à remercier l'ANC de m'avoir demandée d'écrire ce *policy paper* sur « Quel impact de l'économie numérique sur la comptabilité ? L'enjeu de la reconnaissance des actifs immatériels », les actifs immatériels ayant été quelque peu abordés dans les tables rondes précédentes. Je pense que nous sommes au cœur du sujet.

J'ai voulu commencer par illustrer le contexte actuel de la révolution numérique en prenant deux géants de l'industrie, un de la vieille industrie et un géant de l'industrie numérique ou de la révolution digitale, en comparant quelques chiffres-clés de Google et General Motors. Ces chiffres clés sont leur capitalisation boursière, le nombre d'employés et la valeur comptable. Nous nous apercevons assez rapidement que Google a une capitalisation boursière qui est dix fois supérieure à celle de General Motors, pour trois fois moins d'employés et que sa valeur comptable est très largement déconnectée de sa capitalisation boursière. La première conclusion que nous pouvons en tirer est le fait que les business models sont vraisemblablement très différents puisque nous arrivons à déployer une capitalisation boursière très importante pour un nombre d'employés beaucoup plus faible chez Google que chez General Motors. La deuxième conclusion est que les marchés semblent capter une création de valeur

chez Google qui n'est pas retransmise dans la valeur comptable de cette société. La différence existe aussi chez General Motors mais d'une façon un peu moindre. Cette révolution numérique pose la question de la limite des cadres comptables existants et pour nous, la question de savoir s'ils doivent évoluer, et dans quel sens évoluer.

L'autre constat à partir de ces deux illustrations est que la gestion des connaissances est vraisemblablement au cœur de cette révolution numérique et qu'elle peut faire le pont entre le contexte numérique dans lequel nous nous situons et la valeur de la firme telle qu'elle est captée par les marchés financiers. Cette concrétisation de cette gestion des connaissances apparaît dans les comptes à travers les actifs immatériels.

Pourquoi la valorisation comptable des actifs immatériels paraît-elle incontournable aujourd'hui ? Je vais prendre un deuxième exemple, qui commence à dater quelque peu, mais qui est l'exemple de la cession d'une startup, Skype, par son fondateur, Niklas Zennström. En septembre 2005, Niklas Zennström vend Skype à eBay, une autre plateforme, pour un prix d'acquisition de 2,6 milliards de dollars. Cela correspond au prix mis sur la table par eBay pour une société qui comptablement ne valait que 20 millions d'USD. Au moment de l'enregistrement de Skype dans les comptes consolidés d'eBay, après la reconnaissance de nouveaux actifs incorporels, et la réévaluation, (pour 280 millions d'USD en plus, de brevets, de listes de clients, de marque et éventuellement de réévaluation de ces actifs), il est constaté un *goodwill* de 2,3 milliards sur une acquisition de 2,6 milliards. Nous sommes quand même un peu loin du concept de valeur résiduelle du *goodwill*. Cela aurait pu être une survalorisation de Skype au moment du rachat par eBay mais il se trouve que jusqu'à présent, sur la suite des achats-acquisitions de Skype par un fonds de pension puis par Microsoft, les valeurs sont toujours dans les mêmes ordres de grandeur et donc le *goodwill* est toujours là.

Sur les enjeux comptables de la transformation numérique, que pouvons-nous en dire ? Tout d'abord, tous les secteurs sont impactés

par ce que Jean Tirole a appelé ces marchés bifaces. Cela pose des questions sur la nécessité de comptabiliser de nouveaux types de transactions, comme les formations qui sont liées aux intermédiaires qui ne sont ni le client, ni les nouvelles plateformes, la nécessité de reconnaître de nouveaux actifs incorporels, comme par exemple les noms de domaines qui pourraient être assimilés à des noms de marque ou des droits de propriété intellectuelle.

Une dernière question qui se pose à la communauté comptable, est l'apparition de nouveaux types de risques pour les marchés, les utilisateurs, les firmes, (cybercriminalité, crypto-monnaies) et donc vraisemblablement des nouveaux types de provision à penser et à mettre en place, voire des nouveaux types de dépréciation d'actifs. Ce qui est compliqué car les caractéristiques propres de cette nouvelle économie sont en grandes parties contraires au principe de prudence de la comptabilité. En particulier, la nouvelle économie remet complètement en cause le principe du droit de propriété puisque nous allons créer de la valeur sur des droits d'usage ou des usages de droit d'usage. La deuxième caractéristique de cette nouvelle économie est que ce qui crée vraiment de la valeur, ce sont des équipes d'ingénieurs, des équipes de développeurs qui vont développer des algorithmes, des nouveaux process, etc., du capital humain. Or aujourd'hui, nous ne reconnaissons pas encore comptablement le capital humain. Nous sommes en face de quelque chose qui est quelque peu complexe à appréhender.

Ces nouveaux processus de création de valeur, mis en lumière par les exemples de Google et de Skype, montrent que le capital immatériel est devenu un thème majeur pour la finance et le management, que leur évaluation et leur comptabilisation est une source de controverse, qu'elle fait débat et qu'elle est effectivement difficile, même si le concept a été clarifié par la mise en place des IFRS. La question de la valorisation objective d'une marque se pose toujours, d'autant plus lorsque la marque a été développée en interne plutôt qu'achetée à un prix déterminé.

La deuxième partie du *policy paper* reprend les résultats d'un certain nombre de travaux de recherches qui ont été menés depuis

une trentaine d'années sur l'utilité informationnelle des rares actifs incorporels qui sont soit reconnus comptablement, soit sur lesquels il y a eu de l'information financière qui a été publiée volontairement. Nous en tirons trois observations majeures :

- D'abord des preuves empiriques semblent favoriser la reconnaissance de certains actifs incorporels développés en interne comme les coûts de développement, ce que nous appelons communément la R&D;
- Même s'il existe un risque de gestion du résultat sur la majorité des études qui se penchent sur la reconnaissance des actifs incorporels, la communication volontaire sur les actifs incorporels sont souvent considérés comme une source potentielle de baisse d'asymétrie d'informations;
- La plupart des articles portent sur un contexte américain alors que le contexte international pourrait offrir plus d'hétérogénéité dans le traitement comptable des actifs incorporels et donc nous permettre d'apporter de nouvelles conclusions.

Que nous dit la recherche sur la perspective des utilisateurs des états financiers ? L'information publiée sur les incorporels n'a pas d'impact sur la dispersion des prévisions des analystes financiers. En revanche, elle a un impact positif sur l'exactitude des prévisions des analystes quand les actifs incorporels sont reconnus dans le bilan, et un impact non significatif quand ils sont simplement divulgués de façon volontaire. Du point de vue des porteurs de dettes, il n'y a pas de résultats qui soient significatifs pour le moment. Du point de vue des investisseurs, les actifs incorporels reconnus sont ce que nous appelons *value relevant*, c'est-à-dire qu'ils portent une information utile pour les marchés financiers, qui se retrouve dans le cours de bourse ou dans les rendements boursiers. Cependant, les divulgations volontaires, sur les actifs incorporels, présentent des résultats contrastés, que ce soit sur l'étude de ce que nous appelons le *market-to-book*, c'est-à-dire la différence entre la valeur de marché et la valeur comptable, ou directement sur le cours des actions, sur les rendements et sur les écarts entre offre et demande (*bid-ask spreads*).

A partir de ces travaux, nous pouvons essayer en conclusion d'ouvrir des axes de recherches futures, sur par exemple le rôle de la communication d'information sur les actifs incorporels pour l'évaluation de nouvelles entreprises internet au moment de leur introduction en bourse. Est-ce que cela pourrait aider à réduire l'asymétrie de l'information ? Comment les analystes utilisent, interprètent ou discutent-ils les montants d'actifs incorporels et leur divulgation ? Qui investit dans ces actifs incorporels ou dans ces entreprises à forte intensité de R&D ? Comment mieux prendre en compte les algorithmes, nous pourrions essayer de nous poser la question de trouver des nouveaux critères de reconnaissance, des frais de développement des algorithmes pour essayer de poser des conditions de reconnaissance comme les normes comptables l'ont fait sur la reconnaissance de la R&D développée en interne.

Débat

Claire Balva - Je suis co-fondatrice et CEO de Blockchain Partner. C'est une startup qui est spécialisée dans le conseil sur les technologies *blockchain*. Nous avons trois pôles d'expertises :

- Un premier pôle stratégique où nous faisons beaucoup de formations et d'ateliers sur cette technologie ;
- Un pôle technique où nous réalisons des prototypes pour les entreprises et de l'implémentation ;
- Un pôle juridique où nous allons accompagner les projets *blockchain* sur le plan juridique.

Effectivement beaucoup de nouveaux sujets mériteraient d'être clarifiés sur le plan comptable.

Je vais essayer en deux ou trois minutes d'expliquer ce qu'est la *blockchain*. Cette technologie a été créée en 2008 pour faire fonctionner la crypto-monnaie *bitcoin*. Le *bitcoin* est une monnaie virtuelle, numérique, qui a la particularité de ne pas dépendre d'une banque centrale ou d'une institution. C'est révolutionnaire car c'est la première fois que nous pouvons échanger quelque chose qui a de la valeur, de l'argent numérique, de pairs à pairs, sans

avoir recours à une banque ou un gouvernement. Ce qu'internet a permis de faire avec l'information, *bitcoin* permet de le faire avec de la valeur, de la transaction. Avec internet, nous pouvions déjà nous envoyer des fichiers de pairs à pairs, par mails par exemple, avec des photos ou des documents. Dans ce cas, le document est copié et la personne à qui vous l'envoyez a accès à ce document, mais vous aussi. Si nous voulons faire cela avec de l'argent, cela ne marche plus du tout, puisque nous ferions de la création monétaire. Le *bitcoin*, quant à lui, permet d'échanger de la valeur de pairs à pairs, sans que la personne qui l'envoie n'y ait encore accès. Le *bitcoin* a cette particularité d'avoir un cours qui est variable, assez volatile d'ailleurs, puisqu'il n'est déterminé que par l'offre et la demande. Il n'y a pas de banque centrale qui fixe le cours du *bitcoin*. Si vous avez suivi l'actualité des derniers jours ou des dernières semaines, vous aurez remarqué que sa valeur est extrêmement variable, au début de l'année 2017 nous étions à un *bitcoin* égal 1 000 \$, il y a deux jours il a dépassé les 17 000 \$, replongé à 14 000 \$ puis 15 000 \$. Je viens de regarder il y a quelques minutes, il était à 16 500 \$. Mais ce qui est important est que derrière le *bitcoin*, il y a une technologie révolutionnaire (la *blockchain*) qui permet d'échanger de l'argent, de faire des transactions financières sans qu'il y ait un intermédiaire, un organe central de contrôle. Il s'agit tout simplement d'un registre des transactions en *bitcoin*, assimilable à une importante base de données qui est dupliquée sur un grand nombre de serveurs partout dans le monde et qui se met à jour en permanence. Cette base de données est structurée en block : nous avons des blocks de transaction, d'où le nom de *blockchain*.

D'autres crypto-monnaies, d'autres *blockchains* de différentes sortes se sont développées. Une des plus connues s'appelle *ethereum*, avec comme monnaie l'*ether*, qui va permettre de faire des applications un peu plus diversifiées que du transfert d'argent pairs à pairs. Avec *ethereum*, nous avons un phénomène qui s'appelle les ICO (*Initial Coin Offerings*) qui sont des levées de fonds en crypto-monnaie, qui ont permis à des entreprises de lever des montants astronomiques de plusieurs dizaines de millions de dollars en quelques

minutes, en émettant sur la *blockchain* ce que nous appelons un jeton, un actif numérique et en récupérant l'investissement de particuliers ou d'entreprises qui viendraient acheter ces actifs et qui les vendent ensuite sur des plateformes.

C'est donc tout un écosystème qui est derrière ces technologies pour lequel la question comptable reste entière, en commençant par le statut de ces crypto-monnaies. Aujourd'hui, comment comptabilisons-nous des *bitcoins*, des *ethers*? Je connais un certain nombre de sociétés dans l'écosystème qui sont un peu bloquées parce qu'elles ne savent pas du tout comment comptabiliser à la fois les crypto-monnaies classiques, comme les *bitcoins* et les *ethers*, mais aussi les actifs numériques qu'elles auraient créés pour faire des levées de fonds.

Par ailleurs, ces technologies permettent un grand nombre de cas d'usage. Pour faire une analogie, l'actif numérique que symbolise le *bitcoin*, nous pouvons le dupliquer et faire en sorte qu'il symbolise autre chose. Cet actif numérique peut symboliser des parts d'une société par exemple. Et puisque nous en parlons, il y a quelques jours le Trésor a publié une décision en disant que la *blockchain* peut maintenant être une infrastructure technique pour modéliser les titres de sociétés non cotées. Nous ouvrons la voie à un grand nombre d'applications qui vont demander sur le plan comptable des éclaircissements puisque nous ne savons pas aujourd'hui comment doivent être traitées toutes ces opérations.

Jean Bouquot - Nous sommes effectivement dans une ère qui nous emmène parfois au bord d'abîmes de perplexité. Je suis tenté de mettre mon crayon sur l'oreille pour bien rappeler ce que je suis. Vous avez évoqué un certain nombre de problématiques relatives aux crypto-monnaies et à l'environnement dans lequel vous évoluez, et sur lesquels je serai bien en peine à ce jour d'apporter les réponses que vous cherchez probablement, et que beaucoup d'entre nous cherchent.

Nous sommes dans un environnement qui évolue à très grande vitesse, nous le savons tous. C'est un environnement où les éléments

de la comptabilité auxquels nous nous raccrochons bougent. La profession que je représente est là pour veiller à la transparence, au respect de règles et donc à la confiance autour des entreprises et entités qui participent à la vie économique. Le papier dont nous avons entendu l'exposé pose très bien les constats. Les deux exemples que vous avez donnés en introduction, Google et General Motors ou avec Skype en sont une bonne illustration. Ces exemples montrent bien que les principes comptables ne sont pas toujours là pour bien apprécier la valeur de marché d'une entreprise, et ce n'est d'ailleurs pas ce que nous leur demandons. Nos positions ne sont pas toujours en phase avec les attentes des entrepreneurs de cette nouvelle économie, des investisseurs, des différents acteurs. Vous avez déjà évoqué le principe de prudence et il faut que nous restions dans notre rôle de rappeler les règles et principes à appliquer, tout en veillant bien à ce que la bonne information soit communiquée à la fois sur ce qui contribue à la création de valeur et ce qui permet d'apprécier la performance d'une entreprise même si ce n'est pas tout à fait notre rôle. A l'occasion des éléments importants dans la vie de ces entreprises, comme une fusion, une acquisition, nous voyons que des entreprises sont vendues souvent avec des multiples presque extravagants, des multiples que nous ne comprenons pas toujours alors qu'elles font des pertes et que l'acquéreur capitalise beaucoup sur leur futur. Il est donc important que nous donnions l'information qui permet aux uns et aux autres de s'y retrouver tout en étant bien conscients qu'à certains moments dans la vie de ces entreprises, de ces groupes, il y a des questions du type de celle de Skype qui montrent les limites de notre comptabilité basée sur les concepts et les normes que nous sommes chargés d'appliquer.

Vous avez évoqué aussi le capital humain, un élément qui, pour le moment, n'est pas vraiment traité sur un plan comptable. En parallèle, une fois que nous avons observé ces valeurs créant des *goodwills* dont ils ne sont plus résiduels comme vous l'avez si intelligemment dit, il faut aussi que nous soyons en mesure de régulièrement, chaque fois qu'une opinion nous est demandée, en apprécier la pertinence

afin de déterminer s'il ne faut pas les déprécier et dans quelles conditions. On nous reproche parfois de participer à la création de bulles en tant qu'éléments de survalorisation et à une volatilité accrue.

Nous sommes face à beaucoup de questionnements et nous n'avons pas, et de loin, toutes les réponses. En revanche, nous nous raccrochons à des règles qui sont importantes et il est important que les auditeurs posent les questions de la pertinence de la capitalisation de tel ou tel élément, de la manière dont il est conforme à des normes comptables, afin d'assurer ensuite la comparabilité y compris au plan international puisque tous ces environnements numériques traversent largement les frontières.

Je me permets une page de publicité tout à fait désintéressée : nous avons, en tant que Compagnie nationale des commissaires aux comptes promu l'édition d'un ouvrage tout récent, début novembre, qui s'appelle *Comprendre et évaluer les entreprises du numérique* par François Meunier. Nous nous sommes dit, en tant que garants de l'application des normes comptables, qu'il était fondamental de réfléchir avec des évaluateurs, qui participent encore plus que nous à cette appréciation de la création de valeur dans un environ très mouvant et très rapide.

Jérémy Lerondeau - Il y avait un article la semaine dernière dans l'Agefi sur le big bang numérique de l'audit où ces différents termes étaient abordés : l'intelligence artificielle, la robotique et l'impact de la *blockchain* également. C'est aussi une façon de voir comment notre métier évolue, comment il change et comment l'auditeur va travailler différemment dans un environnement de plus en plus numérisé.

Cette problématique de comptabilisation, de reconnaissance des actifs qui est posée dans l'industrie numérique n'est pas nouvelle. Elles se retrouvent aussi dans la pharmacie, les industries minières également. De tout temps, nous avons ces questions d'activation ou non de ces dépenses de charges, de recherches, de développement. Les IFRS ont permis de clarifier les principes et apportent une certaine comparabilité. Il y a aussi des choix d'entreprises, des

politiques qui sont mises en œuvre ou pas sur les méthodologies appliquées. La question a tendance à revenir de plus en plus sur le devant de la scène, et ce notamment dans un monde où nous avons beaucoup d'entreprises qui utilisent de plus en plus de données, qui développent également de nouveaux outils. Que faisons-nous de ces outils qui ont été développés en interne ? Lorsqu'ils ont été achetés à l'extérieur, c'est plus simple puisque nous avons des normes qui nous permettent de les comptabiliser. Nous voyons souvent une différence entre ce que les entreprises ont à l'actif de leur bilan, une partie de leurs frais activés seulement, et ce qui peut être appelé leur effort de R&D. Certaines entreprises communiquent sur leur effort global de R&D, qui peut être un élément important de leur valorisation.

Fabrice Pesin - Pour compléter le papier présenté, l'Observatoire du financement des entreprises a publié récemment un rapport sur la transformation numérique des entreprises et les problématiques de financement induites. Aujourd'hui, cette transformation numérique concerne toutes les entreprises, bien au-delà de Skype et de Google : il s'agit de l'intégration des technologies numériques (le *big data*, les algorithmes, l'intelligence artificielle, la *blockchain*), dans les processus de production, dans les relations avec les clients et avec les fournisseurs. Nous ne pouvons appeler que de nos vœux que nos entreprises françaises, qui ne sont pas nécessairement en avance dans cette transformation numérique quand nous les comparons à leurs homologues européennes, sans aller jusqu'aux États-Unis, au Japon ou en Chine, fassent leur transformation numérique. Mais pour être très concret, faire sa transformation numérique, c'est faire beaucoup de dépenses. En tant qu'économiste de formation, j'appelle cela de l'investissement. Et dans la transformation numérique, c'est souvent de l'investissement immatériel. Or, pour financer sa transformation numérique, il faut aller bien au-delà de l'autofinancement et s'adresser à ses partenaires bancaires. Les états financiers comptent et sont des éléments importants dans le dialogue entre un dirigeant, un chef d'entreprise, et ses partenaires

bancaires. Lorsqu'on regarde des dossiers, on constate que ces dépenses passent en charges. Il me semble que certaines dépenses seraient à activer. Dans une économie très matérielle où les banques financent plutôt des actifs immobiliers ou des actifs physiques, il fallait une activation, un amortissement sur plusieurs exercices. En face, il y avait par exemple du crédit à moyen terme, où là aussi il y avait un amortissement du prêt sur plusieurs années. On constatait donc un certain parallélisme entre l'amortissement du prêt et l'amortissement comptable. Aujourd'hui, nous avons des entreprises qui pour financer leur transformation numérique, demandent un crédit à moyen terme, sur 3, 5, 7 ans, et s'aperçoivent que toutes les dépenses à financer sont des charges non activables. C'est un élément important dans le dialogue avec les banquiers, et ce pour toutes les entreprises, quel que soient leurs tailles.

Il peut paraître paradoxal de dire que la data a de la valeur, que collecter de la data est une bonne chose et que cela va représenter un actif pour l'entreprise, et le fait que tous les frais qui vont être associés à cette constitution de valeur vont passer en charges. Il n'est pas si simple de motiver des dirigeants d'entreprises à faire leur transformation numérique, à faire des algorithmes qui ne seront pas nécessairement brevetables. Cet écart devrait aller encore plus croissant puisque nous sommes dans cette phase de transformation numérique. A défaut de comptabilisation, la tentation est de communiquer sur des indicateurs extracomptables qui pourraient permettre de montrer la valeur, la richesse créée par certains types de dépenses, que je considère comme de l'investissement.

Jérôme Julia - Je souhaite m'inscrire en faux sur le fait que j'ai entendu tout à l'heure le mot « immatériel » et le mot juste derrière était « problème ». Je pense que l'immatériel est une opportunité. Pendant longtemps, nous avons considéré l'immatériel comme posé au milieu de la pièce comme un éléphant et que nous allions pouvoir le contourner, et faire sans lui, malgré lui. Je pense que cela a déjà été dit, l'immatériel est une question pour tous, c'est une ressource

pour toutes les entreprises, pour toutes les organisations humaines, pour tous les individus, mais aussi pour les territoires, les collectivités locales, les nations, les régions à condition de les identifier, de les activer et de s'en occuper.

S'il y a une question de comptabilisation, il y a surtout une question de management et de gouvernance. Je vois la nouvelle économie comme une période de grandes chances et d'opportunités. Elle nous amène à mobiliser notre intelligence humaine vers l'identification et l'activation des immatériels, ce que pendant 200 ans, l'humanité s'est bien gardée de faire, puisque nous nous sommes évertués à plutôt utiliser les ressources naturelles que Mère Nature avait accumulé pendant 4 milliards d'années et puis à passer à côté de l'invisible au travers tous les piliers du capitalisme actuel. Comme cela a été dit tout à l'heure, il ne s'agit pas de faire un « annule et remplace » mais il faut penser différemment, et ce n'est jamais facile. Non seulement il faut penser différemment mais il faut aussi penser la transition. Je faisais référence dans un autre colloque à Michel Serres dans « Petite Poucette », qui nous montre que c'est un changement de paradigme pour l'ensemble des disciplines. Certainement pour l'économie, la micro-économie, la macro-économie, la comptabilité, mais aussi pour la sociologie, la religion et la politique. Il va falloir penser différemment. Et « Petite Poucette », qui tient son cerveau entre ses mains, son smartphone (un peu comme Saint Denis, l'évêque de Lutèce qui s'était fait trancher la gorge par les Romains), nous avons notre cerveau, c'est-à-dire notre mémoire, les algorithmes entre les mains. C'est une bonne nouvelle, il va falloir mobiliser notre intelligence, notre imagination et notre intuition pour penser les choses différemment. Ce changement de paradigme nous amène à repenser les trois mots : autorité, norme et comptable. Qu'est-ce qui fait autorité aujourd'hui ? Qu'est-ce qu'une norme ? Cela a déjà été évoqué, nous pourrions en reparler si vous le voulez. Où va la comptabilité ? D'autres auteurs plus brillants se sont déjà exprimés sur la fin de la comptabilité. Je souhaite partager avec vous quelques idées :

- La première est que nous vivons dans une nouvelle économie où il y a échange et contribution à la valeur sans transaction. Il peut y avoir contribution à la valeur même avec un clic, cela contribue à une réputation, un *like*. Mais il peut y avoir même contribution à la valeur sans clic. Le fait même qu'il y ait du bouche-à-oreille pour nourrir la réputation d'une entreprise peut avoir beaucoup plus de valeur en termes d'influence qu'un quelconque contrat ou une quelconque transaction. Cela m'amène à dire que ce qui est le plus important, ce n'est même pas les actifs, mais le flux autour des actifs. Ce qu'on peut appeler le travail. Nous avons à peine abordé le capital humain, mais ces actifs-là sont incarnés. Il est important de voir comment les opérateurs de l'entreprise, salariés ou les parties prenantes, contribuent à l'immatériel d'une organisation ;
- Deuxième idée, il y a création de valeur mais sans propriété. Nous pouvons gouverner des choses que nous ne possédons pas, c'est d'ailleurs ce que font beaucoup d'entreprises dans leur écosystème, ou des organisations humaines. Toute l'importance de l'usage et de l'influence a été dite. Ce qui renvoie à la notion de responsabilité, au fait qu'une organisation humaine assume de plus en plus ces externalités positives ou négatives ;
- Troisième point, je reviens sur le principe de prudence. Nous allons vers une loi des rendements croissants et non pas décroissants. Nous avons souvent considéré que l'ennemi des actifs était le temps, car la machine s'use, s'érode et elle s'amortie. Mais les actifs immatériels, c'est l'inverse. C'est comme un effet réseau. Plus nous nous en servons, plus la valeur s'accroît. C'est comme un savoir-faire ou une compétence, ou un actif culturel. Nous pourrions opposer la volatilité à un actif culturel, par exemple d'une organisation, mais je peux vous assurer que même chez Kodak, même chez Volkswagen après le scandale du diesel, un actif culturel est sans doute le plus résilient, pourtant il n'est pas comptabilisé. Une organisation a une personnalité, tout comme un individu, qui est faite d'une combinaison d'actifs organisationnel, humain, relationnel, qui sont sous-jacents à la création de valeurs.

Les technologies viennent au secours du management et de l'immatériel. Par exemple :

- Le *peer-to-peer* est une forme d'économie où nous partageons des choses dans une communauté entre pairs. C'est une forme d'économie qui reconnaît le marchand mais qui le resoumet d'une certaine manière au bien qui défère la communauté. Il y a eu quelques tentatives, « the Asset », qui est « Le bon coin » des actifs de l'entreprise, « About Innovation », qui prône la simplification et la protection de la propriété intellectuelle comme les noms de domaines, droits d'auteurs, dessins et modèles, brevets;
- Deuxième tentative : la monnaie virtuelle, les crypto-monnaies. Certaines entreprises qui ont généré des systèmes d'information, de comptabilité alternative qui étalonnent les contributions à l'immatériel par leurs salariés et par les parties prenantes, via des tokens. C'est une sorte de monnaie qui reste privée à l'intérieur de l'entreprise et qui permet de mesurer dans le temps la contribution à l'immatériel. Quelques start-up sont sur ce sujet : Arcade City, Acasa, Backfeed, Steemit... C'est expérimental et il faut se garder de vouloir changer trop vite les *tokens* en euros parce que cela a tendance à tuer le mouvement;
- *La blockchain*, comme étant effectivement une chaîne qui assure la traçabilité sans tiers de confiance permettrait une valorisation en continue de sociétés, surtout des non-cotées, PME ou ETI, afin de pouvoir capter l'existence d'un actif, le sanctuariser et le protéger. Cela permettrait de redonner une certaine liquidité aux entreprises non cotées. Les nouvelles technologies ouvrent d'une certaine manière une nouvelle voie pour l'identification, voire pour la valorisation et le management des actifs immatériels.

Quels critères utilisez-vous pour définir un actif immatériel ?

Jérôme Julia - Les actifs immatériels sont le marqueur de la singularité d'une entreprise. Aujourd'hui, il existe un certain nombre de méthodes expérimentales. Autant nous pourrions dire que la France prend du retard sur la transformation numérique, autant sur

l'immatériel la réflexion est riche. Les méthodes existent, elles sont souvent en *open source*. Sur le site de l'Observatoire de l'immatériel vous allez en trouver certaines. Chacune a son angle de vue, parfois c'est pour valoriser et mettre un chiffre, parfois c'est un angle de vue stratégique, parfois sur la marque, parfois sur le management ou aux aspects RH, etc. Le premier critère est celui du caractère distinctif : ce qui fait la réussite de Leclerc par rapport à Carrefour par exemple. Vous pourriez penser en regardant de très loin que c'est à peu près les mêmes métiers, mais quand vous y regardez bien, ce n'est absolument pas la même culture, la même gouvernance. D'une certaine manière, cette gouvernance et cette culture permettent de gagner des points de part de marché et expliquent la réussite de Leclerc par rapport à un modèle plus intégré comme Carrefour. C'est ce qui fait la singularité.

Aujourd'hui, les méthodes que nous avons sont assez empiriques, beaucoup sont basées sur le déclaratif : il ne s'agit pas simplement de mettre un chiffre et un indicateur, même si c'est très important, mais il s'agit surtout de générer de la fierté chez les personnes qui le portent et de créer du mouvement, donc de l'engagement, de donner envie de contribuer. La manière d'identifier les actifs préfigurent la capacité de les activer et donner des relais de croissance, de diversification, en étant pivots d'un écosystème et qui leur permettent de gagner des points de compétitivité et des points de marge.

Anne Jeny – Pour définir un actif immatériel, nous pouvons nous référer aux critères qui ont été donnés par la comptabilité qui les définit comme des actifs non monétaires, sans substance physique et qui génèrent des revenus futurs qui reviendront à l'entreprise ou à l'entité. Il y a eu un effort de définition qui a été fait par les normes comptables internationales, repris par le plan comptable, qui a le mérite d'exister.

Jean Bouquot – Nous avons beaucoup parlé d'actifs mais au-delà du sujet de la volatilité et de la création éventuelle de bulles et de la mesure pas encore des risques associés au numérique. Les entreprises

numériques peuvent être facteurs elles-mêmes de nouveaux risques en matière de respect de la réglementation sociale, de la réglementation du travail, de la réglementation fiscale, de la réglementation du droit de la concurrence... Je ne souhaite pas à travers ce propos brutalement casser la dynamique créée autour du numérique ; je souhaite simplement que nous gardions cela en toile de fond parce que c'est aussi notre rôle d'alerter aussi sur ces sujets-là.

Faut-il attendre pour normaliser que la technologie devienne mature ? Cette normalisation doit-elle se faire sur le plan national ou pas ?

Claire Balva - Je serai tentée de donner une réponse favorable. En tout cas dans le domaine de la *blockchain*, nous sommes sur une technologie qui est très complexe et difficile à appréhender. Je pense que c'est prématuré de demander au législateur de comprendre une technologie qui ne sera plus la même dans deux mois. Concrètement aujourd'hui, les protocoles évoluent, il y a des nouvelles versions toutes les deux semaines même si les principes fondamentaux restent les mêmes. Si nous commençons à vouloir réguler sur les technologies *blockchains*, nous allons nous heurter à une question simple : qu'est-ce qu'une *blockchain* ? Le *Bitcoin* est une *blockchain*, ainsi qu'*Ethereum*. Est-ce qu'une blockchain privée entre trois ordinateurs est une *blockchain* ? Quelles sont les caractéristiques communes de toutes ces *blockchains* ? Finalement aujourd'hui, il n'y a pas de réponse à ces questions et je pense qu'il va falloir des années avant que nous ayons des réponses très claires sur cette question. Je pense donc que, normaliser de façon très précise ces technologies est prématuré, comme cela l'est également avec beaucoup d'autres nouvelles technologies, intelligences artificielles ou autres. Néanmoins, les régulateurs ont déjà commencé à regarder s'il n'y a pas la voie d'une réglementation pour la protection des investisseurs ou des épargnants. L'AMF a par exemple ouvert une consultation sur les ICO¹³ pour savoir si nous n'avions pas intérêt à

13 - ICO : Initial Coin Offering.

créer un label pour ne pas que tout un chacun risque de se faire arnaquer en investissant. Il y a sans doute des choses à faire de ce côté-là, mais normaliser ces technologies dès aujourd'hui est peut-être un peu tôt.

Fabrice Pesin - Je ne vais pas m'exprimer sur la technologie *blockchain* elle-même, je comprends l'argument du « peut-être faut-il attendre » et si un jour il faut normaliser, le niveau européen ou mondial sera sans doute plus pertinent que le niveau national.

Je reviens sur le sujet de la transformation numérique. C'est quand même aujourd'hui un phénomène où il y a une vraie accélération. Les problèmes de reconnaissance comptable se posent dès aujourd'hui et non pas dans deux ou trois ans. Prenons par exemple l'évolution de l'intelligence artificielle, cela fait depuis 60 ans qu'il y a des réflexions sur cette technologie mais aujourd'hui, la data coûte beaucoup moins cher, il y a des capacités de traitement, et nous pouvons commencer vraiment à faire de l'intelligence artificielle. Dans le domaine des objets connectés, le sujet est la collecte de la data. Je vois de plus en plus d'entreprises, notamment du monde industriel, où en effet, le bien ne devient qu'un support.

Que ce soient les grands groupes du CAC 40, les ETI, les PME, tous doivent se poser cette question aujourd'hui de la reconnaissance comptable : Comment je valorise mes data ? Comment je valorise un algorithme, une plateforme qui relie par exemple toutes les productions ? Je pourrai vous donner des tonnes d'exemples. Typiquement, j'ai un producteur qui fait de la chaudière connectée, parce que maintenant si vous ne faites pas de la chaudière connectée, permettant de l'auto-maintenance, l'auto-régulation et l'auto-dépannage, vous ne pouvez pas survivre. Cette question se pose aujourd'hui et non dans trois ans, puisque dans trois ans, si l'un de vos concurrents fait de la chaudière connectée et que vous ne savez pas le faire, vous allez être sortis du marché. Sur le sujet de l'enregistrement comptable, les sujets d'enregistrement de l'investissement immatériel se posent dès aujourd'hui.

Claire Balva – Pour clarifier ma position, je ne dis pas qu’il ne faut pas normaliser du tout. Je dis juste qu’il faut faire attention à ne pas restreindre l’innovation. Normaliser c’est bien, mais il faut faire attention à ne pas tuer la moitié des acteurs ou des startups.

Réflexions et remarques du Public

Public – Sur la mise en œuvre du RGPD¹⁴, il reste des contradictions entre l’article 17 et la *blockchain*, sur le droit à l’oubli.

Concernant l’immatériel, nous avons aujourd’hui la possibilité de qualifier l’information, qualifier la qualité des interactions. C’est la première fois que nous avons de la data, de la donnée massive et que nous pouvons réfléchir à une forme de langage sur cette donnée massive. Aujourd’hui, nous avons des sociétés qui font des résultats énormes alors qu’elles n’ont pas d’actifs. Je vous demande si pour avoir de la pertinence dans la production des états financiers, ne vaudrait-il pas mieux commencer par reconnaître de façon massive les données pour initier une forme de valorisation qui permettrait de commencer à identifier et à valoriser certaines données ?

Public – Une réflexion tout d’abord sur l’immatériel et la durée de vie utile, il me semble que lorsque nous regardons le taux de changement des produits, des technologies, tout s’accélère. Je me demande quelles seraient les implications pour la durée de vie utile de ces actifs immatériels qui pourraient être remplacés à un rythme beaucoup plus rapide qu’auparavant.

Je suis d’accord pour dire qu’il existe différentes nouvelles catégories d’actifs que nous n’avons pas encore appréhendées, que nous ne savons pas encore comptabiliser. Mais je me demande comment parler de la capitalisation de l’immatériel pour des choses qui s’apparentent plus à un avantage concurrentiel, au capital humain. Si nous poussons les choses à l’extrême, pour certaines entreprises cet avantage concurrentiel pourrait être un avantage mais un désavantage pour d’autres. Comment en parler en termes

14 - RGPD : Règlement général pour la protection des données.

de passif pour certaines entreprises lorsque leur capital humain n'est pas un actif, mais un aspect négatif de leur activité ? Est-ce que nous comptabiliserions des passifs ? Je vois cette frontière très floue entre des états financiers utiles, qui aident les utilisateurs à valoriser des actifs ou des états financiers où, au contraire, nous allons plus loin par rapport à notre cadre conceptuel. Nous pouvons nous poser la question de la pertinence en tout cas. Il y a largement matière à réflexion. Mais il faut être très prudent par rapport aux frontières que nous définissons.

Public - Le but de la comptabilité n'est pas de dire la valeur. Si j'ai un rapport annuel qui me donne la capitalisation boursière du 31 décembre qui sort le 15 février, je vais le mettre à la poubelle parce que je l'ai déjà sur l'écran Bloomberg depuis un mois et demi et ce n'est pas d'une grande utilité. L'information financière qui m'est donnée par la société me sert à estimer la valeur. Ce n'est pas à la société de me dire la valeur que je dois lui donner. Ce sont deux choses bien séparées.

Public - Le débat a toujours été centré sur les multiples de capitalisation par rapport aux valeurs comptables des capitaux propres, il continue dans le contexte de la net économie. Comment déterminer la limite entre ce qui doit être capitalisé, ce qui doit être comptabilisé ou pas ? Vous avez pris General Motors comme exemple, mais quand vous regardez la capitalisation boursière de Tesla, c'est aussi un multiple de ses capitaux propres. C'est aussi autre chose qui est valorisée, et là nous ne sommes pas dans de la variation de *blockchain*. C'est une réflexion intéressante. Le point de départ est intéressant : quelle est la différence entre la capitalisation et le comptable ? Pourquoi ne partir que du numérique, ne faut-il pas généraliser ?

Jérôme Julia - Je vais essayer d'apporter quelques éléments de réflexion. Tout d'abord, sur l'intelligence artificielle et sur les actifs immatériels : nous n'avons pas attendu l'intelligence artificielle et le *big data* pour le faire. L'intelligence artificielle va permettre sans

doute de mieux tracer l'immatériel, de mieux l'identifier, de mieux l'objectiver. Nous avons constaté récemment qu'il y a une augmentation très nette du nombre de brevets qui sont déposés par les startups françaises sur les méthodes de caractérisation des actifs immatériels en utilisant des méthodes de *big data*.

Sur le sujet de la dette, il n'y a pas vraiment d'actifs négatifs ou qui ont mal tourné parce qu'un actif est là par définition. En revanche, il peut y avoir une dette en complément. Si nous faisons un bilan étendu, la dette serait ce que doit l'entreprise à la personne ou au groupe de personne qui a contribué à cet actif et qui n'est pas forcément tracé dans un contrat de travail ou dans une fiche de poste, dans un processus ou dans une organisation, et qui peut concerner beaucoup d'intervenants, y compris des inspirateurs ou des personnes qui sont décédées : il y a bien des dettes et l'entreprise doit d'une certaine manière payer ses dettes pour les contributeurs de l'immatériel.

Jean Bouquot - Merci effectivement d'avoir rappelé le rôle de la comptabilité versus le rôle de l'évaluation et il n'était pas dans notre propos, de s'éloigner des rôles de chacun. S'il y a une raison pour laquelle peut-être ces sujets de valorisation de l'immatériel sont plus prégnants aujourd'hui, c'est qu'il y a beaucoup de transactions d'entreprises, de startup, de toutes petites, de moyennes, de plus grandes, à des conditions de valorisation qui n'ont rien à voir avec les états financiers et qui ensuite, au moment où nous constatons ces transactions et où il faut en tirer les effets comptables dans les nouveaux ensembles, posent un certain nombre de questions. Il y a tout de même honnêtement, une accélération et des valeurs portées dans des transactions qui sont tout simplement assez renversantes avec des entreprises qui ne gagnent pas d'argent voire qui en consomme beaucoup, avec des entreprises qui sont très endettées. C'est ce qui prévaut à ce questionnement qui a eu lieu.

Témoignage de Linda Mezon

Je suis contente de constater qu'il n'y a pas un seul avis. Il y a deux réponses qui sont toujours bonnes : « ça dépend » et « c'est compliqué » et il me semble qu'elles sont toutes les deux appropriées dans le cas présent.

Regardons ce qui se passe au Canada. Le mois dernier, un économiste est intervenu à notre *Board* et nous a donné des informations récentes sur le marché canadien. Vous pouvez voir l'évolution démographique : en 1971, nous avions huit personnes qui travaillaient pour chaque retraité, en 2016 quatre personnes en activité pour chaque personne retraitée. Si vous regardez en 2040, nous aurons deux personnes en âge de travailler pour chaque personne à la retraite et en 2060, deux personnes. L'évolution démographique obligera l'économie à accélérer sa mutation vers plus de services et cela s'inscrit bien dans ce débat sur les questions comptables autour de l'immatériel. Pour entrer dans un petit peu plus de détails, si nous regardons la question de la notoriété des marques au Canada, parmi les 25 premières marques, seules trois sont dans le domaine de la fabrication, les autres sont dans le domaine des services ou de la haute technologie.

Lors d'une acquisition, vous pouvez voir une certaine asymétrie sur le plan comptable : certains actifs immatériels sont reconnus comme c'est le cas de l'écart d'acquisition. Entre 2013 et 2015 au Canada, ces écarts d'acquisition comptabilisés représentaient plutôt des synergies, un positionnement sur le marché, les salariés, la croissance attendues, etc. Nous avons également les relations avec les clients, des accords, des marques, la technologie, la recherche et le développement : tout cela pour dire que là encore, dans nos normes comptables actuelles, c'est le seul endroit où nous reconnaissons ces aspects immatériels. Sur les 50 acquisitions de cette période, seule une a eu lieu dans le domaine industriel, les autres entreprises étaient pour la plupart dans le domaine des services.

Le dernier point que je souhaitais souligner est l'équilibre recherché entre la fiabilité et la pertinence des états financiers. De par

notre métier, nous cherchons à savoir si les valeurs que nous incluons au bilan sont pertinentes, notamment lorsqu'on parle de la valeur actuelle. Sommes-nous prêts à accepter des estimations très compliquées ? Les utilisateurs nous disent que les états financiers sont déjà trop compliqués. Mais, que se passera-t-il si nous comptabilisons ces aspects immatériels ? Est-ce possible de se mettre d'accord sur la valeur ? Et ensuite, que feront les utilisateurs avec ces valeurs ? S'il s'agit de neutraliser l'impact en résultat, quel aura été l'intérêt ? Il faut en tenir compte et se pencher sur la question de l'équilibre entre la pertinence et la fiabilité. Quand j'ai travaillé dans le secteur pharmaceutique, nous avons dû tenir compte des coûts de recherche et développement et déterminer quand il fallait considérer qu'il s'agissait d'actifs, quand il s'agissait de charges. Sur ces produits, très peu arrivaient jusqu'au bout du cycle. Il faut alors identifier quels produits vont survivre ou pas, et déterminer ceux à déprécier. Le cycle de développement s'est accéléré et nous sommes face à ces problèmes. Or, en matière de normes comptables, les évolutions ne sont pas très rapides. Le processus d'élaboration d'une norme est relativement lent. Dans ce processus financier de *reporting*, nous devons tous travailler ensemble du côté des régulateurs, des normalisateurs, des comptables et des auditeurs afin de définir les solutions les plus pertinentes dans ce domaine.

Table ronde finale : L'intérêt public européen et les défis comptables de l'économie du numérique

Theodor Stolojan (*Député au Parlement européen*) par vidéo,

Corso Bavagnoli (*Direction générale du Trésor*),

Patrick de Cambourg (*Président de l'ANC*),

Jean-Paul Gauzès (*Président de l'EFRAG*),

Olivier Guersent (*Commission européenne*)

Intervention de Theodor Stolojan en vidéo – Merci de m'avoir invité à dire quelques mots aux États généraux de la recherche comptable. Depuis le début de la crise financière, le Parlement européen s'est intéressé de plus en plus aux normes internationales de communication financière. Nous avons une Commission permanente dédiée qui traite des questions de qualité des normes IFRS et également des questions de gouvernance en matière de normalisation comptable. Nous tenons à renforcer la voix européenne dans ce débat autour du processus de normalisation de la communication financière.

Nous estimons que les nouvelles normes IFRS relatives aux instruments financiers, aux contrats de location ou d'assurance, sont des étapes importantes dans l'amélioration des nouvelles normes comptables. Cela étant, de grands défis nous attendent dans la profession comptable et probablement que le plus grand défi à relever sera celui de la numérisation de l'économie.

Sur ce sujet, trois grandes questions nous paraissent pertinentes :

- Comment mesurer les actifs invisibles des sociétés technologiques ?
- Comment fiscaliser ces sociétés technologiques ? Vous savez que la classe politique européenne au Parlement et dans tous les États membres, se trouve maintenant sous pression pour pouvoir publier, promulguer une réglementation pour amener ces sociétés à payer

leurs impôts dans les pays où elles sont présentes et où leurs activités se réalisent ;

- Quel est l'avenir de la profession comptable dans une économie numérisée ? Dans celle-ci, ce sont les ordinateurs et les robots qui assumeront toutes les tâches répétitives et systématiques. Il nous semble que pour qu'une profession comptable puisse rester pertinente, il lui faut ajouter de la valeur aux données et donner des conseils, des décisions qui puissent se faire en temps réel et de manière utile.

Je vous souhaite mes vœux de succès pour cette conférence.

Olivier Guersent - Theodor Stolojan a évidemment raison : ce sont de grands défis, et non seulement comptables et de *reporting*, puisque la question de la taxation va au-delà de celle du *reporting* financier. La question de la valorisation des immatériels en général et dans la nouvelle économie en particulier est une question déjà abondamment évoquée dans le panel d'avant et qui est au cœur de nos préoccupations.

Corso Bavagnoli - Je rejoins ce qui vient d'être dit : les trois questions posées sont trois questions structurantes. La première question est celle de l'adéquation du cadre comptable pour mesurer les immatériels. La deuxième question posée à travers la taxation des entreprises numériques est la question de la localisation des activités. Cette question est d'abord une question comptable, puis une question fiscale car le droit fiscal en général s'appuie sur le droit comptable. L'idée que nous travaillons davantage au niveau européen (la Commission pourrait demander à l'EFRAG de travailler sur cette question) nous semble très intéressante.

La dernière question pose l'avenir du cadre comptable et de *reporting* et pose notamment la question du *reporting* extra-financier. Ce n'est pas un sujet nouveau mais il a un écho particulier compte tenu des travaux aujourd'hui-même, à Paris, sur le *reporting* des éléments liés à la transformation écologique, à l'impact de l'activité des sociétés sur l'environnement. C'est une question qui va bien au-delà de l'environnement. La question de savoir comment ce

reporting extra-financier peut être intégré dans le dialogue entre les investisseurs et l'entreprise, entre les parties prenantes, est pour nous une question clé sur laquelle beaucoup demeure à construire, à commencer par le cadre institutionnel qui va porter ce reporting extra-financier. Autrement dit, comment allons-nous normaliser ce *reporting* extra-financier ?

Jean-Paul Gauzès - J'ai écouté avec intérêt mon ancien collègue Theodor Stoilojan. Je crois que les préoccupations exprimées correspondent aux questions de l'encadrement juridique des activités nouvelles. Je ne veux pas être rabat-joie, mais lorsque j'étais au Parlement européen entre 2004 et 2014, nous avons demandé en 2004 au commissaire de l'époque, M. McCreevy, de bien vouloir mettre en place les dispositifs pour encadrer l'activité financière qui commençait à déborder d'idées. M. McCreevy nous répondait qu'avec l'autorégulation, tout marcherait bien. A la suite de 2008, une réglementation a été mise en place pour répondre en urgence à la crise. Beaucoup de travail a été fait dans l'urgence amenant parfois à une certaine sur-réglementation. Même si la créativité est forte, si l'ingéniosité ne doit pas être bridée, si l'innovation doit se développer, il est nécessaire de l'encadrer au minimum de manière à éviter le moment où les débordements seront tels que plus rien ne sera maîtrisable. Je crois que l'Union européenne est le lieu le plus adapté pour s'y interroger.

Patrick de Cambourg - Pour ceux qui ont suivi l'intégralité de la journée, la comptabilité dit beaucoup de choses, peut les dire encore mieux, mais ne pourra pas tout dire. Si nous voulons avoir une vision d'ensemble, et je crois que l'Union européenne est probablement l'un des lieux où le changement peut intervenir, si nous voulons être dans une société où les entreprises sont en harmonie avec leur marché, leur écosystème, avec la société en général, je crois qu'il faut approfondir certains des mécanismes comptables, mais surtout utiliser la plateforme comptable comme une plateforme, éprouvée par des décennies voire des siècles de technologies. Il y

a à la fois une qualité technique et une certification qui font que cette information a une qualité. Contrairement aux titres de certains livres, la comptabilité n'est pas une discipline du passé. J'ai dit de façon provocante parfois que les normalisateurs comptables étaient en risque d'être des prêtres d'églises vides. Je le dis pour que nous puissions utiliser les mêmes mécanismes, les mêmes raisonnements pour développer une information non financière pertinente. Je crois que le temps de la maturité est arrivé et je crois aussi que l'ombrelle politique, le consensus politique dans une zone comme l'Union, est quelque chose d'essentiel pour donner un signe fort à des populations qui veulent comprendre où leurs entreprises vont, où se fait la création de valeur et comment elle se fait.

Olivier Guersent – Je peux vous dire quel est l'état des réflexions sur ces sujets-là à la Commission. Patrick De Cambourg et Corso Bavagnoli ont évoqué le rôle très important de l'EFRAG. La réforme du système européen vise à mieux nous équiper pour peser notre poids en amont sur les normes comptables; d'où l'arrivée de Jean-Paul Gauzès. Depuis 2005, vous savez que l'Union européenne a décidé de déléguer sa souveraineté comptable à un organisme international privé qui est l'IASB. C'est une décision lourde; nous sommes les seuls (du moins la plus grosse juridiction dans le monde) à appliquer au cordeau les IFRS. D'autres les appliquent à géométrie plus ou moins variable. Nous sommes d'assez loin les premiers financeurs de l'IASB et de la fondation IFRS, et jusqu'à présent notre organisation ne nous permettait pas de peser de notre poids spécifique sur l'élaboration de ces normes. La réforme du système européen, les comités des États membres et l'EFRAG visent à essayer d'être un peu plus proactifs et un peu moins réactifs. Si les normes ne nous conviennent pas, c'était, bien souvent dans le passé, parce que nous ne nous n'étions pas en position de réellement peser dans le débat intellectuel collectivement et au bon moment. Sans que ce ne soit une critique pour personne, les conditions institutionnelles n'étaient pas bonnes. C'est pour cela que l'EFRAG est ce mélange unique de professionnels et de pouvoirs publics avec un ancien député européen à sa tête.

Nous souhaitons que les dimensions de bien commun soient prises en compte. Evidemment, il y a une dimension particulière sur les sujets technologiques et immatériels. Il est important maintenant, à notre sens, d'être capables, face aux bouleversements qui s'annoncent, face aux enjeux qui ont été soulignés, notamment sur la comptabilité des immatériels, d'être capables d'avoir une vision européenne, et non pas une vision française, ni une vision allemande, etc. Il est important d'avoir des débats, y compris difficiles, entre nous de sorte que nous puissions nous présenter suffisamment tôt avec une position relativement unifiée. Ce point est absolument central.

Je suis tout à fait d'accord avec ce qu'a dit Patrick de Cambourg. Cela va au-delà de la comptabilité et du *reporting* comptable. Il me semble extrêmement important que le *reporting* comptable et non-comptable ou non-financier tende vers un certain nombre d'objectifs politiques au sens noble du terme. Je n'ai jamais pensé que la comptabilité était une science exacte ou la vérité révélée. C'est un système de conventions qui fait apparaître ce que nous estimons souhaitable d'apparaître pour avoir une idée de la façon dont se crée la valeur et qui peut éventuellement être utile pour apprécier un certain nombre d'externalités et les internaliser. Ce travail est à la frontière entre l'analyse du prudentiel et celle de l'analyste financier. Pour cette raison-là, nous avons démarré un certain nombre de projets dont en particulier des projets pilotes qui utilisent la technologie *blockchain*, (le projet s'appelle *European Financial Transparency Gateway* et est piloté par Alain Deckers dans notre organisation) pour voir dans quelle mesure nous pouvons interconnecter virtuellement les bases de données nationales qui concernent l'ensemble des informations publiées par les sociétés cotées. L'avantage de la technologie *blockchain* est qu'elle est modulable, ce qui devrait permettre d'intégrer progressivement des modules et avoir une espèce de *consolidated tape* à géométrie variable.

La mutation technologique est à la fois un enjeu, un défi, mais aussi une formidable opportunité, y compris du point de vue des informations publiées et de la normalisation comptable.

Corso Bavagnoli – J’aimerais rebondir sur la question du positionnement de l’Europe dans ce débat sur les normes comptables internationales à travers ce champ en développement du *reporting* extra-financier. Cela fournit un levier important d’amélioration de l’information fournie aux investisseurs. D’ailleurs, toutes ces informations ne seront pas du ressort des normes comptables, à supposer même que nous voulions les faire évoluer. Beaucoup seront des informations extracomptables sur la stratégie de l’entreprise, ses technologies, son patrimoine immatériel. Cela éclairera la valorisation qui pourra être faite de ces actifs. Les différents volets de ce *reporting* extra-financier concerneront les sujets environnementaux, sociaux et tout ce qui est lié à la responsabilité sociétale des entreprises. Sur ce sujet-là, l’Europe a de l’avance et s’est déjà emparée du sujet en matière législative. Il ne faut pas se laisser emprisonner dans une démarche qui pourrait être la réplique de celle qui a conduit à la décision de 2005 qu’Olivier Guersent rappelait précédemment. Toute la normalisation internationale est à faire dans ce domaine et l’Europe peut jouer un rôle d’avant-garde en se dotant elle-même d’un embryon de normalisation qu’elle essaiera d’insérer ensuite dans une normalisation internationale. Nous avons vraiment une opportunité à saisir, et si nous nous structurons suffisamment, grâce aux réformes qui ont été faites et notamment à l’amplification du rôle de l’EFRAG, nous avons vraiment une opportunité à saisir pour construire une normalisation qui pourra servir de socle et de dialogue au niveau international dans le cadre d’une future normalisation internationale à venir.

Jean-Paul Gauzès – Sous le parapluie ou l’ombrelle de la Commission et du directeur général, je dirai qu’évidemment l’EFRAG, dans sa nouvelle organisation, est à la fois équipée et disposée à élargir son champ d’activité en n’oubliant jamais qu’il est avant tout le conseil de la Commission et travaille en lien étroit avec l’équipe IFRS du Parlement européen. Je crois que, effectivement, l’information financière stricte devrait aujourd’hui être élargie et pourrait aller jusqu’à la recherche des incidences du changement climatique

dans les actifs ou la situation des entreprises. Il faut avoir un point de vue large et, sur cet aspect-là, l'EFRAG par son organisation, par la compétence de ses équipes, par son *Board* et son comité technique (le TEG), a les moyens de faire ce travail, sans avoir à réclamer des moyens supplémentaires à la Commission. L'EFRAG peut constituer cette plateforme où se retrouveront les diverses parties prenantes et notamment les organisations professionnelles européennes. L'originalité de notre structure est qu'elle mêle à la fois des normalisateurs (ils sont huit : quatre permanents et quatre qui tournent) et des représentants des organisations professionnelles européennes qui apportent cette double vision : la vision réglementaire et la vision économique. Pour ce qui est du président, il essaye d'apporter un point de vue politique notamment dans le développement des études d'impact qui sont des éléments essentiels de cette nouvelle façon de fonctionner et pour lequel nous avons encore des progrès à faire, même si nous avons déjà bien travaillé s'agissant notamment du standard IFRS 16.

Je voudrai à ce propos dire un mot d'hommage à Philippe Maystadt qui nous a quittés très récemment et qui a été évidemment un élément fondamental de notre transformation à l'initiative du commissaire de l'époque Michel Barnier.

Que représente l'intérêt public dans cette révolution numérique ?

Olivier Guersent – Il y a plusieurs manières d'aborder cette notion d'intérêt public. L'importance du numérique crée, comme discuté lors de la table ronde précédente, la question de la valorisation et la comptabilisation des intangibles. Cette question n'est pas nouvelle, mais elle prend une importance beaucoup plus grande, notamment avec la saga de la valorisation des logiciels, de leur caractère amortissable ou pas. Ce sujet en soi est extrêmement important. Elle pose également le défi de l'intégration du *reporting* avec notamment les nouvelles technologies de registres répartis. Celles-ci créent des opportunités formidables d'intégration modulable de *reporting* pour des coûts relativement modiques. Ainsi, les Américains ont créé la

plateforme EDGAR. Sur ce projet, nous pensons que nous allons avoir un meilleur produit, évolutif et à moindre coûts. C'est pour cela que je disais que c'est un sujet en tant qu'objet de la norme comptable. C'est également un sujet en tant que véhicule d'information qui offre des possibilités de publication indépendamment du choix technique. Corso Bavagnoli a raison. Il y a des choix extrêmement prégnants à faire sur les indicateurs non financiers: voulons-nous, par exemple, intégrer dans le droit communautaire les recommandations de la *Task Force Climate Disclosure* du FSB? Faut-il renforcer les critères ESG? Faut-il les harmoniser?

Corso Bavagnoli - Sur ce sujet, pour rebondir sur la dernière remarque d'Olivier Guersent, je pense que cette question de l'accessibilité de la donnée comptable est une question majeure. Ce qui est donc développé par la Commission pour nous est très prometteur et nous le soutenons. Il y a deux choses qui nous semblent importantes:

- Les formats de dématérialisation que nous voyons se développer sont utilisés par les différentes autorités et sont conçus pour les comptes. Il ne faut pas oublier au-delà des comptes, l'annexe des comptes, partie intégrante de l'analyse. Il faut arriver à construire un format d'échange de l'information qui permette de couvrir toute l'information financière;
- Il faut veiller également à la question du « qui fait quoi » lorsque nous travaillons sur le format de la donnée. Puisque nous la dématérialisons, cela interagit avec des concepts. A mon avis, il faudrait éviter de changer les concepts au moment où nous centralisons la donnée. La question de l'association de la communauté comptable à ces travaux est très importante. C'est l'état d'esprit dans lequel tout le monde travaille, mais c'est un élément important parce qu'il est facile dans ce travail d'harmonisation, de construction de la donnée de changer les concepts, et cela est à l'évidence un travail qui est d'une autre nature.

Jean-Paul Gauzès – Il faut différencier deux choses : l'intérêt général et l'intérêt public européen. Nous travaillons dans l'intérêt général, c'est-à-dire nous travaillons pour tout le monde. Mais ce n'est pas une raison pour ne pas adhérer à l'EFRAG. Deuxièmement, l'intérêt public européen : c'est une notion qui existait, qui a été remise en lumière par le rapport Maystadt auquel je faisais allusion tout à l'heure. Sans donner de trop grandes précisions, la Commission a publié en 2016 un document (non officiel) tentant d'en définir les lignes directrices :

- Premièrement, l'intérêt public européen est ce qui va dans le sens de la croissance européenne ;
- Deuxièmement, l'intérêt public européen est ce qui ne met pas en difficulté, du point de vue de la concurrence, les entreprises européennes ;
- Troisièmement, c'est ce qui donne une valeur ajoutée en matière de normes comptables aux normes existantes.

Ce sont les trois éléments principaux. De plus, lorsque la commission saisit l'EFRAG pour l'examen d'une nouvelle norme, ou l'interprétation de la norme ou d'une révision de la norme, elle précise en général des éléments supplémentaires qui sont constitutifs de l'intérêt européen. Par exemple, s'agissant d'IFRS 16, sur les contrats de location, la commission nous avait demandé en dehors des critères habituels, d'examiner si cette norme ne pouvait pas avoir des incidences défavorables pour les petites et moyennes entreprises. Dans d'autres cas, nous sommes interrogés pour savoir si l'investissement à long terme ne se trouve pas éventuellement mis en difficulté...

Cette conception de l'intérêt public européen est assez large, assez mouvante. Pour ma part, j'ai tendance à avoir une vision encore plus large de l'intérêt public européen. C'est le rôle du conseil, du *Board* de l'EFRAG que de prendre en compte non seulement la technicité, qui est abondamment fournie, à la fois par les travaux des équipes et par le comité technique, mais aussi les aspects économiques, politiques, environnementaux qui doivent être pris en considération au moment où nous examinons la norme de manière

à ce que la réponse que nous donnons à la Commission soit la plus pragmatique possible et permette véritablement d'évaluer si la norme examinée constitue une norme qui est bonne dans le sens de l'intérêt public européen.

Olivier Guersent - Jean-Paul Gauzès aurait pu prendre également l'exemple récent des bancassureurs. Dans sa norme, l'IASB avait développé pour les assureurs seuls un régime passerelle mais non pour les bancassureurs pour des raisons de pureté comptable et d'hétérogénéité de la présentation. Sur la base de l'avis de l'EFRAG, motivé au nom de l'intérêt public européen, la Commission a conclu que les sociétés d'assurance, quelles que soit leur maison-mère (banque ou assurance) devraient être soumises au même traitement. Par conséquent, le régime spécifique qui était prévu pour les seuls assureurs par l'IASB a été étendu dans l'Union européenne.

Quels sont les messages-clés que vous aimeriez faire partager au Public ?

Olivier Guersent - Je les ai déjà largement dévoilés. Je pense d'abord que nous devons nous mettre en situation de peser plus sur les normes IFRS, à partir du moment où nous sommes les seuls au monde à avoir délégué à l'IASB notre souveraineté comptable. Le moins que nous puissions attendre en retour, c'est d'avoir des normes qui nous conviennent à peu près et de faire en sorte que ce soit réellement le cas. Il faut faire attention car je pense que cela n'a pas toujours été systématiquement le cas dans le passé, même s'il y a des différences de perception extrêmement importantes entre États membres et la façon dont nous considérons les IFRS en France n'est pas forcément la façon dont nous les considérons dans le reste de l'Europe. C'est pour cela que, sous la houlette de Philippe Maystadt, dont il faut vraiment saluer le travail, nous nous sommes demandés comment mieux nous organiser en Europe. Je pense qu'aujourd'hui nous avons une organisation plus efficace de ce point de vue. Maintenant, charge à nous de l'utiliser de la bonne

manière, en missionnant l'EFRAG suffisamment en amont pour que cela fonctionne bien.

Sur le plan spécifique de la technologie, le point que je souhaite retenir est un point sur lequel nous-même nous nous interrogeons, sur lequel nous n'avons pas de réponse définitive. Nous voyons bien la montée en puissance du *reporting* non financier pour lequel l'Europe est pionnière avec la directive transparence, les normes ESG. Je suis très marqué par le fait que dans une vie antérieure, j'ai participé d'assez près à la mise en place du standard GSM. Le fait que l'Europe a été capable de mettre en place le standard GSM a donné à notre industrie un avantage compétitif pour environ 15 ans. Bien souvent, les standards conviennent mieux à celui qui les définit. Pour les normes comptables, il me semble que nous sommes du côté de ceux qui les subissent. Nous avons une chance d'être plutôt du côté de ceux qui font les standards sur le non-financier si nous bougeons assez vite. Ceux-ci deviennent de plus en plus importants et les Américains ont pour le moment déserté un peu la scène, les Canadiens sont particulièrement actifs, toute la zone Asie est extrêmement active et bouge très vite. Si nous voulons être en situation de capitaliser sur le fait d'avoir été parmi les premiers à reconnaître l'importance de ces facteurs, il faut que nous bougions vite également. La question qui se pose ensuite c'est celle de l'intégration entre le financier et le non-financier, et c'est là que le sujet rejoint celui de la technologie.

Corso Bavagnoli - J'adhère à tout ce que vient de dire Olivier Guersent. Si j'avais un seul message additionnel à faire passer, je souhaite souligner que nous avons un cadre européen, finalement assez jeune, mais qui de notre point de vue fonctionne. Nous trouvons que ce cadre a apporté un vrai progrès. Nous remercions tous ceux qui en ont été les concepteurs et tous ceux qui le font vivre dans son quotidien. Je pense que de ce cadre, et notamment de l'EFRAG, nous en attendons encore plus. Cette ambition est à portée de main, et nous souhaitons que l'EFRAG soit le poisson pilote de nos débats comptables européens, parce que c'est une enceinte

diversifiée, comme vous l'avez rappelé, constituée par différentes parties prenantes et avec une expertise technique très solide. Nous voyons bien dans les débats que nous avons eus cet après-midi sur le numérique, sur la valorisation des actifs immatériels, sur l'intégration du *reporting* financier et extra-financier, sur la question fiscale, sur la question taxation du numérique et aussi la question comptable sur la localisation des activités, qu'il y a un agenda dont, à mon sens, l'EFRAG peut se saisir pour éclairer les débats à venir.

Jean-Paul Gauzès - J'ai entendu les messages, qui vont dans le sens de ce que, pour ma part, je pouvais souhaiter. J'aurai un appel à lancer à tous: participer activement aux questions que pose l'EFRAG. La particularité de notre fonctionnement est que tout est transparent, tout est sur le site de l'EFRAG, tous les documents de travail, tous les documents du conseil, tout est absolument visible.

N'hésitez donc pas à répondre à nos demandes d'indications, d'informations, à nos consultations, de façon à ce que le travail que nous faisons soit un travail véritablement consensuel. Merci.

Conclusion par Patrick de Cambourg

C'est devenu une tradition. Je vais m'efforcer en une dizaine de minutes de récapituler les messages clés des débats de la journée.

Tout d'abord, je m'associe évidemment à la pensée que nous avons eu pour Philippe Maystadt qui, comme l'ont dit très bien à la fois les uns et les autres, a je crois mis l'EFRAG sur la bonne voie et a prôné une réforme extrêmement équilibrée. Tous ceux qui ont travaillé sur ce sujet avec lui salueront sa capacité de synthèse.

Sur la partie « Cadre conceptuel : au-delà des traditions, une dynamique européenne ? », je retiens les points suivants :

- En premier lieu, il ne s'agit pas maintenant de discuter du statut du document présenté. Ce qui compte, c'est le débat ouvert et démocratique sur les principes généraux de la comptabilité que ce document continue à alimenter. J'ai une vue personnelle que je me permets de partager : je crois que l'Union a besoin de réfléchir de façon approfondie sur un certain nombre de notions dans un contexte où il n'y a pas de dichotomie entre les entreprises EIP¹⁵ et les non EIP, puisque de nombreuses transactions s'effectuent entre ces différentes classes d'entreprises. Par ailleurs, il y a de nombreux ponts entre une vision internationale, qui est celle de l'IASB, et une vision européenne, mais il existe aussi des sujets importants qui méritent d'être réfléchis du point de vue de l'Union. Ils ont été mentionnés ce matin, je les mentionne simplement à titre de récapitulation : qui sont les utilisateurs ? Faut-il inclure dans les utilisateurs, dans un souci de continuité de l'information, le management ? Ils sont dans le cadre de la gouvernance de l'entreprise, à la fois les préparateurs mais aussi les utilisateurs. N'oublions pas que dans les groupes complexes, c'est une information qui remonte et qui se synthétise. L'unicité de l'information et l'unicité des utilisateurs sont donc probablement importantes. Il reste à en déterminer le contour ;

15 - EIP : Entités d'Intérêt Public.

- Deuxième point, quelle notion de prudence faut-il introduire au sein de l'Union européenne ? Faut-il une asymétrie dans les standards ou un peu plus ? Il y a une proposition dans le document, je crois qu'elle mérite d'être examinée ;
- Troisième point, rétablir l'équilibre entre une vision bilancielle et une vision dynamique, c'est-à-dire l'importance du compte de résultat, est un débat qui mérite d'être tenu car la création de valeur est aussi importante que la mesure de la valeur ;
- Quatrième point, l'importance des *business models* dans le choix d'un mode de mesure, d'un mode de comptabilisation. Tout le monde a dit que nous étions sur un *mix model*, c'est très bien mais encore faut-il faire en sorte d'expliquer dans quel cas nous utilisons l'un et dans quel cas nous utilisons l'autre. Cela me paraît intéressant de se doter de règles plus précises, d'où le débat. Il ne s'agit pas de mettre des obstacles à un système ou à un autre par présupposé culturel mais au contraire d'établir des règles du jeu qui permettent de respecter une vision intelligible par nos lecteurs, nos utilisateurs, que je pense personnellement devoir entendre au sens large ;
- Pour citer un dernier point, mais il y en a un certain nombre d'autres : le statut de l'OCI qui aujourd'hui n'est pas bien traité en Europe. L'OCI est tantôt un élément très proche de la performance, – ce qui est paradoxal, car lorsque nous décidons de recycler d'une performance à une autre, cela veut dire qu'il y a deux mesures de performance, ou tantôt traité simplement comme une variation de réserve issue du *all measurement*.

Je crois donc que ces questions doivent être débattues. Il s'agit d'avoir un débat démocratique, profond et technique sur ces sujets.

Sur la deuxième table ronde, « Performance : une convergence sur les indicateurs clés est-elle possible ? » :

- En premier lieu, tout le monde est d'accord pour convenir qu'il y a un besoin. En effet, la compréhension de la création de la valeur est clé, au-delà de la simple mesure de performance par une seule ligne. Il faut aller plus loin. En Europe, nous devons comprendre comment la valeur se crée. Sinon, nous ne pouvons pas agir, nous

informons mal les citoyens, nous informons mal les actionnaires, d'où des débats qui sont tronqués, déplacés ;

- Deuxième point, une normalisation est nécessaire pour permettre les comparaisons mais je retiens des débats qu'il faut s'assurer qu'elle soit simple, avec un degré raisonnable de rigueur.

- Troisièmement, si nous devons privilégier un indicateur, je comprends qu'il y a un certain consensus pour retenir la notion d'EBIT opérationnel. En revanche, sa définition n'est pas si facile, car il y a deux types d'approches pour déterminer un EBIT opérationnel : soit, à partir du résultat net, nous enlevons un certain nombre d'éléments, soit à partir du chiffre d'affaires, nous définissons les différents éléments de la composition. Il n'est pas si facile non plus de déterminer ce qui est non-opérationnel. J'ai retenu ce qu'a dit Christine-Ann Botosan sur les éléments non persistants. J'ai trouvé la notion de *in exchange or in value* extrêmement intéressante ;

- Quatrièmement, j'ai noté aussi un consensus pour un compte de résultat par nature qui apparaît plus lisible, plutôt qu'une présentation par fonction ;

- La longue expérience française des soldes intermédiaires de gestion a également été mentionnée comme une référence intéressante et je crois effectivement qu'en France, nous avons un vieux modèle de normalisation qui a fait l'objet de raillerie quand nous n'avions pas suffisamment de règles sur le contenu. Mais aujourd'hui, dans un monde digital, cela devient une nécessité car nous ne savons pas digitaliser ce qui n'est pas formaté ;

- Le numérique apporte une grande flexibilité mais il faut garder un équilibre entre la pertinence qui est spécifique à l'entité et qui nécessite des mesures spécifiques à l'entité, et la comparabilité.

Sur la troisième table ronde, « Impact du numérique sur l'information financière : nouvelle définition, nouvelle diffusion, nouvelle certification ? » :

- Premièrement, la dématérialisation est en route. Peut-être que certains le regretteront, mais je crois que c'est peut-être une bataille d'arrière-garde. Il faut néanmoins être conscient du fait qu'il y aura

des tâtonnements et des frustrations, même si, comme l'a souligné Alain Deckers, iXBRL permet sans doute d'en éviter une partie pendant la période de transition puisqu'il permet à la fois d'accéder à l'une et à l'autre information;

- Deuxièmement, la technologie n'est pas une fin en soi. Il faut qu'elle réponde à des objectifs clairs qui soient des objectifs de progrès. La digitalisation peut faciliter l'agrégation des données, la consolidation et donc réduire les délais. L'accessibilité a un coût qui ne doit pas être déplacé des uns aux autres, un coût qui ne doit pas être accru: la comparabilité, la rapidité et en fait la fluidité de l'information réduisent le coût de l'accès au capital et facilitent la compréhension au sens large;

- Troisièmement, je pense que la question des frontières de l'information n'a pas été réellement abordée lors de la table ronde et, il me semble que cette question doit être approfondie: la digitalisation fait bouger les frontières de l'information financière et celles-ci sont en train de devenir floues. Nous ne savons plus très bien où s'arrête l'information financière telle que nous l'entendons aujourd'hui, c'est-à-dire préparée par un management, approuvée par une gouvernance, audité par des auditeurs, publiée dans certaines conditions de prudence et de qualification;

- Quatrièmement, le caractère permanent des flux d'information doit néanmoins conduire à un équilibre entre la masse, la quantité, l'instantanéité, la disponibilité d'une part et la qualité d'autre part. Toutes les informations numériques ne sont pas pour autant pertinentes. Or, la normalisation comptable s'attache à la pertinence de l'information. Le volume des informations diffusées volontairement ou involontairement, par l'intérieur mais aussi par tout l'environnement des entreprises, est tel que nous pouvons nous trouver confrontés à une sorte de sac dans lequel nous avons tout type d'informations: des informations de grande qualité et également des informations de bien moindre qualité;

- Cinquièmement, il y a une révolution des concepts de transparence et la table ronde n'a pu approfondir ce point. Pour parodier Zuckerberg, les entreprises n'ont plus de vie privée. Il faut en tenir compte,

à la fois dans la mesure du secret des affaires, qui est absolument essentielle, et du caractère raisonnable de l'information que nous partageons, mais aussi sur le fait que nous ne sommes plus à l'abri de l'information car elle peut venir de mille et une sources;

- Dernier point souligné notamment par les auditeurs, la digitalisation conduit à revisiter la notion d'audit, de certification de qualité, tant en termes de technique d'audit qu'en termes d'objet de la certification. Allons-nous continuer à certifier le papier ou allons-nous certifier le dématérialisé ? Le papier va devenir une annexe du dématérialisé ou l'inverse ? Comment établir les ponts ? Allons-nous certifier les états financiers ? Jusqu'où pouvons-nous aller sur le *management report* ? Il y a des règles pour cela mais vu l'inflation des *management reports*, où allons-nous ? Et par ailleurs, quelle responsabilité devons-nous attribuer aux auditeurs sur la qualité de l'information en continu vers laquelle nous allons ? Peut-être pourrions-nous modérer ce flux mais il reste très fort.

Quatrième table ronde, « l'information financière à l'épreuve de l'économie numérique : de nouveaux concepts pour de nouvelles transactions ? »

- J'ai retenu dans un premier temps que l'important était l'acquisition des données plus que les algorithmes. Les algorithmes sont une manière de traiter les données; ils représentent la machine, mais l'énergie c'est la donnée. J'ai trouvé cette table ronde très intéressante, très riche et j'en tire une première conclusion: « il y a du pain sur la planche » pour une normalisation élargie, c'est-à-dire que si nous ne voulons pas devenir des normalisateurs qui sont des « prêtres dans des églises vides », il faut s'intéresser à la normalisation élargie en partant de cette plateforme, qui a des décennies d'expérience derrière elle, de solidité, qui n'est pas parfaite mais qui a atteint un niveau d'évolution qui mérite à mon avis d'être considéré;

- Deuxième idée, la transformation numérique est en marche. Elle pose des problèmes de reconnaissance, elle pose des problèmes de financement. Comme l'a dit très justement un des intervenants « c'est bien sûr un problème, mais c'est surtout une opportunité »;

- Troisième remarque, il y a une véritable question de reconnaissance comptable : il est certain que la comptabilité peut répondre en partie à cette question, mais seulement en partie. Il faudra donc compter avec les indicateurs extracomptables. Je dis extracomptables à dessein, parce que comme le disent un certain nombre de mes collègues, il y a le para-financier, il y a le pré-financier, et nous avons bien du mal à qualifier les informations de non-financières. D'ailleurs, quand nous lisons les recommandations de la *task force* TCFD créée par le FSB, la notion de *financial information disclosures* est assez large, et incorpore la stratégie. Ce qui montre bien que les frontières doivent être gérées dans une vraie cohérence ;

- Quatrième point : la comptabilisation même des nouvelles transactions :

- Echange et contribution à la valeur sans transaction monétaire avec ou sans clic (exemple des données personnelles) ;

- Création de valeur sans propriété par l'usage, l'influence ou la responsabilité. J'ai entendu ces mots et je me dis, moi qui suis rationnel, comptable, qui a appris la comptabilité en culotte courte avec le PCG¹⁶, je suis un peu interpellé par cela. Nous n'allons pas faire des révolutions demain, mais il faut quand même y réfléchir ;

- Impact de la loi des rendements croissants avec des actifs immatériels. Christine-Ann Botosan nous a fait remarquer que ces actifs se périment également très vite. Mais c'est vrai aussi qu'aujourd'hui, nous voyons certaines organisations qui, au lieu d'être dans la loi des rendements décroissants, sont tout à fait dans la loi des rendements croissants. Plus nous les utilisons, plus nous les valorisons. Est-ce que ça ne doit pas interpellé le comptable ou le comptable latéral qu'est l'extracomptable ?

- Enfin, l'impact des technologies, le peer-to-peer, les crypto-monnaies, la blockchain est à traiter. Quand nous achetons des jetons, qu'achetons-nous ? Quand nous sommes dans la *blockchain* : avons-nous une preuve juridique ? Est-ce que si demain je suis obligé d'aller devant un tribunal pour démontrer qu'une transaction s'est passée

¹⁶ - PCG : Plan comptable général.

dans la *blockchain* et que donc cela m'appartient, comment le faire ?

Tous ces sujets sont passionnants et restent à examiner.

La cinquième table ronde a permis à la fois à la Commission, au Trésor et au président de l'EFRAG de s'exprimer sur la notion d'intérêt public européen. Je me suis permis d'exprimer une conviction, mais elle n'engage qu'un citoyen européen comme les autres. Ceci étant, j'ai retenu la volonté d'avancer dans cette voie commune et convergente entre le comptable amélioré, améliorable tout le temps et l'extracomptable où l'Europe a une véritable capacité à bouger et où je pense que nous gagnerions à bouger vite.

Je conclus en remerciant tous les participants qui ont bien voulu venir expliquer, partager leurs idées, leurs hésitations et leurs convictions ainsi que les participants dans la salle pour leur patience.

Annexe : Biographie des intervenants



Claire BALVA est cofondatrice et CEO de la startup Blockchain Partner, le leader français de l'accompagnement sur les technologies *blockchain*. Blockchain Partner propose un tripôle d'expertises inédit en France sur ces technologies, avec trois piliers : stratégie, développement technique, et accompagnement juridique. L'équipe de

Blockchain Partner a par exemple accompagné ces derniers mois la Banque de France, Aéroports de Paris ou encore la SNCF.

Claire Balva est également la co-auteure de l'ouvrage « *La Blockchain décryptée* » paru en 2016, et s'emploie à démocratiser la *blockchain* à l'occasion d'événements grand public, de conférences TEDx et d'interviews dans différents médias.



Corso BAVAGNOLI, né en 1973 de nationalité française, est diplômé de l'Ecole nationale supérieure des Mines de Paris, de l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris et ancien élève de l'Ecole nationale d'administration. Il est nommé, en 2001, inspecteur adjoint des finances et est promu inspecteur des finances en 2002. D'abord adjoint

au chef de bureau à la direction générale du Trésor et de la politique économique en 2005, puis chef du bureau « système financier international, préparation des sommets », il devient, en 2008, chef du bureau « EDF et autres participations » à l'Agence des participations de l'État.

Il est nommé, en 2009, conseiller pour les affaires économiques et financières au cabinet du Premier ministre François Fillon. En 2012, il devient sous-directeur des banques et financements d'intérêt général de la direction générale du Trésor. Corso Bavagnoli est, depuis mai 2015, chef de service du financement de l'économie.



Christine Ann BOTOSAN a rejoint le *Financial Accounting Standards Board* (FASB) le 1^{er} juillet 2016. Son premier mandat prendra fin le 30 juin 2017 et pourra faire l'objet d'un renouvellement. Avant de rejoindre le Board, Mme Botosan a été professeur de comptabilité à la *David Eccles School of Business* de l'université de l'Utah.

Lauréat de prix, professeur et chercheur, Mme Botosan a une connaissance étendue des sujets comptables, et est experte en matière d'analyse financière et d'évaluation.

Mme Botosan a assumé de nombreuses responsabilités pendant les années passées à la *David Eccles School of Business* de l'université de l'Utah. En plus de ses fonctions de professeur, elle a été conseillère (*leadership fellow*) auprès du Vice-Président, et présidente de la chaire d'éthique du reporting financier à la *George S. and Dolores Dore Eccles*. Elle était préalablement co-responsable (*associate dean*) des études supérieures de commerce et professeur associée de la filière comptable.



Jean BOUQUOT est Président de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes depuis février 2017.

Diplômé d'HEC et de Sciences Po, Jean Bouquot est expert-comptable et commissaire aux comptes.

Il a également été Vice-Président (de 2012 à 2014) puis Président (de 2014 à 2016) de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et membre du comité Exécutif du Département des Marchés financiers de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes devenu Département des Entités d'Intérêt Public.

Jean Bouquot exerce en tant que commissaire aux comptes au sein du cabinet d'audit EY.

Il a exercé au sein d'EY les fonctions de responsable « Assurance » (audit et conseil comptable) pour la zone FraMaLux (France/Maghreb/Luxembourg) de 2008 à 2015.

Jean Bouquot est colonel de réserve dans l'Armée de l'Air (depuis 2008) affecté auprès de l'Inspection de l'Armée de l'Air.

Il est également Président des Amis de la Philharmonie de Paris depuis mars 2016.



Eric BOURON, expert-comptable, commissaire aux comptes est le fondateur du cabinet Bac Audit Conseil basé à Nantes, au sein duquel il exerce toujours son activité.

Il préside actuellement l'association Chromosome qui vise à permettre à des adultes trisomiques d'accéder au marché du travail dans un cadre protégé mais proche de la réalité, en proposant une offre de services de restauration ainsi que l'association des professionnels du rapprochement d'entreprises Atlantique (APRE) qui rassemble des acteurs de la transmission d'entreprises.

Il a été président du Conseil régional de l'Ordre des Experts-Comptables des pays de Loire. Il a été élu en mars 2017 au Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables où il est en charge de la commission des missions comptables et du comité transmission et également Coprésident de la commission commune du CSOEC et de la CNCC sur la doctrine comptable.



Martine CHARBONNIER est secrétaire générale adjointe en charge de la Direction des émetteurs et de la Direction des affaires comptables à l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Mme Charbonnier a 59 ans. Diplômée de la Burgundy School of Business et de la Société Française des Analystes Financiers, c'est une spécialiste des marchés boursiers et des enjeux liés à la cotation. Elle a accompagné, tout au long de sa carrière, de nombreuses introductions en Bourse et Opérations financières, et encadré des équipes internationales.

En 1982, elle débute sa carrière en qualité d'analyste financier chez Fidal. Puis, elle travaille pendant 16 ans au sein de la SBF- Bourse de Paris, où elle occupe successivement les postes d'analyste financier, de responsable du département des introductions en Bourse, de directeur adjoint en charge des opérations financières et de directeur des opérations et des relations avec les sociétés cotées. En 2000, après la fusion des différentes bourses européennes, elle est nommée directeur exécutif, responsable de la Cote et des Emetteurs d'Euronext NV. Puis, en 2007 elle devient Executive vice-président, responsable de la Business Unit « Listing Europe » pour NYSE Euronext. En 2009, elle rejoint la société Oddo Corporate Finance en tant qu'associé gérant pour y développer les activités d'Equity capital market et de Corporate broking. Entre 2011 et 2012 elle a occupé des fonctions d'administrateur indépendant et était membre de comités d'audit dans différents groupes cotés.

Martine Charbonnier a rejoint l'Ordre national de la Légion d'Honneur en 2016.



Philippe DANJOU est diplômé d'HEC et d'expertise comptable.

Auditeur et commissaire aux comptes (de 1970 à 1996) – associé chez Arthur Andersen & Co, puis Barbier Frinault et Associés.

Secrétaire général du Conseil supérieur de l'ordre des experts comptables (1982-1986). Directeur des affaires comptables de l'Autorité des marchés financiers (ex Commission des opérations de bourse) de 1996 à 2006. Pendant les années à l'AMF, membre du *Comittee of European Securities Regulators* et du *Comité Permanent No 1 de l'International Organization of Securities Organisations* (OICV).

Membre de l'Académie de comptabilité et de la commission comptabilité et analyse financière de la SFAF.

Membre de l'*International Auditing Practices Committee* (1987-96), de l'*Advisory Council* (2003-2006) puis du Board de l'*International Accounting Standards Board* (IASB) (2006 à 2016.) Chevalier de l'Ordre national du mérite. Lauréat du trophée Colbert de l'excellence comptable (2016).



Patrick de CAMBOURG, diplômé de Sciences Po Paris, titulaire d'un DES de droit public et d'un DES de droit des affaires, licencié ès Lettres expert-comptable, a effectué toute sa carrière au sein du groupe Mazars. Junior, manager, puis associé, il devient président de Mazars en 1983. En 1995, il est nommé président du Conseil de

gérance du partnership international nouvellement créé, puis devient, en 2012, président du conseil de surveillance. Depuis fin 2014, il est président d'honneur du groupe Mazars.

Depuis mars 2015, Patrick de Cambourg est président de l'Autorité des normes comptables (ANC). A cet égard, il est membre de droit du collège de l'AMF, du collège de l'ACPR, du collège du CNOCP et membre du Haut conseil de stabilité financière.



Jacques de GRELING était jusqu'à récemment analyste responsable du secteur européen des opérateurs de télécommunications chez CDC Bourse, devenu Natixis Securities. Il est co-président de la commission comptabilité de la Société française des analystes financiers (SFAF) et vice-président de la Financial Accounting

Commission de la Fédération européenne de sociétés d'analystes financiers (EFFAS). Il est l'un des membres fondateurs du *Capital Market Advisory Committee* auprès de l'IASB, dont il a fait partie jusqu'à fin 2015.

Il a représenté l'EFFAS dans le comité d'expert consultant la Commission européenne pour son rapport sur le bilan de 10 ans des IAS-IFRS en Europe. Il est aussi membre de l'*User Panel* de l'EFRAG depuis sa création, et a fait partie du groupe d'experts internationaux conjoints à l'IASB et au FASB sur *Financial Statement Presentation*.

Mr Jacques de Greling a participé à plusieurs introductions en Bourse (Deutsche Telekom, France Telecom, Orange...) et a été classé (Extel) parmi les meilleurs analystes du secteur des télécommunications en France et en Europe. Il est professeur d'analyse de comptes au centre de formation à l'analyse financière de la SFAF pour les qualifications CEFA et CIIA, et a publié de nombreux articles sur les IFRS dans la revue *Analyse financière*.

Il est diplômé de l'Institut supérieur de gestion, du Centre de formation de l'analyse financière de la SFAF et titulaire du DESCF. Il a aussi suivi des formations de 3^e cycle sur les télécommunications au CNAM et à Paris-Dauphine.



Alain DECKERS a une expérience de plus de 20 ans au service de la fonction publique auprès de la Commission européenne.

Il a été en charge de la revue des politiques et du développement des politiques en matière d'échange de biens, de politiques environnementales, de marchés publics et de services de régulation financière. Il dirige actuellement une équipe en charge du reporting financier et de la transparence, comprenant à la fois le reporting financier et non-financier.



Phil FITZ-GERALD est devenu directeur du Financial Reporting Lab en 2017.

Il est diplômé d'expertise comptable et a une expérience de plus de 20 ans en comptabilité et audit. Il travaille au FRC depuis 2009, et dirigeait auparavant le département des enquêtes.

Phil a commencé sa carrière d'audit dans un grand cabinet pendant 10 ans et ensuite il a travaillé en tant que senior manager dans le département normes du cabinet.



Françoise FLORES a rejoint le Board de l'*International Accounting Standards Board* (IASB) en 2017. Elle a une expérience riche de presque quarante ans dans le domaine du reporting financier et de la normalisation comptable.

Elle a été directrice générale de l'*European Financial Reporting Advisory Group* (EFRAG) et présidente du groupe d'experts techniques de l'EFRAG (TEG) de 2010 à 2016. Avant de rejoindre le Board, elle a de nouveau été brièvement associée du cabinet Mazars à Paris, où elle avait déjà travaillé de 2002 à 2010.

Mme Flores a également été directeur financier pendant une dizaine d'années de sociétés cotées et non cotées telles que le Groupe BPI, IN-LHC filiale d'Intertechnique et Auxilec SA filiale du Groupe Thomson. Elle est diplômée d'HEC.



Frédéric GAGEY est directeur général adjoint finance AIR FRANCE KLM

Diplômé de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE), titulaire d'un master d'économie de l'Université de Paris I.

M. Gagey a débuté sa carrière à l'Institut national de la statistique (INSEE) et au Ministère des finances.

De septembre 1994 à avril 1997, il occupe les fonctions de directeur du budget et de l'audit à Air Inter. A la suite de la fusion entre Air Inter et Air France en avril 1997, M. Gagey est nommé directeur chargé de la privatisation et de la communication financière d'Air France et en juin 1999 il prend les fonctions de directeur financier. Il rejoint le conseil de direction de KLM le 1^{er} janvier 2005 puis est nommé directeur général chargé des affaires financières de KLM N.V. En 2012, il est nommé directeur général délégué finance d'Air France.

En juillet 2013, Il est nommé président directeur général d'Air France. Depuis novembre 2016, il occupe le poste de directeur général adjoint finance Air France KLM.



Jean-Paul GAUZES a été nommé le 1^{er} juillet 2016 président de l'EFRAG par la Commission européenne.

Il a été député européen de 2004 à 2014. Pendant cette période, il était membre de la Commission des affaires économiques et monétaires (ECON). De 2008 à 2014, Jean-Paul Gauzès a été coordonnateur du Groupe du Parti populaire européen (EPP) au sein du comité ECON. Il a été rapporteur sur de nombreux dossiers importants y compris la directive sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (2010) et le règlement sur la surveillance des agences de notation de crédit (2010) et le règlement pour le renforcement de la surveillance économique et budgétaire des États membres faisant face aux difficultés liées à la stabilité financière dans la zone euro (2012).

Il est membre d'honneur du barreau au Conseil d'État et à la Cour de cassation. De 1998 à 2007, Jean- Paul Gauzès a été membre du comité de direction et directeur juridique et fiscal de Dexia Crédit Local. De 1973 à 1998, il a travaillé en tant que juriste dans un cabinet de conseil juridique en France.



Isabelle GRAUER-GAYNOR est diplômée d'expertise comptable et de l'Ecole supérieure de commerce de Paris.

Elle est directeur associé au département Doctrine de Mazars où elle contribue à la présence externe de Mazars auprès des instances comptables nationales et internationales ainsi qu'au

développement de l'expertise IFRS du réseau Mazars. Elle contribue également à diverses publications comptables.

Auparavant directrice technique à l'Autorité des normes comptables de novembre 2008 à octobre 2014, où elle était plus spécifiquement en charge des normes comptables internationales, elle participait aux réunions du groupe d'experts techniques de l'EFRAG, chargé d'évaluer les normes comptables internationales et d'en recommander ou non l'adoption en Europe, ainsi qu'à d'autres réunions internationales de normalisateurs comptables nationaux dans lesquelles elle était chargée de faire valoir les positions et analyses techniques françaises des propositions de normes de l'IASB.

Préalablement à ces fonctions, elle a travaillé quinze ans, dont deux en Allemagne, au sein du cabinet PricewaterhouseCoopers, où elle a été en charge du Bulletin comptable et financier IFRS, publié aux Editions Francis Lefebvre, de la coordination et de l'organisation de la conférence annuelle IFRS du cabinet, de la formation interne et externe aux IFRS au cours des années de préparation aux IFRS. Elle a également travaillé à des missions de due diligence financières françaises et internationales et été chargée de missions de commissariat aux comptes.



Olivier GUERSENT, directeur général à la Direction générale de la stabilité financière, services financiers et union des marchés de capitaux à la Commission européenne.

Diplômé de l'Institut d'études politiques de Bordeaux en 1983, Olivier Guersent rejoint en 1984 le Ministère français de l'Economie et des Finances

où il réalise de nombreuses enquêtes pour l'Autorité française de la concurrence.

En 1992, il intègre la Commission européenne et rejoint la « Merger Task Force » de la direction générale de la concurrence. Il alterne ensuite pendant 22 ans des postes au cabinet de différents Commissaires européens (successivement Karen Van Miert, Michel Barnier et Neelie Kroes) et dans les services de la DG concurrence (successivement chef d'unité adjoint en charge des Cartels, chef d'unité en charge de la politique générale et de la coordination des cas, chef d'unité « contrôle des concentrations, directeur *ad interim* de la direction « Transports, postes et autres services » et, à partir de 2009, directeur de la direction « lutte anticartels ». Depuis 2010 il dirigeait le cabinet de Michel Barnier, commissaire en charge du marché intérieur et des services. Depuis le 1^{er} juillet 2014, il est directeur général adjoint en charge des services financiers. Le 1^{er} septembre 2015, Olivier Guersent a pris ses fonctions de directeur général au sein de la Direction générale stabilité financière, Services financiers et Union des marchés de capitaux.

Marié et père de trois enfants, Olivier Guersent est membre du Conseil d'administration de l'association Arémis qui fournit des soins d'hospitalisation à domicile à des malades principalement pour des malades atteints de cancer dans la région de Bruxelles. Il intervient de manière régulière dans le cadre de formations universitaires de troisième cycle.



Thomas JEANJEAN est professeur de comptabilité à l'ESSEC et directeur de la formation continue. Thomas mène des recherches dans le domaine du gouvernement d'entreprise, de la communication financière et des manipulations comptables et des IFRS. Ses articles ont été publiés dans des revues de management et de comptabilité

(*Contemporary Accounting Research, Accounting, Organizations and Society, Journal of international Business Studies, Journal of Business Ethics, European Accounting Review,...*).

Il a été président de l'Association francophone de comptabilité et membre du management committee de l'EAA (*European Accounting Association*).



Anne JENY est professeure dans le département comptabilité et contrôle de gestion de l'ESSEC et a occupé les fonctions de responsable de ce département.

Elle est titulaire d'un DEA en sciences de Gestion de Paris-Dauphine et a obtenu son doctorat en 2003 à HEC. Elle a enseigné à HEC, l'ESCP-EAP et à l'EDHEC avant de rejoindre l'ESSEC en 2002.

Elle intervient à l'ESSEC dans le Ms in Management (Programme Grande Ecole) et le Ph.D., mais également en formation de dirigeants dans des programmes diplômants comme dans des programmes intra-entreprises (KPMG, BPCE, Marsa, Clarins, SNCF, Banque de France). Elle enseigne plus particulièrement la comptabilité financière, l'analyse financière, la création de valeur et l'évaluation des sociétés. Ses thèmes de recherche s'articulent autour des liens entre l'information comptable et les marchés financiers, les introductions en bourse, les immatériels, la qualité de l'audit.

Elle a publié plusieurs articles dans les revues académiques suivantes: *Palgrave Communication (2017)*, *Auditing: A Journal of Practice and Theory (2016)*, *Journal of Accounting and Public Policy*

(2011), *Accounting in Europe* (2009), *Review of Accounting and Finance* (2007), *European Accounting Review* (2006), *Comptabilité-Contrôle-Audit* (2004, 2005, 2009), *Accounting, Auditing and Accountability Journal* (2001). Elle publie également des articles dans la presse professionnelle (*Les Echos, Accountancy*).



Jérôme JULIA est président de l'Observatoire de l'Immatériel et Senior Partner au sein du cabinet de conseil Kea&Partners, spécialisé en transformation des entreprises, qu'il a rejoint en 2004 après six années passées chez PricewaterhouseCoopers. Il anime la practice stratégie de Kea, autour des sujets de différenciation, gouvernance, et per-

sonnalité des entreprises.

Fort de 20 ans d'expérience professionnelle, diplômé d'HEC et de la Sorbonne (DEA de droit), marathonien et promoteur d'innovation managériale, Jérôme s'est fixé un objectif: revitaliser et développer les entreprises françaises et européennes en investissant sur ce qui fait leur singularité, c'est-à-dire leurs actifs immatériels.

Jérôme a pris la présidence de l'Observatoire de l'Immatériel en 2014. Il conduit les travaux du bureau de la communauté des adhérents, en lien avec tout un écosystème d'acteurs privés et publics, en France et en Europe. Il a organisé ou participé à de nombreuses conférences sur le sujet de l'immatériel, et a publié plusieurs articles et ouvrages, comme « Les Immatériels Actifs, le nouveau modèle de croissance » (éditions du Cherche Midi, 2011).



Yasunobu KAWANISHI est membre du comité de direction du normalisateur comptable japonais (*Accounting Standards Board of Japan - ASBJ*). Il a débuté sa carrière en tant qu'auditeur dans un cabinet qui fait maintenant partie de KPMG AZSA LLC.

Avant de devenir un membre du comité de direction de l'ASBJ, il a fait partie de l'équipe technique du normalisateur comptable américain *Financial Accounting Standards Board - (FASB)*, *International Accounting Standards Board - (IASB)* et également à l'ASBJ.



Liesel KNORR a présidé le DRSC (normalisateur comptable allemand) de décembre 2011 à février 2015. De juillet 2007 à novembre 2011, elle a été présidente du *German Accounting Standards Board* et secrétaire générale de juillet 1999 à juin 2007.

De juillet 1994 à juin 1999, elle a été la directrice technique de l'IASC (*International Accounting Standards Committee*). Elle a rejoint KPMG en 1978 et travaillé à Düsseldorf, Bruxelles et Cologne.

Diplômée en 1982 en tant que conseillère fiscale (*Steuerberater*), commissaire aux comptes en 1984 (*Wirtschaftsprüfer*), elle a obtenu son doctorat de l'université de Postdam avec les félicitations du jury en 2012.



Agnès LEPINAY, directrice des Affaires économiques et financières, TPE/PME/ETI- MEDEF

Agnès Lépiny a étudié l'économie et la finance à Paris (Maîtrise d'Économétrie, DESS Banque/Finance - Université de Paris I Sorbonne Panthéon). Elle a principalement travaillé comme chercheur et chef de projet au Ministère du commerce et

de l'Industrie français avant de rejoindre le CNPF en 1988 (devenu MEDEF en 1998) où elle a occupé différentes fonctions. Elle est actuellement directrice économie finance au MEDEF, également en charge du développement des TPE-PME et ETI. Elle préside par ailleurs le groupe de travail Affaires financières de Business Europe. Le MEDEF est le premier réseau d'entrepreneurs de France. Plus de 95 % des entreprises adhérentes au MEDEF sont des PME.



Jérémie LERONDEAU est diplômé de l'ESCP Europe et d'expertise comptable.

Il est associé au sein de KPMG où il a passé toute sa carrière. Il est en charge, pour la France, du développement des solutions de Data&Analytics (D&A) pour le métier Audit.

Jérémie intervient sur les secteurs de l'énergie, de l'industrie, de la mine ainsi que dans le transport. Il est associé signataire de grands comptes notamment cotés sur ces secteurs d'activité.

Outre ses fonctions de signataire, il est responsable du développement des solutions de D&A en France dont il est le représentant à ce titre au sein du réseau KPMG international. Il intervient ainsi en France et à l'international sur le déploiement de ces solutions en lien avec les équipes de data scientists, des équipes IT ou encore des équipes Advisory de KPMG. Son rôle est de déployer les offres D&A afin de les intégrer et les utiliser chez les clients audit.



Isabelle MARTINEZ, directrice du programme doctoral CEFAG de la FNEGE, est professeur agrégé des universités en sciences de gestion à la Faculté des sciences et de l'ingénierie de l'Université de Toulouse où elle enseigne la comptabilité financière, la finance d'entreprise et la gouvernance.

Elle est directrice du laboratoire Gouvernance et Contrôle Organisationnel (LGCO – équipe d'accueil EA 7416) de l'Université de Toulouse. Au plan national, elle est membre du CNU section 06 (science de gestion) depuis 2015. De 2013 à 2015, elle a été la présidente de l'Association francophone de comptabilité (AFC) – vice-présidente de 2011 à 2013.

Elle est depuis juillet 2016 co-rédactrice en chef de la revue Comptabilité-Contrôle-Audit (revue de rang 2 classements Fnege et CNRS – rang A classement HCERES) dont elle a été directrice de publication de 2013 à 2015.

Ses travaux de recherche s'inscrivent à l'interface de la comptabilité et de la finance d'entreprise. Ils portent plus particulièrement sur le comportement comptable et financier des grandes entreprises cotées (par exemple gestion des résultats comptables – motivations aux retraits de cote – communication financière et extra financière,...). Elle a publié plusieurs articles dans des revues internationales et nationales telles que *Journal of Economic Survey*, *International Review of Law and Economics*, *Canadian Journal of Administrative Science*, *The International Journal of Accounting*, *Review of Finance*, *Review of Accounting and Finance*, *Comptabilité-Contrôle-Audit*, *Accounting in Europe*. Elle a également publié en collaboration un ouvrage de cas « *DSCG2: Finance: Cas pratiques* » chez Dunod.



Linda MEZON est présidente du Conseil des normes comptables du Canada (CNC) depuis le 1^{er} juillet 2013. Compte tenu de son expérience antérieure en tant que membre bénévole du Conseil, elle possède plus de 12 ans d'expérience en normalisation comptable, acquise durant la période de l'adoption des Normes internationales

d'information financière (IFRS) et l'élaboration de chapitres distincts du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité* pour les entreprises à capital fermé et les organismes sans but lucratif. En mesure d'exprimer le point de vue des normalisateurs et des préparateurs, elle est fréquemment invitée comme conférencière pour traiter de sujets liés à l'information financière.

Avant d'être nommée présidente du CNC, Mme Mezon était directrice comptable à la *Banque Royale du Canada* (RBC). Elle y était responsable de l'interprétation et de l'application des IFRS et des principes comptables généralement reconnus américains. Elle y surveillait également le respect des exigences de la réglementation canadienne en matière d'information financière, et était chargée des questions relatives à l'indépendance de l'auditeur. Avant de travailler à RBC, elle a occupé d'autres postes de haut niveau en entreprise, et compte également quatre ans d'expérience en expertise comptable. En ce qui a trait à son expérience auprès d'organismes sans but lucratif, Mme Mezon est membre du conseil d'administration de la *Rehabilitation Institute Foundation* de Toronto et du Centre de ressources et transition pour danseurs, de même que de leurs comités des finances respectifs.

Mme Mezon a été nommée membre de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario en 2013, détient le titre de CPA (Michigan) et de CGMA, et est titulaire d'une licence en comptabilité de l'Université d'État du Michigan et d'un MBA de l'Université de Detroit.



François PASQUALINI est Professeur de droit privé à l'Université Paris-Dauphine où il dirige le Master de recherche en droit approfondi de l'entreprise. Il consacre une part importante de son activité de recherche au droit comptable depuis sa thèse sur le principe d'image fidèle soutenue en 1990. De 2003 à 2005, il a participé aux travaux de la commission IAS/Droit du Conseil national de la comptabilité (Paris). Ses dernières publications portent sur la relation entre le droit et la comptabilité à l'heure des normes IFRS (2013, 2014) et sur la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne en matière comptable (2015). François Pasqualini est par ailleurs administrateur du Centre français de droit comparé dans le cadre duquel il organise plusieurs tables rondes sur la réforme du cadre conceptuel de l'IASB. Un ouvrage a été récemment publié sur ce thème (2016).



Fabrice PESIN est nommé Médiateur national du crédit par le Président de la République le 15 janvier 2015. A ce titre, il devient président de l'Observatoire du financement des entreprises. Fabrice Pesin intègre en 1997 le Ministère de l'économie et des finances où il travaille d'abord à la direction de la Prévision sur les projections de finances publiques à moyen terme puis sur les prévisions macro-économiques françaises. De 2001 à 2003, il est responsable du suivi de la conjoncture et de l'analyse des politiques budgétaire et monétaire en zone euro au sein du Ministère des Finances allemand à Berlin. Après avoir été conseiller financier à l'Ambassade de France à Berlin de 2003 à 2004, il revient à la direction générale du Trésor comme chef du bureau en charge des études fiscales (2004-2007) puis comme sous-directeur Assurances (2007-2010). De mars 2010 à janvier 2015, Fabrice Pesin est secrétaire général adjoint de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

A partir de janvier 2013, il exerce en parallèle les fonctions de secrétaire général du Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières (CCLRF).



Peter SAMPERS est le président du Board du normalisateur comptable néerlandais et professeur de comptabilité financière à l'Université de Maastricht ainsi qu'à l'Université à distance d'Heerlen.

Il est titulaire d'un PhD de l'Université de Maastricht pour sa thèse sur les systèmes de contrôle du management et la création de valeur de l'actionnaire (2003). Il est également expert-comptable membre de l'Institut des experts comptables néerlandais (NBA).

Peter Sampers a une large expérience en matière d'information financière en tant que haut dirigeant du DSM et de responsable en charge des politiques et directives au sein de Philips Electronics. En outre, il a une expérience de normalisateur du fait de ses fonctions au Board du normalisateur comptable néerlandais. Il est proche du milieu de la recherche universitaire et de l'enseignement. Peter Sampers est également membre du Board du *Servatius Building Cooperative* à Maastricht et du *Laurentius Hospital* à Roermond.

Tout au long de sa carrière, il a été actif au sein de nombreuses institutions nationales et internationales impliquées sur les sujets économiques et de reporting financier. Il a préalablement été membre du Conseil de surveillance de l'EFRAG, président du comité de planification et de gestion des ressources de l'EFRAG, vice-président du groupe de travail de Business Europe sur les normes comptables internationales, membre du comité sur le reporting financier de l'autorité de régulation des marchés financiers aux Pays Bas (AFM) et membre du groupe de travail consultatif du comité permanent sur le reporting financier de l'ESMA.



Theodor Dumitru STOLOJAN, membre du Parlement européen, docteur en économie de l'Académie des sciences économiques de Bucarest et docteur Honoris Causa de l'université Valahia de Târgoviste.

Il a été ministre des Finances (1990); président de l'Agence nationale de privatisation (1991) et Premier ministre (1992) en Roumanie. Lors de ses expériences précédentes, il a occupé les fonctions d'économiste, chef de service, directeur adjoint, directeur, inspecteur général au sein du Ministère des Finances de Roumanie (1972-1989); économiste et senior économiste à la Banque Mondiale (1993-1998); professeur à l'Université de Transylvania, Brasov (de 2002 à 2011).

Concernant ses mandats politiques, M. Stolojan est membre du Parti national libéral (2002-2004); président du Parti démocratique libéral (2006-2007) et premier vice-président du Parti démocratique libéral (2008-2011).

Lors de son dernier mandat parlementaire, il a été vice-président du comité ECON du Parlement européen. Il est actuellement président du groupe permanent IFRS du Parlement européen.

Il est aussi membre du Board de la Fondation Robert Schuman depuis 2015.



Ann TARCA a rejoint le Board de l'*International Accounting Standards Board* (IASB) en 2017. Elle était auparavant enseignant-chercheur en comptabilité à l'université de Western Australia depuis 1996.

Ann Tarca a également été membre du Board du normalisateur comptable australien (Australian Accounting Standards Board - AASB) de 2014 à 2017 et en était la directrice de la recherche depuis février 2017. De 2011 à 2012, elle a été également détachée à la fondation IFRS en tant qu'universitaire. Elle est l'auteure d'un livre en comptabilité et de nombreux

papiers de recherche reconnus relatifs aux normes IFRS. Elle est un membre actif de la communauté académique internationale dans le domaine de la comptabilité et participe à de nombreux comités. Elle est diplômée d'expertise comptable depuis 1985 et a obtenu un doctorat en comptabilité de l'université de *Western Australia*.



Pierre TELLER est maître de conférences en Sciences de gestion depuis septembre 2007, à l'Université de Toulon puis à l'Institut d'administration des entreprises de l'Université de Nice-Sophia Antipolis depuis septembre 2009. Il y a dirigé depuis 2011 la licence Sciences de gestion puis le mastère Finance-Comptabilité. Ses enseigne-

ments principaux concernent les systèmes d'information, les outils informatiques, la modélisation financière, et les progiciels de gestion intégrés. Il est partenaire de la *SAP University Alliance* depuis 2014. Ses recherches portent sur les formats numériques de stockage d'informations financières et leurs représentations, ainsi que sur l'utilisation de la simulation numérique multi-agents dans les sciences de gestion. Il travaille en collaboration avec les juridictions XBRL France et XBRL Europe depuis 2014, ses travaux portant surtout sur la mesure de la qualité de l'information et l'impact des extensions dans le reporting XBRL.



Véronique TORNER, diplômée de CPE Lyon, démarre son parcours entrepreneurial en 1998 avec la co-crédation de Black Orange, une startup e-commerce qui sera cédée aux Editions Atlas en 2000.

À la suite, elle prend la direction générale de Masterline Net Solutions puis de Masterline pendant 5 ans aux côtés de Philippe Montargès, son fondateur. Masterline sera cédée à Alti fin 2005.

Philippe Montargès et Véronique Torner co-fondent en 2006, alter way, ESN spécialiste du web avec des solutions Open Source.

Véronique Torner est présidente de l'Open CIO Summit, le premier sommet de l'Open Source « *par les DSI pour les DSI* ». Elle intervient régulièrement auprès des décideurs SI pour les accompagner dans leur réflexion stratégique et la mise en œuvre de projets Open Source et a co-écrit le livre blanc « *Êtes-vous prêt pour l'innovation ? Les vrais enjeux de l'Open Source pour les DSI* ». Elle participe également aux travaux de réflexion d'un réseau intitulé « *Laboratoire d'innovation managériale* ».

Véronique Torner a été élue en juin 2013 administratrice au Syntec Numérique. A ce titre, elle préside la commission PME et régions du Syntec Numérique et est administratrice de Pacte PME.

Elle a reçu le prix « Femme du Numérique » de la Tribune Women's Awards 2015 et a été la présidente du Comité de programme du Paris Open Source Summit 2015 (issu du rapprochement de Open World Forum et de Solution Linux).



Andrew WATCHMAN est président du TEG (*Technical Expert Group*) de l'EFRAG (*European Financial Reporting Advisory Group*) depuis avril 2016. Avant de rejoindre l'EFRAG, Andrew a été le responsable mondial en charge des normes IFRS au sein de Grant Thornton où il a présidé le groupe d'experts en norme IFRS du cabinet. De juillet 2013

à avril 2016, Andrew a également été membre de l'*IFRS Interpretations Committee*.

Avant de rejoindre Grant Thornton, Andrew a occupé le poste de conseiller des affaires comptables au Ministère du commerce et de l'industrie du Royaume-Uni, en charge notamment des questions relatives à l'information financière et à la mise en œuvre des normes IFRS. Auparavant, Andrew a passé quatorze ans dans un cabinet comptable international où il était associé.



Marvin WEE a rejoint en juin 2017 le centre de recherche en comptabilité de l'*Australian National University College of Business and Economics* en tant que professeur associé. Auparavant, Marvin a enseigné à l'*University of Western Australia Business School*. Marvin a obtenu son doctorat à l'*University of Western Australia* en 2006. De

2007 à 2009, Marvin était trader de taux d'intérêts et de change à la Bank of Scotland Treasury (à Perth). Marvin a repris un parcours universitaire en 2009.

Marvin a enseigné dans ses domaines d'expertise et notamment l'analyse financière, les méthodes de recherche en comptabilité et finance, la finance d'entreprises, les investissements et marchés financiers.

Marvin a publié les résultats de ses travaux dans des revues internationales et a participé à des conférences internationales de premier rang. Ses travaux portent sur le comportement des marchés financiers, les marchés financiers dédiés aux microstructures, l'information financière, les relations investisseurs, les normes IFRS et de l'asymétrie de l'information sur les marchés financiers. Il est membre du Board de l'*Accounting and Finance Association of Australia and New Zealand* et également rédacteur en chef de la revue de l'association.

